

知所  
故  
首  
篇  
之  
書  
為  
此  
一  
等  
一  
等

S

# ACADÉMIE

DE

L'ILE DE LA RÉUNION

FONDÉE PAR M. LE  
GOUVERNEUR GARBIT  
LE 14 MAI 1913

---

BULLETIN  
1931-1932.

---

VOL 11<sup>me</sup>

PORT-LOUIS—ILE MAURICE  
—  
THE GENERAL PRINTING & STATIONERY CY. LD.  
*T. Esclapon, Administrateur*

1934

知所  
故  
首  
之  
書  
為  
此  
一  
時  
二  
三  
四  
五  
六  
七  
八  
九  
十  
十一  
十二  
十三  
十四  
十五  
十六  
十七  
十八  
十九  
二十  
二十一  
二十二  
二十三  
二十四  
二十五  
二十六  
二十七  
二十八  
二十九  
三十  
三十一  
三十二  
三十三  
三十四  
三十五  
三十六  
三十七  
三十八  
三十九  
四十  
四十一  
四十二  
四十三  
四十四  
四十五  
四十六  
四十七  
四十八  
四十九  
五十  
五十一  
五十二  
五十三  
五十四  
五十五  
五十六  
五十七  
五十八  
五十九  
六十  
六十一  
六十二  
六十三  
六十四  
六十五  
六十六  
六十七  
六十八  
六十九  
七十  
七十一  
七十二  
七十三  
七十四  
七十五  
七十六  
七十七  
七十八  
七十九  
八十  
八十一  
八十二  
八十三  
八十四  
八十五  
八十六  
八十七  
八十八  
八十九  
九十  
九十一  
九十二  
九十三  
九十四  
九十五  
九十六  
九十七  
九十八  
九十九  
一百

# ACADÉMIE

DE

L'ILE DE LA RÉUNION

FONDÉE PAR M. LE  
GOUVERNEUR GARBIT  
LE 14 MAI 1913

---

BULLETIN  
1931-1932.

---

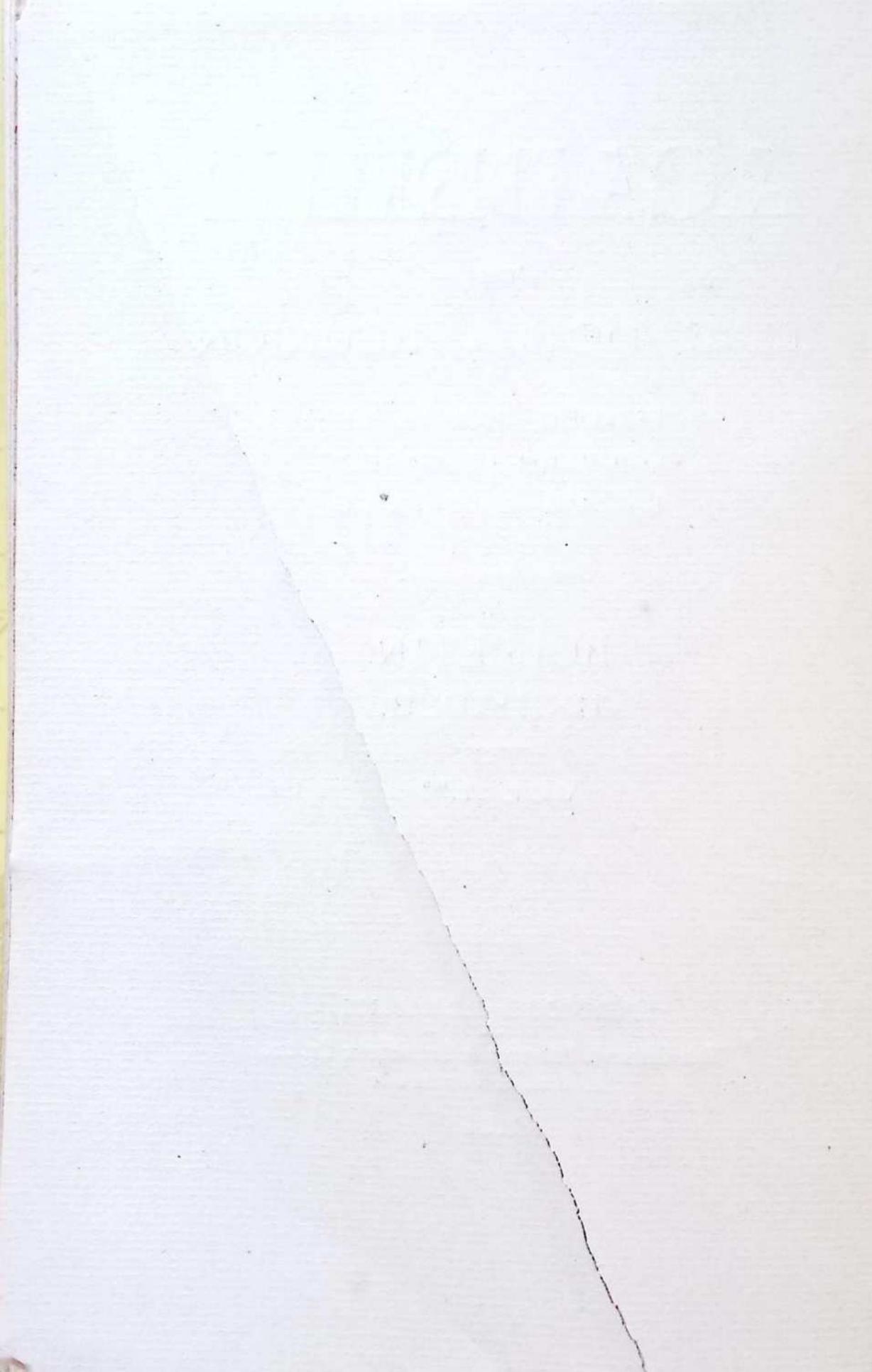
VOL 11<sup>me</sup>

PORT-LOUIS—ILE MAURICE

THE GENERAL PRINTING & STATIONERY CO. LD.

*T. Esclapon, Administrateur*

1934



# ACADÉMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION

---

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

---

ARRÊTÉ DU 14 MAI 1913

---

*portant création de l'Académie de l'île de la Réunion.*

LE GOUVERNEUR P. I. DE L'ILE DE LA RÉUNION,

vu l'article 9 du Sénatus-consulte du 3 Mai 1854 ;  
le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

ART. 1. Il est fondé sous le nom d'Académie de l'île de la Réunion une institution ayant pour objet l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences naturelles, la Littérature et les Arts intéressant la Colonie.

ART. 2. L'Académie de l'île de la Réunion est placée sous le patronage et haut contrôle du Gouverneur.

ART. 3 Cette institution a son siège à St-Denis. Elle est composée de 25 membres titulaires dont 15 au moins résident au chef-lieu de la Colonie, de 25 membres associés et d'un nombre illimité de membres honoraires et de membres correspondants.

ART. 4. Les vingt premiers membres titulaires seront nommés par arrêté du Gouverneur et choisis parmi les personnes qui se recommandent par leurs connaissances des choses de la Réunion ou leurs travaux antérieurs.

ART. 5. Les Membres titulaires appelés au début à compléter l'Académie et dans la suite à remplacer les vacances qui pourraient se produire, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause, seront soumis à l'élection de l'Assemblée.

ART. 6 Les Membres associés sont élus par l'Académie et choisis parmi les personnes qui auront acquis des titres à la suite d'études ou mémoires présentés à cette Société.

ART. 7. Le titre de Membre honoraire est décerné par l'Académie en hommage à des savants s'intéressant à ses travaux ou à d'autres personnes en reconnaissance de services exceptionnels.

ART. 8. La qualité de Membre correspondant peut être octroyée par l'Académie à toute personne qui, s'intéressant à ses travaux, consentirait, le cas échéant, à rechercher sur place les renseignements ou documents qui pourront être demandés dans l'intérêt des études poursuivies.

ART. 9. L'Académie choisit dans son sein un Président, un Vice-président et un Secrétaire-général. Elle élabore son règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Gouverneur ainsi que toutes les modifications qu'elle jugerait utiles d'y apporter dans la suite.

ART. 10. Le Muséum, le Jardin colonial, le Musée Léon Dierx, la Bibliothèque coloniale, les Archives historiques de la Colonie sont placés sous le patronage de l'Académie, sans préjudice des attributions conférées aux différentes organisations qui s'y rapportent.

ART. 11. L'Académie est autorisée à recevoir tous dons en nature qui auront préalablement reçu l'approbation du Gouverneur.

ART. 12. Un bulletin annuel publiera les comptes-rendus des séances, fera connaître les travaux de l'Académie ainsi que tout ou partie des communications, mémoires, études qui lui auront été transmis et dont la publication aura été jugée utile.

ART. 13. Un local sera mis par la Colonie à la disposition de l'Académie. Une subvention, dont le montant sera fixé chaque année par le Conseil général, lui sera allouée afin de lui permettre de constituer des archives et de faire l'acquisition de tous documents, ouvrages, manuscrits, etc., dont l'intérêt justifierait la possession, et enfin de faire imprimer le bulletin annuel prévu à l'article 12.

ART. 14. Le présent arrêté sera enregistré et publié au *Journal et Bulletin Officiels* de la Colonie.

Saint-Denis, le 14 mai 1913.

H. GARBIT.

## MEMBRES TITULAIRES

DE L'ACADÉMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION.

*au 31 Décembre 1932.*

- 
- MM. ARCHAMBEAUD AUGUSTIN, Docteur en médecine,  
St-Pierre.
- AZÉMA HENRI, Docteur en médecine, St-Denis.
- BÉNARD RENÉ, Directeur du Laboratoire d'analyses,  
St-Denis.
- BERG PAUL, Payeur au Trésor, St-Denis.
- DÉRAMOND OCTAVE, Docteur en médecine, St-Denis.
- FOUCQUE HENRI, Docteur en Droit, notaire, St-Denis.
- FOUCQUE HIPPOLYTE, Proviseur du Lycée Leconte  
de Lisle, St-Denis.
- GÉRARD HENRI, sous-Directeur des Douanes, St-Denis.
- GIABICANI, Directeur du service des Douanes, St-Denis.
- GAUTREZ VICTOR, Professeur au Lycée Leconte de Lisle,  
St-Denis.
- HERMANN PAUL, Instituteur, Avirons.
- HUGOT ANATOLE, Agent de change, St-Denis,
- JACOB de CORDEMOY ADRIEN, Commis principal hors-  
classe des Secrétariats-Généraux, St-Denis.
- JÉAN MAURICE, Docteur ès sciences, professeur au Lycée  
Leconte de Lisle, St-Denis.
- KOPP A., ingénieur agronome.
- LACOUTURE EVENOR, Directeur de l'Ecole de Musique,  
St-Denis.
- LA GIRODAY VINCENT (de), vice-Président du Conseil  
Général, Ste-Marie.
- LOUGNON ALBERT, professeur au Lycée Leconte de  
Lisle, St-Denis.
- MANÈS GUSTAVE, Docteur en médecine, Cilaos.

MERLO ADRIEN, Archiviste colonial, Conservateur du Musée Léon Dierx, St-Denis.

MERLO MAURICE, Président de la Cour d'Appel, Doyen de l'Ecole de Droit, St-Denis.

OZOUX LOUIS, Docteur en médecine, Directeur du Service de Santé, St-Denis.

PALANT JULES, Censeur du Lycée Leconte de Lisle, St-Denis.

DES RIEUX MAURICE, Avocat, St-Denis.

SANGLIER FERNAND, Docteur en Droit, Avocat, St-Denis.

DE VILLÈLE AUGUSTE, Agronome, St-Denis.

## MEMBRES HONORAIRES

DE L'ACADÉMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION,

*au 31 Décembre 1932*

- 
- MM. BARQUISSAU RAPHAËL, Professeur agrégé de l'Université.
- BÉDIER JOSEPH, de la Réunion, Membre de l'Académie française.
- BERGET ADRIEN, Proviseur du Lycée du Caire.
- BLAY ADRIEN, à Paris.
- CREUSE EMILE, Professeur honoraire du Lycée Leconte de Lisle.
- COLIN ELIE, Directeur de l'Observatoire de Tananarive.
- DEJEAN DE LA BATIE EMILE, de la Réunion, ancien Proviseur, à Fontenay-aux-Roses.
- DUBAR, Professeur à Clermont-Ferrand, chargé de missions spéciales aux Colonies.
- DUBOIS MARCEL, Professeur à la Sorbonne.
- FRÉJAVILLE ALBERT, Pharmacien.
- FONTOYNONT, Docteur en médecine, Président de l'Académie malgache.
- GUIST'HAU, de la Réunion, Ministre de la Marine.
- HOAREAU FÉLIX Abbé, Chanoine Honoraire à Nice.
- LACROIX, auteur de travaux géologiques sur la Réunion et Madagascar, Professeur de minéralogie au Muséum de Paris.
- LEBLOND MARIUS-ARY, de la Réunion, hommes de lettres, Paris.
- MERWART EMILE, Gouverneur des Colonies en retraite, Fontainebleau.
- MOTAIS DE NARBONNE ALFRED, Avocat, Paris.

- MM. PLANCHET ALBERT, Professeur de l'Université.  
REUILLARD, Professeur d'Histoire au Lycée d'Alger.  
RICCI FRANÇOIS, Professeur d'Histoire au Lycée de  
Toulouse.  
RUBEN DE COUDER JOSEPH, de la Réunion, Président  
de la Cour de Cassation.  
TOULORGE GASTON, de la Réunion, Météorologiste à  
Port-Louis, Ile Maurice.  
VELAIN CHARLES, auteur de travaux géologiques sur la  
Réunion.  
VERGÈS RAYMOND, Docteur en médecine.  
VIVIEN PAUL, de la Réunion, Président du Syndicat de  
la Presse Coloniale à Paris.

## MEMBRES ASSOCIÉS

DE L'ACADÉMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION,

*au 31 Décembre 1932.*

- MM. BARAU ARMAND, Ste-Suzanne.  
 BÉNARD LÉONUS, Sénateur, Le Gol, St-Louis.  
 BERG ACHILLE, Docteur en médecine, St-Denis.  
 BEUF, Instituteur, Salazie.  
 BOULET, Professeur de dessin au Lycée Leconte de Lisle.  
 CHASSAGNE ALBERT, Ste-Suzanne.  
 CHRIST EMILE, Directeur du Jardin Colonial, St-Denis.  
 DEFAUD, Piton, St-Paul.  
 FOURCADE ALFRED, Publiciste, St-Denis.  
 FOURCADE GEORGES, St-Denis.  
 GÉRARD PIERRE, Avoué, St-Denis.  
 HOARAU AUGUSTIN, Docteur en médecine, St-Louis.  
 HOARAU VALLON, Le Tampon.  
 ISAUTIER ALFRED, Ingénieur, St-Pierre.  
 LAHAIS, Capitaine du Port, Pointe des Galets.  
 LAPIERRE HENRI, Professeur au Lycée Leconte de Lisle.  
 LEGRAS RENÉ, Directeur du service de l'Enregistrement  
 et du timbre, St-Denis.  
 MARTIN LÉOPOLD, Docteur en médecine, St-André.  
 MARTIN GABRIEL, Docteur en médecine.  
 MICHEL EUGÈNE, St-Joseph.  
 MONDON HERBERT Abbé, aumonier du Lycée Leconte  
 de Lisle.  
 NATIVEL RAOUL, Avocat, St-Denis.  
 PAYET FRANÇOIS, Inspecteur primaire, St-Denis.  
 PRÉMONT ACHILLE, Pharmacien, St-Paul.  
 RICQUEBOURG, Docteur en médecine, St-Denis.  
 ROBERT LABOR, Instituteur, St-Denis.  
 YCARD, Docteur en médecine, St-Benoît.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

DE L'ACADÉMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION,

*au 31 Décembre 1932.*

- 
- MM. BARQUISSAU LUCIEN, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.  
 BÉNARD, Directeur de l'Observatoire, Colombo.  
 BERNOT ANDRE, Consul de France honoraire.  
 BERTHAULT EMMANUEL, Madagascar.  
 BONHOURE, Gouverneur des Colonies.  
 BRUNET AUGUSTE, Député de l'île de la Réunion.  
 BRUNET CHARLES, Publiciste, Paris.  
 CALMEL WILLIAM, Publiciste et poète, à Oran, élu le 8 avril  
 1926.  
 CAZAMIAN, Professeur de l'Université, Paris.  
 CAZEMAGE, Conducteur des T.P.  
 CESPÉDÈS de, Instituteur à Tananarive.  
 CHAROUX CLÉMENT, homme de lettres, Ile Maurice.  
 CHEVALIER, Docteur en médecine, Directeur du Laboratoire  
 d'Agronomie coloniale.  
 CHEVASSU FRANCIS, Directeur du Figaro littéraire.  
 COCHARD, Administrateur à Madagascar, élu le 2 juin 1927.  
 COLSON LÉON, Ingénieur, Paris.  
 COSTANTIN, Muséum d'Histoire Naturelle, Paris.  
 CROLBOIS, Institut Pasteur, Paris.  
 CULTRU, Professeur à la Sorbonne.  
 DANDONAU, Secrétaire-Général de l'Académie Malgache.  
 DAUPHIN, Administrateur des Colonies.  
 DELANOË PIERRE, Docteur en Médecine, Paris.  
 DEREDINGER, Colonel, Madagascar, élu le 1er décembre  
 1927.  
 D'ESME JEAN, homme de lettres, Paris, élu le 8 avril 1926.  
 DÉSCHAMPS EMILE.

- DIÉTRICH, Ingénieur.
- DUMAS PAUL, Professeur au Collège Royal de l'Île Maurice, élu le 2 Décembre 1926.
- DUCROS, Agent-général de la Compagnie Transatlantique.
- DUPONT EVENOR, Hell-Bourg.
- DUPONT RIVALZ, Directeur de la Station botanique, Seychelles.
- ESNOUF AUGUSTE, (SAVINIEN MÉRÉDAC), homme de lettres, Île Maurice.
- FONTANIER, Professeur au Lycée de Marseille.
- FOUCQUE AIMÉ, Médecin-major des troupes coloniales, Madagascar.
- FOUCQUE CHARLES, Magistrat, Madagascar.
- GARROS GEORGES, Avocat, Saïgon.
- GIBBONS, Journaliste, New-York.
- GIRAUD LÉOPOLD, de l'Institut agronomique, St-Denis, élu le 1er Décembre 1927,
- FRANÇOIS GEORGES, Gouverneur des Colonies, Paris.
- GREC CHARLOTTE . . . élu le 2 novembre 1929.
- HART ROBERT-EDWARD, homme de lettres, Île Maurice, élu le 2 juin 1927.
- DE HEAULME JOSEPH, MADAME . . . Paris.
- HENRI, Ecole vétérinaire, Alfort.
- HIBON LUCIEN, Instituteur à Ambositra, Madagascar.
- HOARAU BARNABÉ, Madagascar.
- JADIN FERNAND, Doyen de l'École de Pharmacie de Strasbourg.
- K/EBEL, Docteur en médecine, Majunga.
- K/VÉGUEN, (de) ROBERT, Paris.
- DE LA GIRODAY GUY, Receveur de l'Enregistrement à Antsirabé, élu le 8 avril 1926.
- LACAZE LUCIEN vice-Amiral, ancien Ministre de la Marine, Paris.
- LEFEBVRE LÉON, Président de l'Amicale Bourbonnaise, à Saïgon, élu le 1er décembre 1927.

- LEMARCHAND LOUIS MADAME, Mahé, Seychelles, élue le 2 décembre 1926.
- LOTHÉ GEORGES, Aisne, à la Capelle-en-Thiérache, élu le 2 juin 1927.
- MAINGUY LOUIS, Médecin à Orléans.
- MARLET, Bibliothécaire du Sénat, élu le 2 novembre 1929.
- MACÉ EMILE, Conservateur des hypothèques à St-Denis, élu le 8 novembre 1928.
- MILLOT, Archives de la Marine, Paris.
- MOTAIS de NARBONNE AUGUSTIN, Magistrat.
- MULLER, Proviseur du Lycée de Mulhouse.
- OLIVIER YVES, Docteur en médecine, Marseille, élu le 8 avril 1926.
- OZOUX PAUL Mgr, camérier secret du Pape.
- PAYET J. V. . . . . élu le 8 avril 1926.
- PERNBACH, Docteur en médecine, Institut Pasteur, Paris.
- PETIT GEORGES, Docteur ès sciences naturelles, Muséum de Paris, élu le 2 juin 1927.
- PRUD'HOMME, Inspecteur-général d'Agriculture, Nogent-sur-Marne.
- RAILLET, École vétérinaire d'Alfort.
- RAUZIER, Docteur en médecine à Montpellier.
- RAYMOND, Docteur en médecine à Vichy.
- REGNAULT de BEAUCARONT, . . . . . élu le 8 novembre 1928.
- ROBERT JOCELYN, Gouverneur des colonies.
- ROSSET GEORGES, Ingénieur à Paris.
- ROUCH, Capitaine de frégate, attaché à l'Amirauté d'Alger, élu le 1er décembre 1927.
- ROUSSET HENRI, Docteur en médecine, St.-Pierre.
- DE SORNAY PIERRE, Chimiste-Agronome, Ile Maurice.
- THOMAS L., Professeur de l'Université de Montpellier.
- THONON LÉOPOLD, . . . . . Magistrat.
- VERGÉ, Administrateur à Madagascar.

VERGÈS RAYMOND. Docteur en médecine, Consul de France au Siam, élu le 8 novembre 1928.

VAUSSY EMILE, Professeur en retraite à Oran, élu le 8 avril 1926.

VINCENT, Docteur en médecine, ancien Directeur du Laboratoire de microbiologie à la Réunion.

# Extraits des Procès-Verbaux de l'année 1931.

*Réunion du jeudi 8 Mars 1931.*

Présents: MM. Dr Azéma, Foucque, Merlo, de Villèle, Dr Ozoux, Lacouture, Henri Gérard, Paul Berg.

Le Président demande que soient rassemblés les travaux devant figurer au Bulletin de 1929-1930.

Quant à la publication de l'œuvre scientifique de Jean Bertho, M. Henri Gérard accrédité par l'Académie, fait savoir que l'imprimeur propose comme base le coût réclamé par lui pour le Bulletin. En raison de l'incertitude du nombre des pages que comportera la publication, l'Académie donne à M. Gérard pouvoir de commencer l'impression.

M. Auguste de Villèle demande s'il n'y aurait pas possibilité de faire dactylographier les conclusions du travail de M. Gros de Pérodil sur « l'Irrigation à la Réunion », conclusions qui seraient exposées à Vincennes à l'Exposition intercoloniale. Il y voit comme avantage la possibilité pour une société métropolitaine d'y trouver la documentation voulue pour une entreprise d'irrigation à la Réunion, notamment dans la partie Sous-le-Vent.

Il est décidé que l'Académie ne pourrait à l'occasion que faire une démarche en ce sens auprès de l'Autorité locale, seule à même de donner suite au projet.

M. de Villèle demande également de faire rééditer en tirage à part la « Monographie de St. Leu » par M. de Chateaufieux,

plaquette qui aurait sa place à l'Exposition au Stand de la Réunion. En raison de l'insuffisance de temps qui nous sépare de l'Exposition de 1931, le projet n'est pas adopté.

M. Paul Berg demande que l'Académie souscrive à l'ouvrage que M. de Villèle compte lancer à Paris sur «l'Agriculture Coloniale.» Accepté.

La séance est levée à 18 h. 30.

*Le Président,*  
Dr AZÉMA.

*Le Secrétaire-général,*  
A. MERLO.

---

*Séance du jeudi 9 Avril 1931.*

Présents: MM. Dr Azéma, A. Merlo, Hippolyte et Henri Foucque, Maurice Jean, Paul Berg, Vincent de la Giroday, Henri Gérard, Maurice Merlo.

M. Merlo expose qu'il a reçu du Gouverneur Merwart une facture de 300 francs pour avance des frais d'exploration des Gorges de la Rivière de l'Est au lendemain du cataclysme de 1927.

En raison de l'incertitude où l'on se trouve sur la participation pécuniaire de l'Académie à cette exploration, tout en retenant la décision antérieurement prise de remettre une somme à l'agent forestier chargé de l'exploration, l'Académie réserve le paiement de la facture prise à la vérification préalable des livres de comptabilité.

Il est décidé qu'une démarche serait faite auprès de l'autorité militaire de Madagascar, sous le patronage du Gouverneur de la Réunion, pour que la caserne de la Petite Ile « Quartier Lambert » soit dénommée autrement.

M. de la Giroday donne lecture d'une lettre du Ministère de la Guerre faisant ressortir que le Général Lambert, héros des « dernières cartouches » fut natif du Finistère.

Tout en respectant le nom en cause, l'Académie, pour éviter toute équivoque dans l'esprit public, aussi pour mettre fin à une légende, propose que la caserne prenne le nom d'un des militaires réunionnais d'origine dont le choix serait à discuter notamment celui du cdt. Imhauss.

M. Gérard fait connaître que la maison Drouhet a commencé l'impression de l'œuvre de Bertho. En raison du caractère même de cette publication, voulant y faire collaborer les groupements de l'île, l'Académie demandera aux Chambres de Commerce et d'Agriculture et à la Banque de la Réunion de coopérer par des subventions aux frais de l'impression. En cas d'impossibilité elle assurera personnellement les débours. Le Secrétaire général a mission de faire remettre en état le mobilier de la salle dont la peinture, à demi-sèche, déteint. Il y remédiera de concert avec l'ébéniste.

L'abbé Félix Hoarau, membre titulaire, absent de la Colonie depuis plus de trois ans, passe membre correspondant.

M. Palant de retour dans la Colonie reprend son poste de membre titulaire.

Sont proposés conformément aux statuts :

(a) Comme *membre titulaire* : M. Kopp, Ingénieur agronome, directeur de la Station expérimentale de la Réunion, proposé par MM. de la Giroday et Henri Foucque.

(b) Comme *membre associé* : M. Benjamin Cazemage, conducteur des T. P. à St-Pierre, proposé par MM. Merlo et Jean.

(c) Comme *membre correspondant* : Mgr Paul Ozoux, camérier secret du Pape, proposé par M. M. Louis Ozoux et Paul Berg.

La date des élections est fixée au 1er Jeudi de mai.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président,  
Dr AZÉMA.

Le Secrétaire-général,  
A. MERLO.

*Séance publique du 4 Juin 1931.*

---

Présents : MM. Dr Azéma, Foucque, Merlo, Paul Berg, Gouverneur Merwart, Maurice Merlo, Palant, Lacouture, Dr Ozoux, de la Giroday, Docteur Berg, Sanglier, Pierre Gérard et Hugot.

A l'ouverture de la séance le Président souhaite la bienvenue à Mr Gibbons, journaliste américain en mission dans la mer des Indes, qui tint à assister à une séance de l'Académie.

Il offre également les félicitations de l'Assemblée au Docteur Déramond et à M. Henri Foucque, nommés le premier chevalier de la légion d'honneur, le second officier d'Académie. L'Académie n'ayant pas tenu séance publique depuis plusieurs mois, l'hommage solennel aux deux décorés ne put être rendu, plus tôt.

La parole est donnée à M. Kopp, membre titulaire, qui parle de « Maurice et de la Réunion » étudiées aux points de vue psychologique et économique.

L'orateur reçoit les félicitations de l'assistance.

La séance est levée à 19 heures.

*Le Président,*  
Dr AZÉMA.

*Le Secrétaire-général,*  
A. MERLO.

*Séance publique du jeudi 8 Octobre 1931,*  
*sous la présidence d'honneur du Gouverneur Repiquet.*

---

Présents : MM. Dr Azéma, Hippolyte Foucque, Paul Berg, Merlo, Maurice Merlo, de Villèle, Palant, Lacouture, Emile Macé.

Le Président, à l'ouverture de la séance, fait valoir les dons et mérites d'Athanase G. Garsault, membre de l'Académie de la Réunion, récemment décédé.

Il offre au Dr Ozoux, promu officier de la légion d'honneur, les félicitations de l'Académie qui doit au nouveau promu des travaux de première importance.

Le Dr Ozoux répond, aux applaudissements unanimes, en des paroles d'une réelle originalité.

S'inspirant d'une étude parue dans la « Revue de l'Île de la Réunion » vers 1910-1912, M. Maurice Merlo rend un hommage solennel à Garsault, poète, journaliste, orateur, auteur de « La Réunion à l'Exposition universelle de 1900. »

M. Henri Gérard donne lecture d'une étude très serrée sur « la Vie chère à la Réunion depuis 1923. »

La séance est levée à 19 heures. »

*Le Président,*  
Dr AZÉMA.

*Le Secrétaire-général,*  
A. MERLO.

---

*Séance du 5 Novembre 1931.*

Présents : MM. Dr Azéma, Foucque, Merle, Berg, Hugot, de Villèle, Palant, Henri Foucque, Henri Gérard, Maurice Merlo, Jean. Excusé Giabicani.

Il est procédé au renouvellement du bureau.

10 votants dont un par correspondance (Paul Hermann).

Ont obtenu :

Pour la Présidence : Azéma 8 voix, élu.

Pour la vice-présidence : Hippolyte Foucque 9 voix, élu.

Pour le Secrétariat-Général : Adrien Merlo 8 voix, élu.

Pour le Secrétariat : Paul Berg, 7 voix, élu.

En remplacement de Garsault, membre titulaire, est proposé par M.M. Foucque et Merlo, M. Maurice Jean, membre associé.

M. Merlo propose M. Gibbons comme membre correspondant et comme associé, M. Dietrich, directeur de la Société hydro-électrique de la Réunion.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 18 hrs 30.

*Le Président,*  
Dr AZÉMA.

*Le Secrétaire-général,*  
A. MERLO.

*Séance du 10 Décembre 1931.*

---

Présents : MM. Dr Azéma, Hippolyte Foucque, Merlo, Paul Berg, Auguste de Villèle, Lacouture, Henri Foucque, Palant, Kopp.

Il est procédé à l'élection d'un membre associé.

Proposé, M. Dietrich.

Ont obtenu (2 votes par correspondance)

Dietrich 5 voix

Abbé Mondon 6 voix

Les candidats n'ayant pas réuni le nombre de voix voulu par les statuts, l'élection est renvoyée au mois de février 1932.

L'abbé Mondon est proposé par MM. de Villèle et Paul Berg comme membre associé conjointement avec M. Dietrich. L'Assemblée se prononcera.

Comme membre titulaire, M. Maurice Jean ralliant 11 voix est nommé.

M. Gibbons est également inscrit parmi les correspondants.

M. Berg dépose « Cyclone 31 » que M. Clément Charoux offre à l'Académie de la Réunion.

La séance est levée à 19 heures.

*Le Président,*  
DR AZÉMA.

*Le Secrétaire-général,*  
A. MERLO.

# Extraits des Procès-Verbaux de l'année 1932.

*Séance du 3 Mars 1932.*

---

Présents : MM. Dr Azéma, Hippolyte Foucque, Merlo, Berg, Sanglier, Henri Foucque, de Villèle, Kopp, Hugot, Henri Gérard, Maurice Merlo.

Sur la demande du Président le Secrétaire fait connaître que le bulletin est en cours d'impression. La dernière lettre de l'éditeur mauricien, Esclapon, accusait une mise d'accord définitive.

Il est procédé à l'élection d'un membre associé : M. l'abbé Herbert Mondon est élu.

Sont nommés correspondants :

M. Diétrich, directeur de la société hydro-électrique, présenté par MM. Foucque et Merlo.

M. André Bernot, consul de France honoraire, présenté par MM. de Villèle et Paul Berg.

M. de Villèle rappelle que l'Académie avait décidé d'apposer des plaques commémoratives sur la route coloniale longeant « le Bourbier » à St Benoit où vécut Jh Hubert, aussi sur la maison présumée occupée par la channonnière Célimène à St Gilles les Hts.

Le Secrétaire Général est chargé de toutes démarches en vue de la mise au point de cette question.

M. Sanglier demande que l'oubli ne se fasse pas sur le nom de Guyon.

Après discussion l'Académie décide de présenter aux Pouvoirs publics un vœu tendant à faire donner à la rue Saint-Denis le nom de Rue « Félix Guyon ».

Après divers échanges de vues, la séance est levée à 18 h 30.

*Le Président,*  
Dr AZÉMA.

*Le Secrétaire-général,*  
A. MERLO.

---

*Séance du 8 Juillet 1932.*

---

Présents: MM. Hippolyte Foucque, Adrien Merlo, Paul Berg, Auguste de Villèle, Kopp, et Henri Foucque.

Le vice-président porte les excuses du Dr Azéma retenu à domicile par suite de maladie.

M. Foucque donne lecture de la réponse du gouverneur au vœu présenté par l'Académie tendant à l'organisation d'un Institut de physique du Globe à la Réunion. L'Administration locale s'est déjà mise en instance auprès du Ministère des Colonies à cet effet ; la question est près d'aboutir, et un ingénieur météorologiste sera placé à la tête de cet organisme dont le Gouverneur tout le premier reconnaît l'utilité.

L'Académie s'émeut de l'état des collections bibliographiques du Muséum d'Histoire naturelle qui renferment des ouvrages précieux et serait désireuse que des mesures fussent prises pour la sauvegarde de ces collections.

Le Président dépose un recueil de vers « Amalgames » offert à l'Académie par l'auteur M. Sicre de Fontbrune. M. Paul Berg remet « Pique-Nique » offert également à l'Académie par son auteur Clément Charoux de Maurice.

La séance est levée à 19 heures.

*Le Président,*  
H. FOUQUE

*Le Secrétaire-général,*  
A. MERLO.

*Séance du 6 Octobre 1932.*

---

Présents : M.M. Vincent de la Giroday, Foucque, Aug. de Villèle, V. Gautrez, Maurice Merlo, Jean, Kopp, A Jacob de Cordemoy, Giabicani, Henri Gérard, Lacouture, Dr Ozoux, Hippolyte Foucque, Adrien Merlo, Paul Berg, Palant.

M. Hippolyte Foucque vice-président ouvre la séance. Il demande à l'Académie, en attendant qu'un hommage solennel soit rendu à la mémoire du Dr Azéma, Président décédé en Août, de lever la séance en signe de deuil.

A la reprise, il est procédé à l'élection du bureau ainsi que veulent les statuts. Le président donne lecture des articles visant les élections. La question ayant été posée de la validité des votes par correspondance quant à la nomination du bureau, après discussion, il est décidé qu'exceptionnellement les votes reçus ce jour des membres des quartiers seront acceptés.

Une note dans la presse les avertira la fois prochaine que seuls les membres présents peuvent exprimer leurs suffrages.

Il est procédé au pointage des voix :

présents :	...	...	...	...	...	...	16
votes par correspondance							6
							22
voix exprimées	...	...	...	...	...	...	22

ONT OBTENU

pour la Présidence :	Hippolyte Foucque ...	11 voix (Élu)
	Auguste de Villèle ...	9 voix
	Maurice Merlo ...	1 voix
	Un bulletin blanc ...	1
		22 bulletins

M. Foucque remercie l'Assemblée de son geste auquel il est sensible, il ne cache pas le surcroît de travail que lui donnera cette nouvelle charge.

Il travaillera néanmoins pour l'Académie de la Réunion avec conscience.

pour la vice-Présidence : Docteur Ozoux...				7 voix
A. de Villèle	...	...	...	4 voix
Maurice Merlo	...	...	...	3 voix
Hippolyte Foucque	...	...	...	1 voix
Henri Gérard	...	...	...	1 voix

Aucun candidat n'ayant eu la majorité il est procédé à un second tour. Le Dr Ozoux demande que les voix qui se sont portées sur son nom aillent à des membres disposant de plus de loisirs pour utilement seconder le Président dans sa tâche. Il remercie néanmoins ses collègues de leur attention.

ONT OBTENU (votants 16)

Maurice Merlo	...	...	...	8 voix (Élu)
A. de Villèle	...	...	...	5 voix
Palant	...	...	...	1 voix
Bulletin blanc	...	...	...	2

M. Merlo prie l'Assemblée de recevoir ses remerciements et l'assure de son entier dévouement.

Pour le Secrétariat-général :

ONT OBTENU (19 votants)

Adrien Merlo	...	...	...	13 voix (Élu)
Paul Berg	...	...	...	2 voix
Maurice Jean	...	...	...	1 voix

Pour le Secrétariat (16 bulletins)

Paul Berg	...	...	...	12 voix (Élu)
Merlo	...	...	...	1 voix
Maurice Jean	...	...	...	3 voix

Le Secrétaire Général donne le compte rendu financier de sa gestion :

L'Académie dispose de 6,366 francs en compte courant  
3,250 „ déposés à la Société Bourbonnaise de Crédit par feu M. Guignard, somme qui devait être affectée au retour des cendre sde Lacaussade. Ce qui porte son avoir à 9,616 frs. compte non tenu de la subvention de la colonie pour 1932 non acquittée encore.

Sont proposés en remplacements des membres ayant quitté la colonie :

(1) comme membres titulaires :

(a) Le docteur Vergès présenté par M. Gautrez et le Dr Ozoux.

(b) Albert Lougnon présenté par MM. de la Giroday et Merlo.

(c) Vallon Hoareau par M.M. de Villèle et Palant.

(2) Comme membres associés :

(a) Le Dr Gabriel Martin présenté par MM. de la Giroday et Paul Berg.

(b) Henri Lapière présenté par MM. Hippolyte Foucque et Paul Berg.

Les élections sont fixées au 1er Jeudi de Novembre.

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle le Dr Vergès fait part à M. Berg de son intention d'offrir à l'Académie une étude sur le professeur Guyon, et de son désir de voir préciser la date où une séance pourrait être consacrée à la lecture de ce travail. L'Académie décide du 20 octobre et charge le président de faire l'éloge du Dr Azéma décédé.

M. Berg est chargé de répondre au Dr Vergès et de lui exprimer dès ici les remerciements de l'Académie pour son aimable attention.

Le Secrétaire Général dépose sur le bureau une étude de M. Le Barbier, administrateur des Colonies, sur un « Calendrier hebdomadaire perpétuel. »

Le travail est confié à M. Jean chargé d'en rendre compte, également une étude du Dr Gustave Manès sur « l'action des eaux thermales de Cilaos sur les polynévrites. » M. Merlo se propose d'en donner lecture à une prochaine réunion.

M. de la Giroday fait part de son intention d'offrir à l'Académie l'arbre généalogique dressé par lui de la descendance de Françoise Chatelain.

Le vice-président dépose à son tour : « Les souvenirs à Madagascar » de M. Savaron offerts par l'Académie Malgache.

M. Albert Lougnon fait part de son intention d'éditer à la Réunion, en une publication périodique, la « Correspondance de la Compagnie des Indes et du Conseil Supérieur de Bourbon de 1732 à 1735. » En égard au caractère de l'œuvre, l'Académie décide d'y souscrire jusqu'à concurrence de 450 francs, le nombre des exemplaires se trouvant subordonné au coût de l'impression.

Séance levée à 19 h.

*Le Président,*  
H. FOUQUE.

*Le Secrétaire-général,*  
A. MERLO.

---

*Réunion publique du 20 Octobre 1932,*  
*sous la présidence d'honneur du Gouverneur Repiquet.*

Sont présents : MM. Hippolyte Foucque, Maurice et Adrien Merlo, Palant, Jean, François Payet, Emile Macé, le Dr Achille Berg, Anatole Hugot, Prémont, Paul Berg, abbé Mondon Lougnon, Sanglier, Lacouture, et Henri Foucque.

Absent excusé : de Villèle.

Nombreuse assistance aussi.

A l'ouverture de la séance le Président porte un hommage solennel à la mémoire du Dr Azéma dont il évoque et la figure et les travaux.

M. Foucque est acclamé.

Le gouverneur Repiquet rend hommage aux dons et aux qualités de M. Hippolyte Foucque, nouvellement élevé à la présidence académique, il se félicite de voir la vice-présidence confiée à M. Merlo à qui va sa plus haute estime.

La parole est ensuite donnée au Dr Raymond Vergès qui en des paroles d'une haute tenue, avec émotion brosse le portrait du professeur agrégé : Félix Guyon.

L'orateur fait appel à toute l'île réunionnaise pour qu'un monument soit élevé à cette grande figure médicale et demande que le Jardin colonial soit appelé « Jardin Guyon ».

Les fortes paroles de l'orateur, l'historique que professionnellement il fait de l'œuvre du Maître, sa conviction, lui attirent des applaudissements unanimes et prolongés que le Gouverneur Repiquet consacre en une allocution du plus heureux effet.

La séance est levée à 18 heures.

*Le Président,*  
H. FOUCQUE.

*Le Secrétaire-général,*  
A. MERLO.

---

### *Séance du 3 Novembre 1932.*

L'Académie de la Réunion a tenu séance jeudi 3 novembre, elle a élu :

Membre titulaire, M. Albert Lougnon, professeur au Lycée.

Membres associés : M. le Dr Gabriel Martin (St Paul) et M. Henry Lapierre, professeur au Lycée.

Lecture a été donnée d'une étude du Dr Gustave Manès sur l'action curative des eaux de Cilaos dans la polynévrise.

Il fut décidé que des plaques commémoratives seront appo-

sées pour perpétuer le souvenir de Joseph Hubert (au Bourbier St Benoit) de Célimène (aux Trois Bassins). D'entente avec la Municipalité une plaque de bronze avec médaillon à l'effigie du poète remplacera l'actuelle plaque en bois du Boulevard Lacaussade.

L'Académie a désigné une Commission chargée de ces divers soins.

S'envisage encore l'apposition à St Pierre d'une plaque commémorative à la mémoire du commandant Imhauss et de ses fils morts à la guerre, du type de celle du président Doumer sur le front. L'inauguration en pourrait coïncider avec celle du monument de Mahy.

Elargissant l'idée des concours, l'Académie décide d'accorder des prix à des travaux d'ordre divers (lettres, sciences, droit etc.) dont le choix serait laissé aux auteurs d'après les directives d'ensemble ou sur des sujets donnés par elle. Les mémoires primés seront insérés au Bulletin annuel.

Pour la réunion de décembre, M. Auguste de Villèle s'inscrit pour donner lecture d'une étude sur *Le Naturaliste Diard* détachée de son livre à paraître sur « Cinquante années d'agriculture coloniale. »

A la même séance le vice-président, M. Maurice Merlo, commentera un travail de M. Léonce Ozoux, substitut du Procureur Général de Tananarive.

Enfin le docteur ès sciences Maurice Jean entretiendra l'Assemblée du travail offert à l'Académie par M. Le Barbier, administrateur des colonies, sur la possibilité d'un « Calendrier hebdomadaire perpétuel. »

Ces divers mémoires figureront au Bulletin de 1932.

*Le Président,*  
H. FOUCQUE.

*Le Secrétaire-général,*  
A. MERLO.





# COLLET ET CAMBRONNE

## L'AMIRAL COLLET

M. Vincent de la Giroday donne lecture d'une communication reçue du Commandant Ollivier, membre correspondant, ayant trait à un épisode maritime où l'amiral Collet, Réunionnais d'origine, tint un rôle, pour sûr, des plus curieux.

L'Académie décide (séance du 7 mai 1931) la publication de ce texte reproduit ci-après.

COLLET (Joseph) contre-amiral français, né à l'île Bourbon en 1768, mort à Toulon en 1828. Il entra comme volontaire dans la marine militaire en 1790 et se distingua par son courage et son habileté professionnelle dans toutes les guerres maritimes du Consulat et de l'Empire. Il prit part au combat d'Algésiras en 1801. De 1803 à 1814, et même pendant les Cent-jours, il livra d'heureux combats aux Anglais. Il se signala encore pendant la guerre d'Espagne pour le rétablissement de Ferdinand VII (1823), ensuite dans l'expédition contre le dey d'Alger (1827). Il revint mourant du blocus d'Alger. Il mourut à Toulon en 1828 et le vice amiral JACOB, préfet maritime, en annonçant sa mort au Ministre de la Marine s'exprime ainsi : « Cet officier général était un des plus intrépides et des meilleurs marins que la France ait eus. Un zèle excessif l'a conduit au tombeau. »

Le contre amiral Collet doit être mentionné, et en belle place, dans le folklore de la Réunion, déjà si riche en illustrations.

\*  
\* \*

Victor Hugo, racontant Waterloo dans « Les Misérables » écrit : « Un général anglais leur cria : Braves Français, rendez-vous !— Cambronne répondit : Merde ! »

Ceci se passait le 18 juin 1815.

Or, le 30 avril de la même année, soit 49 jours avant, le capitaine de vaisseau Joseph Collet, commandant la frégate *Melpomène*, allant à Naples, sur l'ordre du contre-amiral Duperré, préfet Maritime de Toulon, pour rechercher Madame-Mère, rencontre devant l'île d'Ischia le vaisseau anglais *Rivoli*. Sommé de se rendre il répondit : Merde ! et envoya sa bordée. Le *Rivoli*, de beaucoup supérieur, foudroya la *Melpomène*, qui soutint héroïquement le combat, mais qui, démâtée, coulait à pic une heure après. Collet, ramassé sur l'eau, fut conduit sur le *Rivoli* ; le commandant anglais tendit la main en lui disant : « Vous êtes un brave, mais bien sale dans vos réponses. »

La mention de ce fait a été trouvée par M. Louis Henseling dans les papiers laissés par le peintre Pierre Letuaire, mort à Toulon en 1886.

Ainsi ; avant Waterloo, Collet avait lancé aux Anglais le mot auquel Cambronne doit une partie de sa célébrité, « le plus beau mot peut-être qu'un Français ait jamais dit, » d'après Victor Hugo. Et la splendide exaltation de ce mot par le poète s'applique entièrement à Collet.

*Extrait de l'Album de l'Île de la Réunion*

PAR A. ROUSSIN

TROISIÈME VOLUME (2ème édition)

COLLET (JOSEPH)

Contre-amiral, commandeur de la Légion d'Honneur,  
chevalier de Saint-Louis et de Saint Ferdinand d'Espagne.

Né à l'île Bourbon (\*) le 29 Novembre 1768,

mort à Toulon, le 20 Octobre 1828.

---

\* Il nous a été impossible malgré toutes nos recherches, de retrouver, soit l'acte de naissance, soit le certificat de baptême et par suite de savoir dans quelle commune est né Joseph Collet.

Peu de personnes connaissent la vie de l'amiral Collet, moins encore savent qu'il est né à l'île Bourbon. C'était un de ces hommes, trempés de fer, qui, au siècle dernier et au commencement de celui-ci, se sont le plus illustrés par leurs services, leur courage indomptable. C'est un des créoles qui ont fait le plus d'honneur à leur pays. A ce titre sa biographie doit trouver place dans « l'Album de la Réunion. »

Collet est né à l'île Bourbon le 29 novembre 1768. Son père, capitaine de navire, l'embarqua dès l'âge de 12 ans sur la *Baptistine* et l'envoie dans l'Inde et dans les mers de Chine. Au retour de cette campagne, son père le prend pour second sur l'*Eclair*, puis Collet commande successivement les navires le *Tiptis*, le *Nestor*, le *Léger*, l'*Alcyon* et le *Beau-Séjour*. Mais là n'était pas sa vocation. La marine de guerre était toute son ambition. A 20 ans, nommé volontaire, il s'embarque à l'île de France sur la *Bourbonnaise*, et parcourt de nouveau les mers de l'Inde. Nommé enseigne de vaisseau en 1793, il passe sur le vaisseau le *Dugay-Trouin*. croise dans le détroit de la Sonde, participe à la prise d'un vaisseau de la Compagnie des Indes, forcé après trois heures de combat d'amener son pavillon. En 1795, Collet s'embarque sur la *Cybèle* en qualité d'officier de manœuvre. Une division anglaise bloquait l'île de France. La Colonie dont tous les corsaires étaient dehors, souffrait beaucoup de ce blocus. Le Conseil de Gouvernement résolut de faire un effort suprême pour la dégager. Ordre est donc donné à la *Cybèle*, à la *Prudente* et au brick le *Coureur*, bien inférieurs en équipage et en canons aux vaisseaux du Comodore Newcome. Qu'importe, le courage, le patriotisme ne s'arrêtent pas pour si peu. Le 22 novembre 1795, les trois bâtiments français appareillent de bonne heure de la rade de Port Louis et se portent hardiment à la rencontre de la division anglaise. A 3 heures, la *Prudente* attaque le *Centurion* de 60 et la *Cybèle*, le *Diomède* de 74. Un combat acharné commence, les frégates françaises tirent alternativement à démâter ou à couler bas. Accablée

par le feu supérieur de son adversaire, la *Prudente*, capitaine Renaud, s'éloigne et fait signal à la *Cybèle* de prendre chasse. L'intrépide Tréhouart, secondé par Collet, son officier de manœuvre ne peut ou ne veut obéir au signal, cependant sa voilure et son gouvernail sont hachés. Il continue seul le combat. Pendant deux heures, aidé du brick, le *Coureur*, qui est venu la rejoindre, la *Cybèle* accable les Anglais de son feu, démâte le *Centurion* de ses mâts de hune, démonte son gouvernail et le force à se mettre hors de portée. Coulant bas d'eau, hâchée, mitrillée, la vaillante frégate, remorquée par la *Prudente*, rentre au port acclamée par une foule enthousiaste. Le but est atteint, le blocus est levé et les vaisseaux anglais disparaissent. (†) Collet avait reçu deux blessures pendant l'engagement. En 1797, 1799, 1801 et 1802, nous le trouvons sur le *Dugommier*, puis sur l'*Indomptable*. Il assiste au combat d'Algésiras, à l'expédition d'Égypte, de Saint Domingue. Toujours le premier au feu, Collet reçoit le grade de capitaine de frégate en 1803.

Jusqu'à présent il n'a servi qu'en sous ordre, il s'est, pour ainsi dire, essayé à ce qu'il doit être et faire plus tard. En 1805 il s'empare d'un cutter anglais. Peu après il prend le commandement des canonnières à rames à Granville. Ce port était bloqué par deux bricks anglais, mouillés à l'entrée des passes. Collet sort une nuit avec sept canonnières, au jour il est à portée de pistolet des anglais, les attaque et reçoit leur feu. La marée, trop forte pour les aborder, le force à attendre que le courant faiblisse, néanmoins il ne cesse de cribler les deux bricks, le *Teaser*, de 16 pièces et le *Plumper* de 16 caronades de 18, de ses feux de mousqueterie. Le *Teaser* ne pouvant tenir amène son pavillon. Le *Plumper* tente de prendre la fuite, mais le calme et le courant favorisent Collet. Le *Plumper* amène à son tour pour éviter un abordage meurtrier. Collet rentre à Granville avec ses deux prises.

† Voir le récit de ce combat naval dans l'ouvrage de Adrien d'Épinay " Renseignements pour servir à l'histoire de l'île de France " pages 383, 384 et 366.

Le 14 mai 1806, commandant la frégate la *Minerve*, Collet attaque, sur la rade de l'île d'Aix, la frégate la *Pallas*, commandée par Lord COCHRANE, un des plus vaillants hommes de guerre de l'Angleterre, et le force à prendre chasse. Collet, qui s'est réservé par son habileté l'avantage du vent lui coupe la route, revient sur elle, accroche son ancre dans sa chaîne de haubans. Déjà les matelots français arrachent les piques des Anglais, prêts à repousser le redoutable abordage ; malheureusement les deux navires, animés d'une trop grande vitesse, se dépassent et *Minerve* voit sa proie lui échapper. La *Pallas* démâtée, criblée de boulets, son gréement hâché, peut se mettre par la fuite à l'abri des coups de son redoutable adversaire, empêché de la poursuivre par une ancre qui drague et le temps nécessaire à se débarrasser des débris qui couvrent son pont et pendent le long de ses flancs. Collet, non seulement avait combattu vaillamment, mais avait encore manœuvré dans cette occasion avec une habileté consommée.

Quelques mois plus tard, toujours avec la *Minerve* et avec la *Gloire*, frégate de 36, il soutient contre deux vaisseaux anglais, le *Monarch* et le *Centaure*, l'un de 74, l'autre à trois ponts, un combat acharné. Pris deux fois d'enfilade par la *Minerve*, canonné à demi-portée de pistolet, le *Monarch* abandonne le champ de bataille. Collet se jette alors sur le *Centaure*, aux prises avec la *Gloire*, crible le vaisseau de ses feux et dégage la *Gloire*. Le *Monarch* a eu le temps de réparer son gréement, il vient au secours du *Centaure* et tous deux recommencent la lutte. Collet fait route au Sud-Est ; le trois-ponts anglais le chasse. Deux fois la *Minerve* lui envoie toute sa bordée en enfilade et lui fait un mal affreux. Collet invulnérable encourage son équipage ; pour lui la victoire est sûre, lorsqu'un troisième vaisseau, le *Revenge*, de 64, vient au secours du trois-ponts. Sans mâts de hune, le gréement hâché, les voiles en lambeaux, ayant 131 hommes hors de combat, 5 pièces

démontées, coulant bas eau, l'héroïque Collet lutte encore contre ses trois puissants adversaires. Cependant le terme de la lutte est arrivé, Collet amène. Il passe cinq ans dans les prisons d'Angleterre. Rentré en France en 1811, où il apprend qu'il est capitaine de vaisseau depuis 1808, il prend le commandement du vaisseau l'*Auguste*, puis de l'*Illustre* jusqu'en 1814.

Pendant les Cent Jours, Collet commande la *Melpomène*. Dans la baie de Naples, rencontré par le vaisseau anglais le *Rivoli*, de 74, il est sommé de rendre sa frégate à sa Majesté Louis XVIII. Collet répond à cette sommation en envoyant sa bordée à l'Anglais et, pendant trois heures, il lutte corps à corps avec son puissant adversaire. Aux trois quarts démolie, coulant bas, la *Melpomène* amène son pavillon et son commandant va expier de nouveau, en Angleterre, un acte plus patriotique que politique. Rentré six mois après en France, les Bourbons le laissent inactif jusqu'en 1819. Il commande ensuite la *Galathée*, le *Trident*, fait la campagne d'Espagne en 1823. Collet, épuisé par une vie si active, prend un repos momentané. Nommé presque malgré lui major général à Toulon, il déploie dans ces fonctions sédentaires une féconde activité, mais l'inaction lui pèse ; il veut reprendre la mer, la vie active du marin. En 1827 il écrit cette lettre au ministre de la marine, le vice-amiral HALGAN.

« Mon général, on prépare à Toulon une division de vais-  
« seaux et de frégates. Je vous prie de ne pas m'oublier. Je  
« serais bien peiné s'il se tirait des coups de canon, sans que  
« je me trouve de la partie. »

« Le capitaine de vaisseau, major général de la Marine,

COLLET »

La Restauration voulait châtier le Dey d'Alger dont les insolences réitérées devaient amener trois ans plus tard la conquête de l'Algérie. En attendant, Collet reçut le comman-

dement d'une division chargée de bloquer Alger. Il contient les Barbaresques et force, après un vif engagement, leur flotte à se sauver dans le port d'Alger. Pendant 18 mois, il croisa sur cette côte inhospitalière, sans repos, ni relâche. Le 2 mai 1828 le Roi l'avait nommé contre-amiral. Tant de travaux, tant de fatigues, tant d'énergie dépensée avait épuisé Collet. Il veut se faire illusion et persiste à garder son poste. Mais vaincu par la maladie, il est forcé de revenir à Toulon. Son état fut bientôt désespéré. Sentant sa fin approcher, l'amiral Collet se fit apporter du jardin botanique de Toulon une branche d'un arbrisseau commun à Bourbon, une branche de piment, lui rappelant la terre natale ; il rendit le dernier soupir le 20 octobre 1828, la tenant dans la main.

*Et dulces moriens patriae reminiscitur agros* (Virg.)

Voici en quels termes le Préfet Maritime de Toulon annonça sa mort au Ministre de la Marine :

« Le contre amiral Collet est mort cette nuit. Cet officier général était un des plus intrépides et des meilleurs marins qu'ait eus la France. Un zèle excessif l'a conduit au tombeau. »

« Amiral JACOB, Préfet Maritime. »

Bourbon peut à juste titre s'enorgueillir d'avoir donné le jour à un homme qui a su mériter cette laconique et glorieuse oraison funèbre.

L'amiral Collet a laissé un fils que nous avons connu en 1858, capitaine de vaisseau, commandant les équipages de la flotte.

A. E.

---

La notice ci-dessus est un résumé d'un article consacré à l'amiral Collet dans la " Biographie des Marins célèbres ".



# L'INAUGURATION DU BUSTE

DE

## MÉZIAIRE GUIGNARD

Ancien président de l'Académie de la Réunion

---

La Municipalité de St-Pierre et le Comité du Monument Méziaire Guignard ont rendu au Maître, dimanche 2 août 1931 dans sa ville natale, un hommage digne de lui et tel que se devait de le lui rendre l'île qu'il a servie et honorée dans une égale mesure, qui fut grande. Monsieur le Gouverneur de la Réunion en venant, accompagné de Madame Repiquet, présider la cérémonie d'inauguration, lui a donné tout l'éclat et toute la portée qui convenaient.

Sur un coin de la place de la Mairie, non loin du « Poilu » de Boucher, en bordure de la rue des Tourbillons qui sera demain la rue Méziaire Guignard, se dresse une tribune où prennent place, aux côtés du Gouverneur, un grand nombre d'autorités et de notabilités venues de la capitale, de St-Louis, de St-Pierre. Près de Madame Repiquet se tiennent de proches parentes du Maître et un groupe assez nombreux de dames. Une foule très dense forme le carré au centre duquel, face à la tribune, se dresse la stèle qui porte le buste voilé de vert. A

dix heures quarante un geste de M. Repiquet fait tomber le voile, et l'œuvre apparaît tout entière.

Elle est très bien : les heureuses proportions de l'ensemble, la sobriété nette du piédestal, l'élégance des lignes du buste lui-même, le naturel de la pose et de l'expression, le fini de certains détails lui donnent un cachet d'art tout à fait en rapport, du reste, avec le nom de Chauvel. Les traits et le modelé de la figure nous présentent un Guignard jeune que bien peu d'entre nous ont pu connaître ; mais certaines caractéristiques se retrouvent, qui suffisent à réveiller dans les mémoires le bon visage intelligent et lumineux. Au bas du socle, le dessin d'un livre et d'une plume évoque la carrière de l'universitaire ; au dessus, cette inscription : « A Méziaire Guignard, 1849-1928. Tous ceux qui l'ont aimé. »

Un cordon de pierre bleue du pays surmonté d'une simple chaîne encadre le pied de la stèle et s'harmonise admirablement avec l'ensemble. M. B. Cazemage, ingénieur de T. P. et secrétaire général du Comité a ainsi très heureusement complété le monument qu'il avait eu la charge délicate de monter.

---

### DISCOURS DE M. B. CAZEMAGE

Monsieur le Gouverneur,  
 Monsieur le Maire,  
 Mesdames,  
 Messieurs,

Après les raisons exposées à St-Denis, en vue de la formation d'un Comité chargé d'ériger ce Monument et qui vient d'achever sa tâche, après l'étude biographique que j'ai lue dans la salle de l'Académie à l'occasion de l'inauguration du portrait de Méziaire Guignard, je ne pensais pas avoir encore l'honneur de prendre la parole, devant un auditoire plus nombreux que je suis chargé de remercier au nom de notre Comité pour avoir répondu si aimablement à notre invitation. Nous remer-

cions tout particulièrement Madame Repiquet et Monsieur le Gouverneur qui ont bravé une longue journée de fatigues, afin de rehausser l'éclat de cette émouvante cérémonie.

Je ne m'étendrai pas cependant : je laisserai à des voix plus autorisées le soin de vous exprimer élégamment, sous ses divers aspects, les beautés d'une existence de 79 années. Et lorsque vous saurez que Mézière Guignard a été un poète en prose, le chantre de notre pittoresque nature et de nos grands hommes, lorsque vous saurez qu'il a été pendant un demi-siècle publiciste et éducateur de plusieurs générations, qu'il a été Chef de l'Instruction Publique, Président de l'Académie réunionnaise, Conseiller privé ; qu'il a porté son concours partout, à la Société des Sciences et Arts, à l'Université populaire, au Foyer réunionnais, à l'Alliance française ; lorsque vous saurez surtout avec quel désintéressement et avec quelle conscience scrupuleuse il a rempli tant de délicates fonctions, peut-être direz-vous alors : il a mérité sinon une majestueuse statue de marbre du moins ce buste en bronze, modeste comme il l'a été !... Mais il y a mieux que cela, Mesdames et Messieurs : Remplir tout son Devoir parce que c'est le Devoir, Mézière Guignard ne nous l'enseignait pas seulement, il nous en donnait un exemple frappant, ce qui est plus rare. Il ne fut pas qu'un parent modèle, c'était encore le parfait ami, comme le voulait La Fontaine ; c'était surtout le philanthrope au sens le plus large du mot. Son temps, son érudition, sa bourse étaient à la disposition de tous, principalement des pauvres ! Sa plume fut uniquement au service des actions généreuses, mais elle luttait surtout contre les moindres injustices qu'il ne pouvait tolérer. C'est ainsi que Mézière Guignard a fait lui même son piédestal, d'après un mot de Victor Hugo. Nous, nous ne devons pas attendre longtemps pour y placer le buste. Nous pouvions tenter de nous en occuper au lendemain de sa mort, car Mézière Guignard n'avait pas et ne pouvait avoir de ces ennemis que l'on remet parfois au temps le soin de calmer ou de faire dis-

paraître. S'il était jaloux pour l'Homme de ses droits sacrés que 89 lui a donnés, ce républicain en effet était aussi toute clémence, toute bonté, toute douceur.

Ces honneurs que nous lui rendons aujourd'hui, d'autres créoles les ont mérités sans doute, et des honneurs plus grands peut-être : le poète Lacaussade par exemple. Mais est-ce une raison de ne pas remplir son devoir si d'autres n'ont pu faire le leur ? Considérez plutôt avec quel empressement dans le pays, en France, dans toutes les colonies, à l'étranger même on applaudit à ce mouvement de gratitude. Si je ne voulais pas abuser de votre attention bienveillante, je vous aurais lu de vifs témoignages d'admiration émanant de l'Amiral Lacaze, du Général Richard, de Marius-Ary Leblond, de Raphaël Barquisseau, de Robert-Edward Hart, pour ne citer que ceux-là ! Sans doute, c'était réconfortant de voir ces lettres accompagnées d'un chèque... Mais quel geste touchant aussi que ces dix centimes ou ces dix sous apportés par l'écolier le plus pauvre des campagnes ! Non, en remettant cette obole le père ou la mère, le plus souvent, se rappelait simplement les bienfaits de Monsieur Méziaire. Ce qui ne nous empêche pas de rendre hommage à tout le corps enseignant qui a dû apprendre aux élèves le grand laïc qu'était Guignard ! Les écoles publiques, en effet, ont fourni une dizaine de mille francs, le tiers environ du montant des souscriptions ! Mais peut-être seriez-vous curieux de savoir à quel point cette initiative n'a laissé personne indifférent : le Conseil Général, les Municipalités de St-Denis, de St-Pierre et du Tampon, la Société Léonius Bénard, l'Académie réunionnaise ont, par leurs subventions, fait participer tous les habitants à cette manifestation de sympathie. Nous les remercions chaleureusement comme nous rendons grâce aux particuliers qui ont souscrit, quelles que soient leurs fonctions ou leur situation de fortune. A un moment pourtant, nous nous sommes trouvés devant des frais imprévus... Alors le concours de nobles cœurs ne nous a pas manqué. C'est Monsieur Jean Chatel qui, non

content d'augmenter la subvention de sa Commune, met à notre service son influence et son esprit d'organisation ; c'est ainsi qu'on le voit, auprès de sa digne compagne, aux préparatifs des brillantes représentations données par « Touche à tout » ; c'est « le Masque » écrit magistralement et hâtivement par Monsieur Cruciani sur la demande de notre secrétaire adjoint, Madame Ludovic Revest, et qui permet à notre caisse de se renflouer par d'importantes recettes. Grâce à l'active intervention des Leblond, qui auraient tant voulu assister à cette inauguration, le monument avait été transporté gratuitement par la Compagnie havraise péninsulaire. Mais il était sur les quais de la Pointe des Galets. Monsieur Pierre Archambault paie les notes du C.P.R. de transit, de la douane, que sais-je encore, et il dépose à pied d'œuvre les colis tant désirés. Et la Société sucrière des Casernes ratifie avec plaisir ce noble geste de son directeur. Heureuses les Municipalités ou les Sociétés qui possèdent à leur tête des disciples de Méziaire Guignard !

Lorsque nous décidâmes de placer ce monument dans la ville natale du défunt, le Docteur Archambeaud fut touché de l'honneur réservé à sa commune. Agréable coïncidence : l'endroit que nous avons choisi, longe la rue des Tourbillons aujourd'hui rue Méziaire Guignard. Nous projetons de transformer ce coin en un jardin frais, verdoyant et fleuri, en un jardin des poètes ! Fort heureusement, pendant l'absence regrettable du Maire titulaire nous avons trouvé dans M. Charles Rivière un premier adjoint digne d'éloges à plusieurs points de vue ; nous remercions l'un et l'autre de tout ce qu'ils ont fait au profit de notre œuvre, en dehors de la subvention.

C'est sur cette place de la Mairie que la statue de François de Mahy va être érigée. Ce voisinage aura le plus heureux effet, car Méziaire Guignard avait une vive admiration pour ce glorieux ministre créole, sur un livre duquel d'ailleurs il a écrit une brochure. La présence du Soldat de Jean Boucher

auprès de l'ancien Président du Foyer réunionnais a aussi une précieuse signification après avoir adouci le sort de nos combattants pendant la grande guerre, il ne cessa de tout entreprendre dans la paix en faveur de leurs veuves et de leurs orphelins. Lui qui avait tant souffert en 70 de l'invasion allemande à Châlons sur Marne, combien il se serait réjoui d'assister à l'inauguration de ce Poilu symbolisant le retour de nos armées glorieuses !

Aujourd'hui, c'est au pied du patriote Guignard que se masse une foule en liesse et recueillie. Votre âme était assez noble pour accueillir l'étranger ; votre cœur était assez grand pour accueillir l'enfant comme le vieillard, le pauvre comme le riche, l'érudit comme l'illettré. Vous étiez trop effacé pour accepter de votre vivant un hommage aussi grandiose. Souffrez que tout ce monde aujourd'hui défile devant vous dans une brillante apothéose, où l'élément féminin représente la Beauté sous toutes ses formes, beauté qui vous a tant passionné.

« Être admiré n'est rien, l'affaire est d'être aimé » disiez-vous avec le poète. Et vous êtes si bien aimé que votre croix d'honneur impatientement attendue de tous, fut fêtée par toute l'île : au Tampon, à la Mairie de St-Denis, au Lycée, mais surtout par un vin d'honneur offert par vos anciennes élèves, ce qui certainement vous a le plus touché.

Notre tâche, Mesdames et Messieurs, vous le voyez, n'était pas difficile : matérialiser cette sympathie, cette affection, cette vénération ; payer notre dette de reconnaissance pour un homme qui avait le culte de cette vertu à en juger par le discours qu'il prononça sur la gratitude et où il a mis tout son esprit et son cœur, témoin son dévouement filial pour Désiré Barquissau, l'ancien Directeur fondateur du Collège de St-Pierre, dont il fut l'élève et le protégé, le collègue, le défenseur et le panégyriste.

D'ailleurs ce jugement que Mézière Guignard prononçait sur Léon Dierx à l'occasion de l'inauguration de notre Musée

d'art, ne s'applique-t-il pas à notre universitaire ? : « La beauté lui donna en récompense une âme pure et haute, étrangère à tout sentiment vulgaire ; et c'est cette âme si belle qui lui sculpta ce visage admirable de noblesse et de majesté, ce front qui reflète les cîmes. »

Malgré notre impossibilité d'avoir pu fournir le genre de photos réclamés par le statuaire, Monsieur Georges Chauvel a donné une ressemblance due surtout à MM. Marius-Ary Leblond qui ont suivi ce travail avec piété. C'est grâce à nos illustres compatriotes encore si l'artiste a consenti à livrer ce chef-d'œuvre pour un prix modique. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que le piédestal n'ait pas été fait dans le pays : le sculpteur nous ayant expédié un projet où le socle en trois pièces seulement s'harmonisait si bien au buste par ses lignes, le poli de marbre et le coloris de la pierre, que nous n'avons pas hésité à lui en confier l'exécution entière, de plus il nous burinait ce livre et cette plume qui disent éloquemment à quelle occupation se livrait ce penseur, cette originale inscription qui rappellera que cette œuvre a été menée à bien par « Tous ceux qui l'ont aimé ! » Comme une grille aurait masqué un peu ce motif allégorique, nous nous sommes contentés d'une chaîne qui convient mieux à la simplicité du Maître. Après du travail de la France, ce granit de nos rivières transformé en pierre élégante par nos ouvriers St-Pierrois est aussi un symbole : c'est l'art français tout court que préconisait Méziaire Guignard en s'occupant à la Réunion de la conquête pacifique des âmes par notre langue : l'Alliance française !

Mais lorsque nous viendrons rêver sur des bancs, à l'ombre de ces grands arbres nous n'admirerons pas seulement le travail des artistes ou le profil sacré du cher Maître. Nous méditerons sur ce qu'il a été, nous nous rappellerons la grandeur d'âme, les richesses d'esprit et de cœur de ce philosophe et nous nous demanderons si une autre façon de l'honorer n'est pas encore de tâcher de lui ressembler. Nous nous dirons ce

auprès de l'ancien Président du Foyer réunionnais a aussi une précieuse signification après avoir adouci le sort de nos combattants pendant la grande guerre, il ne cessa de tout entreprendre dans la paix en faveur de leurs veuves et de leurs orphelins. Lui qui avait tant souffert en 70 de l'invasion allemande à Châlons sur Marne, combien il se serait réjoui d'assister à l'inauguration de ce Poilu symbolisant le retour de nos armées glorieuses!

Aujourd'hui, c'est au pied du patriote Guignard que se masse une foule en liesse et recueillie. Votre âme était assez noble pour accueillir l'étranger; votre cœur était assez grand pour accueillir l'enfant comme le vieillard, le pauvre comme le riche, l'érudit comme l'illettré. Vous étiez trop effacé pour accepter de votre vivant un hommage aussi grandiose. Souffrez que tout ce monde aujourd'hui défile devant vous dans une brillante apothéose, où l'élément féminin représente la Beauté sous toutes ses formes, beauté qui vous a tant passionné.

« Être admiré n'est rien, l'affaire est d'être aimé » disiez-vous avec le poète. Et vous êtes si bien aimé que votre croix d'honneur impatientement attendue de tous, fut fêtée par toute l'île: au Tampon, à la Mairie de St-Denis, au Lycée, mais surtout par un vin d'honneur offert par vos anciennes élèves, ce qui certainement vous a le plus touché.

Notre tâche, Mesdames et Messieurs, vous le voyez, n'était pas difficile: matérialiser cette sympathie, cette affection, cette vénération; payer notre dette de reconnaissance pour un homme qui avait le culte de cette vertu à en juger par le discours qu'il prononça sur la gratitude et où il a mis tout son esprit et son cœur, témoin son dévouement filial pour Désiré Barquissau, l'ancien Directeur fondateur du Collège de St-Pierre, dont il fut l'élève et le protégé, le collègue, le défenseur et le panégyriste.

D'ailleurs ce jugement que Mézière Guignard prononçait sur Léon Dierx à l'occasion de l'inauguration de notre Musée

d'art, ne s'applique-t-il pas à notre universitaire ? : « La beauté lui donna en récompense une âme pure et haute, étrangère à tout sentiment vulgaire ; et c'est cette âme si belle qui lui sculpta ce visage admirable de noblesse et de majesté, ce front qui reflète les cîmes.»

Malgré notre impossibilité d'avoir pu fournir le genre de photos réclamés par le statuaire, Monsieur Georges Chauvel a donné une ressemblance due surtout à MM. Marius-Ary Leblond qui ont suivi ce travail avec piété. C'est grâce à nos illustres compatriotes encore si l'artiste a consenti à livrer ce chef-d'œuvre pour un prix modique. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que le piédestal n'ait pas été fait dans le pays : le sculpteur nous ayant expédié un projet où le socle en trois pièces seulement s'harmonisait si bien au buste par ses lignes, le poli de marbre et le coloris de la pierre, que nous n'avons pas hésité à lui en confier l'exécution entière, de plus il nous burinait ce livre et cette plume qui disent éloquemment à quelle occupation se livrait ce penseur, cette originale inscription qui rappellera que cette œuvre a été menée à bien par « Tous ceux qui l'ont aimé ! » Comme une grille aurait masqué un peu ce motif allégorique, nous nous sommes contentés d'une chaîne qui convient mieux à la simplicité du Maître. Auprès du travail de la France, ce granit de nos rivières transformé en pierre élégante par nos ouvriers St-Pierrois est aussi un symbole : c'est l'art français tout court que préconisait Méziaire Guignard en s'occupant à la Réunion de la conquête pacifique des âmes par notre langue : l'Alliance française !

Mais lorsque nous viendrons rêver sur des bancs, à l'ombre de ces grands arbres nous n'admirerons pas seulement le travail des artistes ou le profil sacré du cher Maître. Nous méditerons sur ce qu'il a été, nous nous rappellerons la grandeur d'âme, les richesses d'esprit et de cœur de ce philosophe et nous nous demanderons si une autre façon de l'honorer n'est pas encore de tâcher de lui ressembler. Nous nous dirons ce

qu'il disait lui-même un soir sur la tombe de François Cudenet, son ami et son collègue, au Collège Barquissau : « S'il ne nous est pas donné à tous de reproduire sur la toile ou en accents mélodieux la figure et l'âme des êtres et des choses, du moins pouvons-nous essayer d'être toujours plus justes, plus généreux, meilleurs, de toujours aspirer plus haut, de mettre toujours dans notre cœur et notre vie un peu plus de cet idéal dont vous avez vécu. Sous le ciel dont la beauté invite à aimer, au milieu de cette nature dont l'harmonieuse vie n'est qu'amour, comme vous, élevons nos âmes à la contemplation de l'ordre universel. Imprégnons-les de cette harmonie qui émane des choses et qui se résout en l'universelle sympathie qui a été votre devise, comme les ondes de l'air et de la mer se transmettent indéfiniment, le bien que vous avez accompli, le beau que vous avez réalisé se perpétuant sans fin, de génération en génération, feront le bonheur de ce petit pays que vous avez éclairé et embelli par votre esprit et votre cœur et immortalisé par vos œuvres. »

Certains éducateurs viendront peut-être rallumer au pied du monument la flamme pâissante de leur vocation ; d'autres viendront encore se rafraîchir à cette claire source d'une pure amitié ; d'aucuns viendront enfin puiser auprès de cet altruiste quelque noble inspiration. Et, un jour aussi, un étranger rencontrant ce monument sur sa route se dira en s'arrêtant : « J'étais venu visiter une île réputée par ses beautés naturelles, ses stations balnéaires et l'esprit de ses enfants et je lui trouve une qualité plus précieuse encore : le culte qu'elle rend à ses grands hommes. »

Monsieur le Maire, le Comité Mézière Guignard à l'honneur de confier à la garde vigilante de la Commune de St-Pierre un de ses enfants les plus illustres ; elle vous offre, dans ce monument, un exemple vivant de vertus !...

DISCOURS DE M. CHARLES RIVIÈRE  
MAIRE ADJOINT DE ST-PIERRE

Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur l'Intendant Général,  
Mesdames,  
Messieurs,

La Ville de Saint-Pierre, reconnaissante et émue, exprime à Monsieur le Gouverneur, au Comité MÉZIAIRE GUIGNARD et à la Colonie toute entière ses plus vifs remerciements pour l'éclatant hommage rendu à la mémoire de l'un des meilleurs de ses enfants.

C'est avec l'émotion d'un légitime orgueil que nous verrons désormais sur cette Place le buste de ce grand SAINT-PIERROIS qui durant toute sa vie se fit particulièrement remarquer par ses qualités dominantes et des sentiments nobles.

MÉZIAIRE GUIGNARD débute au Collège Barquissau de sa ville natale et poursuit et achève sa brillante carrière de professeur au Lycée Leconte de Lisle.

Ses anciens élèves présents ici ou semés nombreux à travers la France et ses Colonies gardent le souvenir de sa bonté et du sacerdoce de son enseignement.

Il fut l'incarnation, dirons-nous, de qualités pédagogiques supérieures qui firent naître l'affection filiale de ses élèves : ceux qui, à l'heure actuelle, brillent soit par leurs titres universitaires, soit par leur action civique, reconnaîtront avec nous qu'ils ont été les fidèles disciples de celui dont nous célébrons l'apostolat social.

La bonté fut à la base de sa vie. Ses sentiments philanthropiques firent de lui l'ami de tous.

Avec affection et générosité, il savait se pencher sur les moindres misères, les vivifiant de ses vertus, encourageant les faibles, assistant les infortunés toujours et partout.

Durant la Grande-Guerre ses conférences enflammées de

patriotisme firent de lui, ici, un apôtre de la Défense Nationale. Les ressources de sa parole galvanisant les énergies augmentèrent l'enthousiasme.

Ce fut un Français !

Au Tampon, dans sa retraite, malgré son grand âge, sa sollicitude paternelle et agissante était acquise à tous. Avec quel empressement fait-il siennes les doléances des orphelins et des veuves des mobilisés !

Le Gouvernement de la République rendit hommage à sa vie belle d'exemples : la Légion d'Honneur vint fleurir sa poitrine et la haute Administration de ce pays fit appel à sa sagesse au Conseil Privé.

Eclatantes récompenses de ses vertus !

Sa statue érigée sur cette Place, bornant la rue qui porte son nom " décision unanime par acclamations de notre Conseil Municipal " rappellera aux générations le mérite social de cet enfant de Saint-Pierre que la colonie toute entière glorifie !

---

## ALLOCUTION DE M. H. FOUQUE

CHEF DU SERVICE DE L' I. P.

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Maire,

Mesdames,

Messieurs,

La voilà donc revenue parmi nous, la figure du doux maître au front serein... Admironons ce geste touchant des hommes qui tâchent de ravir ainsi à l'inévitable destin la forme sous laquelle ils ont connu ceux qui leur furent chers.

On a beaucoup médité des statues, et souvent à tort. Du moins ce buste-ci échappe-t-il à tout reproche : car, s'il est vrai qu'un Lamartine demeure plus vivant et plus vrai dans l'harmonie et la majesté de ses vers que dans la rigidité froide de

tel ou tel marbre, si un adjectif incorporé à la langue française assure à un Corneille de durer autant que notre langage et plus que les inutiles figures d'airain, une telle consolation manquait à ceux qui ont admiré et aimé Mézière Guignard. Ce qu'a écrit sa plume, les paroles fécondes qu'ont dites ses lèvres, les délicates œuvres de sa bonté, tout cela est éparé, enfoui dans des collections de journaux et de bulletins, ou conservé seulement dans le fragile tabernacle des mémoires individuelles. Et même si, selon son vœu, notre Académie locale mène à bien son projet de recueillir les plus belles pages qu'il a rédigées, je crois pouvoir dire sans blasphème que nous n'y retrouverons pas tout entier le Mézière Guignard que nous pleurons.

Certes, nous pourrions y goûter encore le lettré délicat, l'aimable et fleuri serviteur des Muses, le passionné quêteur de justice sociale... Mais ce volume, si épais soit-il, rendrait-il inutile ce buste, expliquerait-il l'inscription émouvante de cette stèle ?

Non, car le vrai Guignard, le meilleur peut-être, ne tiendrait pas dans ces pages. A mes yeux, j'avoue que le livre que vous voyez ici sculpté est moins le volume qui serait signé de son nom que le Racine ou le Virgile qu'il expliquait avec tant de goût et d'amour ; cette plume est moins celle qui rédigea tant de discours que celle qui écrivit ces admirables et délicieuses lettres familières où toutes les délicatesses de son cœur, toutes les grâces de son esprit, toutes les générosités de son âme coulaient comme un miel de choix. Le vrai Guignard, celui que nous ne voulons pas nous résigner à perdre c'est le professeur et c'est l'ami ; il est — ou plutôt il était dans son enseignement et dans sa conversation ; il était dans la parenthèse improvisée ajoutée au discours écrit ; il était dans l'intervention délicate et généreuse ; il était dans son sourire et dans son regard ; bref, il était dans ce que nous ne pouvons faire revivre — imparfaitement d'ailleurs — que par ce buste dont

les lignes, éveillant en nous des harmoniques assoupies, nous donnent l'illusion de l'avoir encore à nos côtés.

Oui, l'œuvre qui se dresse aujourd'hui sous vos yeux est née du sentiment de reconnaissance, qu'a fait naître au cœur de ses élèves, de leurs parents, de la collectivité réunionnaise, l'enseignement de Guignard, je pourrais dire son apostolat. Si je m'avoue particulièrement heureux et fier de déposer au pied de ce monument l'hommage de tout notre corps enseignant primaire et secondaire, et en particulier celui de notre vieux Lycée qu'il a dirigé, c'est que nous honorons ici un universitaire qui fut un Maître et le modèle des Maîtres. La vraie pédagogie, Messieurs, j'entends celle qui n'est pas qu'une collection de conseils de bon sens pour instruire, mais qui vise plus haut, à persuader et à conduire un esprit, la vraie pédagogie se résume en un seul précepte : « Faites vous aimer ». Quand aux moyens d'y atteindre, nul ne peut se vanter de les formuler : se faire aimer est un don, c'est une grâce ; et de cette grâce là, Méziaire Guignard avait été comblé. Tous ses élèves, garçons et filles, l'ont aimé ; même ceux là qui, en classe, avaient montré peu de déférence plus tard ont retrouvé, au fond d'eux-mêmes, ce respect tendre que la jeunesse un peu familière s'a rendu par cette appellation de « Père » dont elle a fait précéder son nom. Pour d'autres ce terme peut ne traduire que la constatation assez indifférente d'une indulgence très large : quand il s'agit de Guignard on peut y lire l'aveu d'une filiation spirituelle.

Il fut aimé, et beaucoup, et il le fut parce qu'il aimait. S'il était parmi nous il serait, je crois, touché jusqu'aux larmes par ce texte gravé sur ces pierres.

Œuvre d'amour qui remercie d'une œuvre d'amour, que cette statue soit donc pour les générations successives la preuve que le don généreux de soi-même n'est jamais vain ; qu'aux maîtres de tous les degrés elle rappelle que la conscience professionnelle, le dévouement de toutes les heures, l'amour de sa

tâche et de ses élèves déposent dans les jeunes âmes un ferment d'affection qui en est la plus haute récompense ; qu'à tous elle enseigne que le culte du beau et du bien servis pour eux-mêmes, sans ambition ni calculs, est le plus sûr moyen de survivre à son âge.

Honorée aujourd'hui dans la plus noble de ses figures, l'Université réunionnaise ressent grande joie à voir se dresser le buste de Mézière Guignard sur le sol de cette île, et particulièrement sur ce coin de terre saint-pierrois qu'il a tant aimé, où il revenait vivre ses meilleures heures, où il a travaillé, souffert aussi, où il a voulu mourir et, pour toujours, dormir.

Qu'ici désormais sa forme veille, évocatrice et génératrice de noblesse, de bonté, d'idéal.

---

DISCOURS DE MONSIEUR MAURICE MERLO  
PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL, CHEF DU SERVICE JUDICIAIRE

Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Maire,  
Monsieur l'Intendant Général,  
Mesdames, Messieurs,  
Habitants de Saint-Pierre,

En ces heures de souvenir, de piété et de magnificence, au nom de ses anciens élèves, j'apporte, au Maître, à l'ami, l'hommage de notre reconnaissance et de notre affectueuse vénération.

Enfant de Saint-Pierre où il a grandi, où il fut élevé et où il est revenu pour instruire la jeunesse, au Collège Désiré Barquissau d'abord, puis à Saint-Denis où pendant de longues années, il fut professeur d'humanités, Mézière Guignard a prodigué à ses élèves, à son pays, tout son savoir, tout son dévouement, toute son âme.

Très lettré, original, grand artiste, dilettante amoureux de la nature, fervent de la Beauté, admirateur de la femme, Gui-

gnard n'a vécu, peut-on dire, que de la vie de l'esprit et du cœur.

A nous et dès l'adolescence, il a appris à voir, à sentir, à aimer. A la manière du Sage Antique dont il préconisait la méthode, il a ouvert notre intelligence à la lumière, il l'a façonnée à l'aide des moyens précieux qu'il possédait et puisait dans l'imagination, le sentiment, la bonté que renfermait la sienne.

Pétri d'esprit, il captivait, enthousiasmait ; sa finesse n'avait d'égales que la distinction particulière de ses traits, la malice de ses yeux éveillés, la gaité de son rire saccadé ; et sa parole qui était un chant achevait de donner à ses saillies le cachet spécial des bons mots de Méziaire Guignard.

Tout le portait à la réflexion ; il analysait vite, était doué d'une prodigieuse mémoire et, avec un pouvoir de pénétrante attention, aiguisée par la lecture, son passe-temps favori. Méziaire, souvent un des hommes les plus distraits du monde, était un des plus cultivés, des plus érudits de notre Ile.

On aimait à l'entendre. Devant ce qu'il voyait, ce qui le frappait, Méziaire parlait ; l'expression jaillissait d'elle-même comme l'eau vive sort de la source, comme l'oiseau chante en face de la nature.

Homme de goût, il savait écrire, ciselant sa phrase étincelante, joyau de sa pensée à la fois enjouée et profonde. Nul mieux que lui n'a enseigné l'art de développer l'idée, de la rendre par la plume.

Il laissait parler son cœur, ce cœur qui lui dictait de si douces choses, lui inspirait de si beaux sentiments, battait d'amour pour l'idéal, fait pour le bonheur de l'ange de la vie avec qui se construit et se partage un foyer, Méziaire, par une sorte de sacrifice nuancé de mélancolie, ne l'a donné à aucune femme afin de l'ouvrir à toutes et de le consacrer à tous.

A ses parents, à ses voisins, il est venu en aide, leur distribuant le fruit de son travail. Il n'a point connu la richesse ;

la sienne fut celle de faire vivre. Et lorsque ses désirs dépassaient ses moyens, il secourait quand même ; jamais il n'a cessé de penser aux autres, de plaider la cause des malheureux et des faibles dont les misères lui fendaient l'âme, disait-il ; il exprimait leur infortune en les termes qui touchent et forcent à agir. Sans crainte de lasser, il employait toute son insistance. On ne résistait pas à sa manière.

Partout il fut courtois, bon, dévoué. Galant homme en société, d'un naturel aimable, il eut grand air jusqu'à la fin. Qui ne se souviendra de son sourire expressif, de sa bonhomie, de son intelligence pétillante, de ses trésors de charité !

Patriote ardent, il adorait la France. Au mot de Patrie, se dressait devant lui une divinité, belle comme la Pallas Athénée, ivre de Liberté, de Justice et d'Amour, représentant la Force en même temps que la Paix. Il en avait plein les yeux ; elle s'appelait en son cœur « La République » aux trois devises et aussi aux trois couleurs, la nôtre, faite de notre passé tout entier, de nos tristesses, de nos joies, de nos espérances.

Oh vous cher Maître, qui dans une langue exquise, sœur de celle de la Muse attique, saviez chanter la louange des morts, trouver dans leur vie les qualités qu'il fallait exalter pour perpétuer leur mémoire, permettez-moi, frère d'Ary, de Marius Leblond, vos disciples fervents, vos fils spirituels, dépositaires à Paris, de votre pensée, de contribuer à tresser la couronne d'immortalité que dans leur gratitude vos compatriotes déposent aujourd'hui sur votre front glorieux, et de m'écrier avec tous :

Non, votre Esprit n'est pas mort ! Les vertus que nous admirions en vous et qui formaient votre auréole, n'ont pas disparu ; vous nous les avez laissées en exemple, elles demeureront en nous, inséparables de ces traits que l'artiste a fixés dans le bronze pour apprendre aux générations futures, dans ce cadre de St-Pierre, dans l'atmosphère de la Ville qui a été votre berceau, ce que fut Méziaire Guignard.

## ALLOCATION DU GOUVERNEUR MERWART

Au nom des membres de la Légion d'honneur, que soit saluée ici la mémoire de leur camarade à jamais regretté !

Le vénéré Maître avait été des nôtres durant les cinq dernières années de sa vie si dignement, si noblement remplie :

Vie intellectuelle de fin lettré, de penseur, d'éducateur de la jeunesse ;

Vie civique de fervent patriote ;

Vie morale de philanthrope altruiste, généreux et bon, — bon comme la Bonté même !

En cette île privilégiée, en cette pépinière de poètes et de héros, — auprès des pures gloires d'un Leconte de Lisle, d'un Roland Garros, quelle fierté d'inscrire le nom du plus chevaleresque des chevaliers, — du meilleur parmi les meilleurs d'entre les hommes !

## ALLOCATION DE MADAME L. REVEST

VICE-PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Maire,

Mesdames,

Messieurs.

Il m'échoit, à l'imprévu, l'honneur de prendre la parole, au nom de la Société des Sciences et Arts, à cette inauguration du buste de notre très vénéré Monsieur Guignard. Honneur lourd et qui eût ployé mes faibles épaules, si le souvenir de votre tendre indulgence, mon bon Maître, ne m'était soudain revenu au cœur, le souvenir de votre indulgence exquise et aussi la pensée de tout ce que vous doivent les femmes de mon pays, dont, pendant tant d'années, dans les divers pensionnats de

notre île et dans les familles, vous avez été l'éducateur inoubliable par la haute élévation morale que vous apportiez à cette partie délicate de votre sacerdoce et par la clarté précise et attachante de votre enseignement, discipline intellectuelle.

Je ne me permettrai pas, Mesdames et Messieurs, bien que représentant à cette solennité notre Président, M. le Dr Ozoux, qui n'a pu, à son vif regret, être des nôtres, je ne me permettrai pas, après tout ce que vous venez d'entendre et que vous entendrez encore des éminentes personnalités qui nous entourent, d'essayer d'évoquer devant vous, de nouveau, celui dont la silhouette, chaque jour grandie, s'élève dans une apothéose faite des plus pures lumières, et qui, ce jour, comme un père aimant, semble nous avoir appelés de tous les points de l'île pour nous verser encore une fois le trésor de son âme et de son savoir... Je vous dirai seulement, Maître, que nous vous aimons toujours, plus que jamais, je vous dirai qu'au dessus de nos involontaires réactions contre ce qui est laid et méchant se place aussitôt le souvenir de votre immense bonté, indulgente et sage, je vous dirai que nous essayons d'avoir toujours, comme vous, le culte de ce qu'élève et embellit l'âme, le culte de la bonté, le culte de la bienfaisance, le culte des petits et des faibles, l'attachement à notre pays, l'amour de cette France que vous avez tant aimée... Je vous dirai que votre pensée demeure en nous ; toujours, que les meilleurs d'entre nous sont ceux qui vous ressemblent et que nous travaillons, tous, à léguer à ceux qui nous suivront et votre souvenir et votre exemple.

Aujourd'hui se dresse, sous les cieux que vous aimiez, un peu de ces traits aimables que nous vénérions... Demain, l'un de vos fils, réunissant toute votre œuvre, de nouveau, élèvera le pur monument de votre âme très haute et de votre haute culture. A l'une comme à l'autre, nous serons fidèles, et si le souvenir et la reconnaissance sont les dernières formes de l'Amour, mon cher Maître, vous serez toujours aimé !

DISCOURS DE M. JULES REPIQUET  
GOUVERNEUR DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Mesdames, Messieurs,

Je viens à mon tour apporter à Mézière Guignard un pieux hommage de gratitude, d'admiration et d'amitié.

Par ma voix, la Colonie exprime sa reconnaissance attendrie au consolateur et au bienfaiteur des pauvres, au maître aimé de la jeunesse, au lettré qui se plut toujours à célébrer, en la parant des grâces de son lumineux esprit, la beauté de l'Île des poètes.

Ceux qui se souviennent ont élevé ce monument, à sa mémoire, dans sa ville natale, en ces lieux familiers au Saint-Pierrois fidèle qu'il fut toujours. Ils veulent que son exemple, victorieux de l'oubli, se perpétue pour l'édification des générations à venir.

En contemplant le front pensif de cette tête bien faite que notre affection nimbe d'une auréole, il me plaît d'évoquer le petit enfant de Saint-Pierre, jouant sur cette place, près de cette rue « des tourbillons » qui désormais portera son nom. Alors, insouciant et joyeux, il ne prenait pas garde aux difficultés de la vie qui s'annonçait dure, pourtant, à ses jeunes années.

« Pauvreté empêche bons esprits de parvenir » constatait Bernard Palissy, notre ami, faisant écho à cet amer propos, me disait en souriant : « J'ai toujours eu du guignon. Guignard je fus, Guignard je suis. »

A la vérité, seuls les moyens matériels manquèrent à Mézière enfant ; il avait la richesse de l'intelligence et du cœur qui lui permit d'atteindre par le travail où nous l'avons connu.

Professeur, Chef intérimaire du Service de l'Instruction publique, Chevalier de la Légion d'honneur, Président de

l'Académie réunionnaise, Conseiller privé, il acceptait ces honneurs sans morgue comme sans fausse modestie, leur scintillante vanité ne l'éblouissait pas ; il n'en tirait d'autre parti qu'une influence bienfaisante mise toute entière au service des humbles.

Protecteur des pauvres, il s'instituait leur avocat d'office et plaidait leur juste cause avec une conviction chaleureuse, une véhémence persuasive que ses collègues du Conseil privé, qui adhéraient à toutes ses demandes, n'ont pas oubliées.

Que de suppliques signées de pauvres gens et rédigées par lui de son écriture régulière et ferme, reconnaissable entre toutes !

Que de requêtes n'a-t-il pas appuyées de son autorité d'homme de bien devant qui chacun s'inclinait !

Sa charité n'avait d'égal que son amour des lettres, des « belles-lettres » comme on disait encore au temps de sa jeunesse. Cette passion spirituelle, flamme vive et claire, ne déclina pas avec l'âge ; elle brilla jusqu'au dernier jour.

Dirai-je son penchant pour la femme idéale née de son rêve. Ce clerc laïc, voué au célibat, prêtait à ce sujet, si divers en son unité, le prestige d'un verbe tout en nuances et en caresses.

Il fut un professeur chéri de ses élèves. Les anciens du collège Barquissau et du Lycée Leconte de Lisle ne se rappellent pas, sans émotion, l'enseignement de ce maître écouté, admiré, qui les tenait sous l'enchantement de sa parole.

Mais ses cours au Lycée ne l'absorbaient pas tout entier, il s'intéressait aussi, et vivement à l'école primaire. Rien de ce qui touche à l'éducation des enfants du peuple ne le laissait indifférent.

Lorsque, en 1925, je fus reçu et pris séance à l'Académie de la Réunion, je disais à Méziaire Guignard : « Renonçant aux avantages de carrière qui vous attendaient ailleurs, vous avez préféré revenir dans la Colonie pour y enseigner vos jeunes

concitoyens et les rendre dignes de vous-même, de cette terre française et du rôle qu'ils auraient à y jouer. Cette constance dans l'amour filial pour la petite patrie s'est proposée en exemple à la multitude des lycéens dont, pendant quarante ans, vous avez formé le cœur et orné l'esprit. Beaucoup de vos élèves vous ont entendu et sont demeurés au foyer familial. La Réunion vous doit cela.

« Cette tâche désintéressée en vaut bien d'autres plus éclatantes mais plus décevantes ; les amitiés sincères qui honorent vos vieux jours en sont garantes. »

Et j'ajoutais : « Vous pouvez sans crainte jeter un regard sur votre longue carrière, vous n'avez rien à regretter, rien à désavouer.

« Par votre bonté, la droiture de votre caractère, l'étendue de votre savoir vous fûtes le guide ingénieux et patient, l'éducateur par excellence de la génération d'hier et de celle d'aujourd'hui. Ce n'est pas un médiocre honneur. Pour vous, je le revendique avec tous ceux qui vous aiment. »

Aimable et aimant, Mézière Guignard avait le culte de l'amitié et deux grandes amours : la République et la Patrie.

Ami délicieux, donnant à l'amitié son vrai prix, il ouvrait à ses fidèles le trésor délicat et rare de son noble cœur.

Républicain, il était attaché de toute son âme à notre régime égalitaire de tolérance, de liberté, de fraternelle bonté.

Patriote, il avait la fierté d'être le fils d'une mère-patrie aux fortes disciplines, le fils de « la douce France » aux saines traditions.

Fils de France, il était l'enfant de notre belle île, du « petit pays » où il a vécu, où il est mort, entouré de soins maternels entre des femmes admirables de dévouement, sa sœur qui l'a suivi dans la tombe et ses nièces, que je salue ici. La terre de prédilection était, pour lui, la Réunion, « l'intime patrie », cadre incomparable, propice à la méditation et au rêve, dans l'harmonie du ciel, de la mer et des monts.

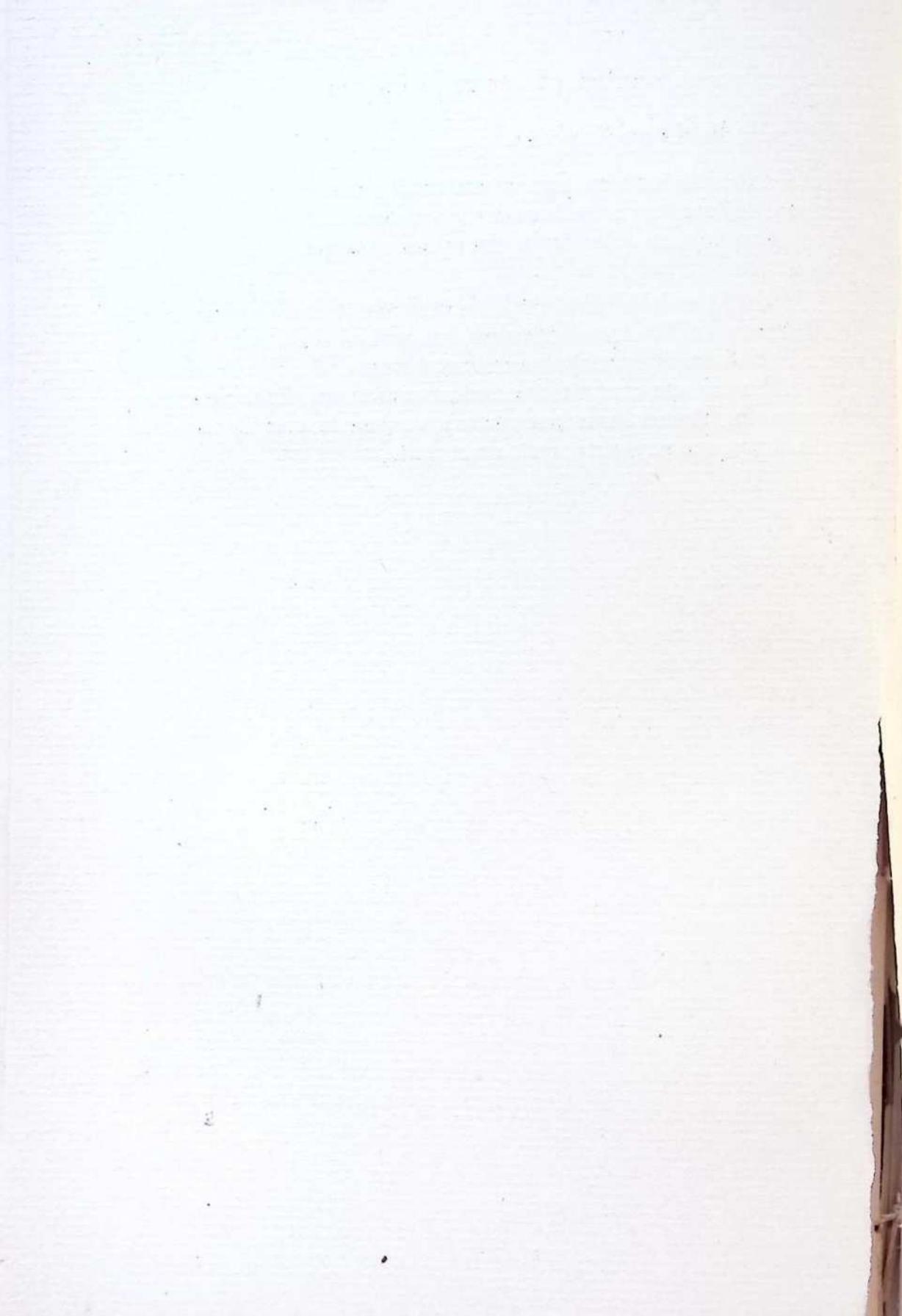
Mesdames, Messieurs,

Cette effigie du meilleur de vos concitoyens sera chère au cœur de tous ceux qui aiment ce pays, de tous ceux qui voient en notre vieil ami une figure marquante de la grande famille créole.

Sur ce socle auraient pu être gravés ces mots d'Alfred de Vigny : « J'ai fait mon devoir et cette idée là fait du bien. »

Mézière Guignard fut un juste et un sage.

Suivre son exemple c'est exalter sa mémoire. Efforçons-nous de l'imiter pour nous-mêmes et pour le bien de la Réunion, son pays natal, qu'il a tant aimé.



## NÉCROLOGIE

---

### M. ATHANASE GARSULT

---

Le 8 Août 1931 L'Académie de la Réunion a eu la douleur de perdre un de ses membres titulaires les plus actifs et les plus respectés, M. Athanase Garsault. La volonté du défunt a imposé à ses funérailles un caractère de simplicité extrême. Aucun discours n'a été prononcé. Pour rendre hommage à sa mémoire nous reproduisons ici deux courtes notices parues dans *Le Peuple* du 10 Août 1931 :

« Né à Sancerre le 13 décembre 1860, Athanase-Gabriel Garsault avait appartenu au journalisme métropolitain avant de venir s'établir à la Réunion. Il était débarqué à Saint-Paul le 13 juin 1890, amené dans l'île par des essais de grandes cultures. Si la Régie d'Etat s'était ralliée à ses vues, les tabacs compteraient maintenant pour beaucoup dans le rendement agricole de la Colonie.

« Commissaire de la Réunion à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, mission qu'il remplit brillamment, il devint ensuite chef du Service des Contributions indirectes et plus tard percepteur du Trésor à Salazie, puis au Port de la Pointe des galets jusqu'à sa sortie de charge suivie de l'honorariat.

C'est alors qu'à partir de 1926 il avait reporté sur la Presse une activité doublée d'un talent supérieur. Sa maîtrise de plume fit les délices des lecteurs de la *Paix*.

«Quand ce quotidien eut cessé de paraître, Garsaut se retira en sa villa du « Rosier blanc », près la Ravine à Marquet, entre les hauts du Dos d'âne et le bourg de la Possession. Il avait durant cinq années présidé le Conseil directeur du Syndicat de la Presse réunionnaise. Le titre de syndic honoraire lui fut décerné par acclamations dans l'assemblée générale du 30 Mai 1931.

«Depuis longtemps il se ressentait de troubles fonctionnels auxquels la chirurgie moderne sait remédier. Une opération lui avait été conseillée : il n'en voulut pas. Une dernière crise est venue l'enlever en peu de jours, entouré des tendres soins de sa femme, de son fils, de sa brue.

«Se sachant perdu, il avait demandé aux siens de le faire ensevelir à St-Denis, en toute simplicité et sans discours. Il souhaitait aussi que la veillée mortuaire pût se faire chez le président d'honneur de la Presse, en ce numéro huit de la rue Ste-Marie où, le samedi 22 juin 1929, de confraternelles agapes avaient joyeusement fêté sa croix de chevalier de la Légion d'honneur.

«Telles furent ses funérailles. Transporté en auto-camion, de la Ravine à Marquet en ville de Saint-Denis, dans la soirée du 8 août, sa dépouille mortelle fut conduite au champ de repos le lendemain dimanche, accompagnée de tous ses confrères, du Chef de la Colonie, des notabilités présentes au chef-lieu et d'une multitude d'amis.»

R.

«A-G. Garsault, qui disparaît, a été un homme remarquablement doué par la nature. Publiciste, penseur, poète, compositeur, diseur remarquable, métapsychiste, astrologue, espèce de Mage si l'on veut, ce Normand aventureux a été également

agriculteur, industriel et fonctionnaire. Fils d'un Inspecteur de l'Enseignement primaire, il fut journaliste au Havre et collabora à un grand journal de cette ville. Une société, dont faisaient partie de hautes notabilités, l'envoya dans l'Océan Indien pour planter du coton. Après des essais infructueux il se tourna vers le tabac et créa la marque très appréciée de Moulin-Joly. Mais il alla à Paris comme Commissaire de la Colonie à l'Exposition Universelle de 1900. Il se tira à son honneur de cette tâche et rédigea, à cette occasion une excellente monographie de la Réunion. Mais son absence de la colonie avait été fatale à ses intérêts. Il dut abandonner son industrie et se mettre au travail pour que personne n'eût à souffrir de son désastre. Il fut quelques années chef du Service des Contributions indirectes. La suppression de cet emploi le rendit à la vie privée. Nommé à une perception, il dut, à la limite d'âge, quitter cet emploi. Il n'avait jamais délaissé la plume : il écrivait dans plusieurs journaux des articles remarquables. Il assumait avec talent la direction et la rédaction du journal « La Paix », que G. de Busschère avait fondée. Il est mort dans sa retraite aimée sur son « bien de famille » entouré de sa femme, de son fils et de sa belle-fille.

« D'une grande droiture, Garsault avait le caractère élevé, sans mesquinerie, sans petitesse. Il se montra brave et persévérant devant l'adversité. Entreprenant, plein de ressources, de talents variés, il a trouvé dans notre île lointaine, une patrie nouvelle à laquelle il s'est attaché et dévoué : les circonstances et les hommes ne lui ont pas permis de faire tout ce qu'il était susceptible de réaliser. »



# Le Livre Journal du Gouverneur de Villers et les Vigies Françaises aux Mascareignes.

PAR

**AUGUSTE DE VILLÈLE**

Membre titulaire de l'Académie de la Réunion

---

Mesdames et Messieurs,

Pour un chercheur avide de posséder le plus de documents locaux parce que, occupé à composer un volume où il sera question des premiers âges de la colonisation de ce pays, l'idée de pouvoir, à raison d'un léger travail, en acquérir de nouveaux, allant de 1701 à 1710 et se trouvant dans le Bulletin Mensuel de la Bibliothèque de New-York, publiés en français et dont l'auteur n'est autre que M. de Villers, le 12ème Gouverneur de l'Ile Bourbon, apparut être une excellente affaire, quand M. Merwart, notre Président d'honneur, et possesseur de cette publication, proposa de lui en faire cadeau à condition d'entretenir les Membres de l'Académie de l'Ile de la Réunion et les personnes qui viendraient assister à cette séance de ce que contenait cette brochure. Ce fut conclu immédiatement sans hésitation, mais pas sans crainte, ajouterons-nous. Il est, en effet, difficile pour un homme de Laboratoire et n'ayant que

des connaissances agricoles, de traiter d'autres questions devant un public éclairé et mondain, comme celui que nous avons sous les yeux, aussi réclamerons-nous toute votre indulgence.

Dans son excellent ouvrage qu'il a modestement nommé "*Notes sur l'Île de la Réunion*" et que nous engageons vivement ceux qui en auraient l'occasion à se le procurer, M. L. Maillard (\*) dit qu'il n'y a rien dans les Archives de la Colonie de particulier concernant la gestion de celui qui nous occupe en ce moment, il doit être des bons gouverneurs comme des peuples heureux qui n'ont pas d'histoire. S'il n'est rien à son sujet dans les vieux registres constituant la documentation écrite que l'Administration possède ici, ceux qui parcourent la Plaine des Cafres où les ajoncs, les digitales et la fraîcheur de l'air font délicieusement penser à la France, ne peuvent ignorer le nom de ce gouverneur puisqu'un des sommets de cette localité s'appelle le Piton Villers.

L'analyse du journal en question qui ne comprend qu'une soixantaine de pages, devant être très courte, nous avons pris sur nous de vous entretenir aussi du rôle des vigies dans l'Océan Indien et d'une découverte faite par un de ceux qui s'y étaient attachés, fixé à l'Île de France en 1782 et qui serait né à l'Île Bourbon. Le Mémoire qui va nous renseigner, un peu plus que nous ne l'étions jusqu'à ce jour, sur les premières années de l'Administration de la Compagnie des Indes Orientales, commence par les instructions que le 8 Janvier 1701, ses Directeurs Généraux remirent à M. de Villers au moment de quitter Lorient. On est vraiment étonné de ce qu'ils aient pu faire

---

(\*).— Notes sur l'Île de la Réunion (Bourbon) par L. Maillard, Chevalier de la Légion d'Honneur, Ingénieur Colonial en retraite, ex-Membre du Jury permanent des Expositions, du Comité d'Administration du Muséum d'Histoire Naturelle et de la Société des Sciences et Arts de l'Île de la Réunion, Membre de la Société Météorologique de France.

Paris—Dentu, Editeur — Palais-Royal, Galerie d'Orléans, 13,— 1862—.

tenir, dans si peu de pages, tous les sujets de nature à assurer la prospérité de cette Ile, si les instructions qui s'y trouvaient avaient été toujours suivies à la lettre, comme elles le furent au début. Il est question dans ce journal d'ordonnances de toutes sortes : au sujet des chiens, des bœufs, des canots afin que les Noirs ne puissent en enlever pour tenter de retourner à Madagascar, des requêtes et des concessions de terrains, ces dernières assez nombreuses et importantes, nous apprennent que les propriétés étaient accordées aux colons pour peu de chose en ce temps, puisque, par exemple à Julien Dalleau, on concéda une pièce de terre dans le quartier de Sainte-Suzanne, entre les deux rivières Saint-Jean, et cela moyennant cinquante livres de riz en paille et de douze poules que le dit colon paierait chaque année à M. de Villers ou à ses successeurs. Il en était de même, en principe, pour beaucoup d'autres ; seule l'étendue des concessions faisait varier l'importance des redevances. Rien assurément d'intéressant n'avait lieu que le Gouverneur n'en prît note et ne le signalât :

« Une grande clarté apparue à Saint-Paul le 24 Juillet 1708 et produisant une illumination si grande en l'air, qu'elle couvrit et éclaira tout le quartier et dura l'espace de 4 à 5 minutes : elle ne parut pas moins grosse qu'une maison. » Le commencement du « Travail au Tabac » a lieu le 1er Juillet 1708 ; un tremblement de terre considérable le 20 Novembre 1709 ; la recherche d'eau minérale (\*) ; la découverte d'une pierre contenant du soufre à l'un des bras de la Rivière du Galet ; la recherche d'une prétendue mine de fer, tout cela est noté, daté et suivi souvent d'observations curieuses. »

« A voir l'ordonnance que M. de Villers prit en Mai 1706, on s'aperçoit que la tortue tenait alors une grande place dans la

(\*).— Eau minérale : à cette époque au Tour des Roches à Saint-Paul on avait trouvé une eau qui avait un goût particulier et dans laquelle il fut trouvé plus tard du chlorure de sodium et de magnésium. Ces particularités n'échappaient pas à nos devanciers.

vie coloniale, ce n'était pas la tortue de terre qui commençait fort à disparaître en deça du *boucan* Laleu (\*) et pour laquelle il s'était créé un parti dans le Sud de l'île, à ce que nous a appris notre ancien Président Jules Hermann, dans son Histoire locale, mais bien celle de mer, encore très abondante dans les parages de l'île et très recherchée alors pour l'alimentation des colons ; cette chasse sur les flots, par le fait des canots qu'il fallait pour l'entreprendre, donnait aux travailleurs noirs de ce pays la tentation de partir la nuit, à la dérobée pour Madagascar qu'ils n'étaient pas assurés d'atteindre. Aussi fallait-il que les Blancs qui allaient à la recherche de la Tortue fussent au nombre de trois par canot, dont deux étaient armés pour se défendre et un autre devait avoir un couteau et ne le remettre au Noir que pour ouvrir la tortue et apprêter leur manger après quoi il le reprendrait. »

Les signatures se trouvant au bas du texte de l'entente qui eut lieu entre le Gouverneur et les chasseurs de Tortues et dont le nombre est de 48, montrent que sur cent il n'y avait alors que trente colons sachant écrire, ce qui indique bien que l'instruction des premiers venus laissait à désirer et explique comment l'orthographe du nom des membres d'une même famille a dû se modifier de plusieurs façons par le manque d'études primaires ; dans d'autres cas les différences proviennent de ce que certains de ces colons étaient d'origine étrangère : anglaise pour John Grayel, d'Oxford, et portugaise pour Texer de Goa, ce qui permet de comprendre qu'on a fait de leurs noms Gresle et Técher, les rendant ainsi plus faciles à écrire et à prononcer.

Il ne passait pas au large, il n'arrivait pas ici, il n'en partait une frégate, un navire, une quaiche (†), un brick français,

(\*).— C'est-à-dire de la partie basse de la Commune de Saint-Leu appelée la Pointe.

(†).— Quaiche ou Ketok sorte de bâtiment anglais qui sert au cabotage de 50 à 200 tonneaux.

anglais, écossais, forban ou flibustier, que le Gouverneur ne le notât sur son journal. Interroger l'horizon, surtout du côté de l'Ouest, d'où venaient les navires de France, était un besoin des colons attendant des nouvelles du pays par les vaisseaux de la Compagnie des Indes partis de Lorient où leurs familles faisaient parvenir leur courrier afin de profiter de la première occasion pour les Iles ou les Indes.

Peu de temps après l'occupation de la Colonie, quand Etienne Regnault en fut chargé et lui donna le nom de Bourbon sur l'ordre de M. de Flacourt qui résidait à Fort Dauphin, une vigie fut placée près du rivage de Saint-Paul et puis à la Montagne de Saint-Denis, lorsque le siège de l'administration y fut transporté. Il en fut de même plus tard, à l'Ile de France après son abandon par les Hollandais, qui, comme vous le savez, renoncèrent à y demeurer, tellement les colons avaient à se plaindre de la quantité de rats dévorant tous les produits des cultures entreprises par eux. La première vigie de nos voisins fut à la Montagne des Signaux qui domine Port-Louis, une autre fut installée plus tard en pleine campagne du district de Mapou au sommet d'une colline et enfin la plus élevée à la Montagne Longue. Bien que l'Ile de France soit passée au pouvoir de l'Angleterre, la vigie de Mapou existait encore en 1907 quand nous nous rendîmes à Maurice. Le Gouvernement l'avait conservée, bien qu'elle n'eut plus sa raison d'être depuis que le télégraphe eut été installé d'un bout à l'autre de l'Ile.

L'existence au XVIIe et au XVIIIe siècle s'écoulait aux Mascareignes dans l'isolement, aussi les colons cherchaient-ils différentes façons pour attirer l'attention des navigateurs, des voyageurs de toutes sortes passant au large et ne pouvant qu'être heureux de trouver des habitants en mesure de leur procurer des provisions fraîches et de l'excellente eau comme on n'en rencontre pas ailleurs, ainsi que, n'ont cessé d'écrire, les uns après les autres, les premiers voyageurs venus à l'Ile Bourbon.

Les communications à l'aide de signaux remonte à la plus haute antiquité du moins pour ceux qui naviguaient en Méditerranée dont les peuples de races différentes se trouvaient si nombreux sur les bords de cette mer.

La lecture de la « Revue des Deux Mondes » du 1er Novembre 1929 nous apprend en effet, grâce à l'helléniste Victor Bérard qui a consacré une étude très intéressante à la navigation d'Homère, que dans l'île Aiaé qu'habitait Circé, déesse et magicienne, dont le nom signifie *épervier*, parce que sans doute elle scrutait la mer qui l'entourait d'un regard aussi perçant que celui de ce rapace, il se dressait au-dessus du Port une vigie (Périopé) sur une guette élevée (Skopié) permettant de découvrir les Iles les plus rapprochées. A l'aube de la navigation la vigie a précédé le phare ; le jour celle-là appelait les navires ; celui-ci les en éloignait la nuit, les prévenant qu'il y avait danger à s'en approcher.

La vie des vigistes, isolée avec leurs familles, sur une montagne, loin de voisins, a permis à ces hommes de faire quelques observations particulières et à l'un d'eux une découverte assez curieuse, la « Nauscopie », consistant en la faculté de voir les navires à une distance de 200 à 250 lieues, c'est-à-dire beaucoup plus grande que celle à laquelle on était habitué depuis l'invention du télescope en 1663, qui fut successivement modifié.

Cette découverte, dont il n'est pas question dans certains dictionnaires, ce dont on ne peut s'étonner quand on ne recourt qu'à un ou deux de ces ouvrages, est due à M. Emile Bottineau, né à l'île Bourbon et employé comme vigiste à celle de France depuis quelque temps quand il en fit part à ses collègues. Voici ce qu'on peut lire à ce propos dans le Tome II de l'île de France d'Albert Pitot :

« Le 20 Juillet 1782, M. Bottineau avait découvert plusieurs vaisseaux à quatre jours de l'île de France, le lendemain leur

nombre avait encore augmenté, mais, comme ces bâtiments étaient pris par le calme, il était impossible de dire quand ils arriveraient. C'était la flotte de l'Amiral REYNIER, dont les premiers vaisseaux parurent du 29 Juillet au 12 Août, les autres continuaient à rester immobiles jusqu'au 13 Septembre. Ce jour-là Bottineau annonça qu'ils seraient rendus au Port-Louis dans 48 heures ; en effet, du 16 au 18 Septembre les retardataires finirent par arriver au mouillage, ils avaient été retenus près de Rodrigue par les calmes pendant bientôt deux mois. »

Le deuxième élève de Bottineau se nommait M. Fabien, natif de Bourbon, il était vigiste à la Montagne de Saint-Denis. Voici ce qu'au sujet de celui-ci nous lisons comme second exemple de Nauscopie dans « Les Mémoires et la Correspondance » d'un enseigne de vaisseau qui, plus tard, fut ici Président de l'Assemblée Coloniale en Janvier 1902, mais au moment où ceci arrivait, il naviguait, allant de Pondichéry à Port-Louis et Saint-Denis, et vice-versa :

« Le 18 Décembre 1792, à midi ayant embarqué M. Dumouriez, nous filâmes nos amarres et nous nous dirigeâmes sur Bourbon. La frégate faisait environ trois lieues à l'heure avec un bon vent de l'arrière, lorsqu'un matelot tomba du gaillard d'avant, le cri « un homme à la mer » nous avertit aussitôt, la bouée lui fut jetée et il la saisit. Le gouvernail mis de côté porta le bâtiment de travers : cette évolution subite fit battre les voiles que le vent cessa d'enfler ; on profita pour plier toutes celles que l'on put, la continuation du mouvement imprimé à la frégate par le gouvernail fit bientôt coiffer sur les mâts toutes celles qui restaient encore et l'élan rapide de la marche se trouva arrêté. On s'empressa alors de jeter à la mer le plus léger des canots, quatre hommes s'y précipitèrent et, ramant de toutes leurs forces, se dirigèrent vers le matelot accroché à la bouée. Il était déjà à une demi lieue de nous par

suite du temps employé à la manœuvre et de l'élan du navire, nous nous mîmes à louvoyer sur toutes les voiles pour regagner au vent cette demi lieue de dérive. Une heure après l'homme tombé, la bouée, le canot tout était à bord et la frégate continuait sa route vers Bourbon.

« Nous mouillâmes le surlendemain, 20 Décembre, dans la rade de Saint-Denis, chef-lieu de la Colonie. Venant de l'Île de France, où la petite vérole n'ayant pas encore cessé complètement de régner, nous fûmes traités comme des pestiférés ; le bateau pilote ne nous aborda pas, mais se tenant au vent par rapport à nous, nous dirigea jusqu'au mouillage. A quelque distance de la frégate fut établi un bateau qu'au moyen d'un va et vient servant à nous faire parvenir tout ce qui nous était destiné, sans amener avec nous aucun contact. C'est par cette voie que le pilote envoya une lettre de M. Fabien, habitant de la Montagne au-dessus de Saint-Denis, chez lequel était élevée la vigie la plus haute de l'Île. Ce dernier, observateur, instruit et expérimenté, écrivit à notre Capitaine pour lui demander si l'avant-veille, à telle heure et à telle distance du Morne Brabant, un homme de la frégate n'était pas tombé à la mer, et si nous n'avions pas eu le bonheur de le sauver ; ce que nos manœuvres et la promptitude avec laquelle nous nous étions remis en route lui avait permis de présumer.

« Le troisième Nauscope fut M. Feillafié, encore un élève de Bottineau qui, suivant Albert Pitot, dans les derniers jours de Novembre 1810, aperçut très distinctement du sommet de la Montagne Longue, où était la vigie dont il était chargé, une flotte anglaise au mouillage devant Rodrigue ; il la vit se renforcer par une nouvelle escadre, appareiller et se diriger vers l'Île de France. Fou de désespoir il allait colporter la nouvelle partout, si bien que le Général Decaen qui n'avait point de sympathie pour ce prophète de malheur et ne se souciant pas non plus qu'on diminuât et le courage et la confiance des habitants, fit empoigner l'inspiré et le fourrer très prosaïquement

au violon. Il y serait resté toujours peut-être et s'y trouvait depuis une quinzaine lorsqu'un ami compatissant en avertit M. Farquhar qui le rendit à la liberté.»

A la mort du dernier employé de la vigie de la Montagne dominant Saint-Denis qui était un infirme, c'est-à-dire un blessé de la Grande Guerre, comme il y en avait un autre au phare de Sainte-Suzanne, la haute administration de l'île de la Réunion, pour réaliser une économie, a cru sage de supprimer cet emploi qui ne coûtait que fort peu au budget de la colonie où des dépenses beaucoup plus fortes et inutiles sont faites et depuis, sujets français, nous sommes détachés du monde extérieur, et c'est en vain qu'on regarde aujourd'hui le mâât du pavillon que les deux cyclones derniers ont respecté et qui se dresse comme s'il prenait hommes, terre et cieux à témoins de son abandon, et nous rappelle les émotions qu'il donnait autrefois à ceux qui levaient les yeux vers ses bras : N'était-ce pas, en effet, lui qui nous annonçait l'arrivée du courrier de France avant que le bruit du canon ne nous l'eût assurée ! N'était-ce pas lui qui le jour de la fête nationale couvrait tous les cordages de drapeaux, de signaux ondulant et claquant au vent et semblant participer à la joie qui réchauffait nos cœurs.

Mesdames et Messieurs, ne sortez pas d'ici ce soir, nous vous en prions, sur ce tableau de la vigie sans vigiste, aussi triste que celui de la maison sans enfants. Le moyen de ne pas être, de cœur ni d'esprit, détachés du monde extérieur et surtout de la France, par le fait de cette disparition, c'est de venir chaque fois qu'elles vous y convient à l'Académie et à la Société des Sciences et Arts de l'île de la Réunion qui sont des foyers de culture intellectuelle où l'on ne peut qu'aimer davantage le petit pays et la grande Patrie en s'appliquant à parler et à écrire de mieux en mieux le français et en tâchant d'apprendre tout ce qui se rattache à notre histoire locale aussi bien que métropolitaine.

## SUPPLÉMENT

Il nous semblait qu'il y avait une lacune dans la modeste et courte communication faite au sujet de la découverte de la Nauscopie et que nous devions au plus tôt arriver à la combler. Les mots pour bien des personnes ont une existence qui leur est propre; Horace les comparait au feuillage des forêts dont la couleur se modifie avec les saisons; bon nombre d'auteurs ne peuvent, ni ne veulent les employer sans être assurés de leur origine, de leur étymologie et des circonstances dans lesquelles ils ont été employés pour la première fois, nous le comprenons fort bien; c'est pour cela qu'il était nécessaire de se renseigner au sujet de l'annonce de la Nauscopie.

Les deux écrivains ayant le plus cité d'individualités s'y étant illustrées sont certainement François Joseph Cossigny, premier membre de l'Académie des Sciences qui y soit né et est l'auteur de son ouvrage bien connu intitulé « Moyens d'Amélioration des Colonies » et Adrien d'Épinay qui a publié un volume de « Renseignements pouvant servir à l'Histoire de l'Île de France »; ils sont assurément les meilleurs et les plus sûrs à être consultés sur ce point; nous les avons feuilletés avec soin et nous n'y avons pas trouvé le nom d'Émile Bottineau et de sa découverte.

Quand nous eûmes la bonne fortune d'entendre M. Léléo Michel faire à la Société des Sciences et Arts une conférence très documentée sur Lislet Geoffroy qui a vécu surtout à l'Île Maurice, nous pensâmes que c'était notre savant compatriote qui avait fait part à cette illustre Compagnie de la découverte d'Émile Bottineau, nous ignorions alors que le Mémoire relatif à la Nauscopie avait été déjà imprimé en 1785 tandis que Lislet Geoffroy ne fut correspondant de l'Académie des sciences que plus tard (\*). Nous demandâmes donc à M. Léléo Michel de

(\*).— Alors le possesseur de ce titre ne correspondait pas directement avec le Président de l'Académie mais bien avec un de ses membres désigné par le Conseil d'administration de celle-ci et qui était pour ainsi dire son parrain.

vouloir bien rechercher à quel moment et dans quels termes cette communication avait été faite, il nous le promit avec le plus grand empressement. D'autre part, nous avons écrit à M. A. Lacroix, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle et Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, en le priant de vouloir bien nous documenter sur ce point. S'intéressant beaucoup à notre île, d'origine volcanique où il est venu pour l'étudier sur place en 1892, il nous apprit que ni la découverte de la Nauscopie, ni le nom d'Emile Bottineau ne figuraient aux Archives de l'Académie des Sciences, pas plus que dans celle de la Bibliothèque du Muséum, mais qu'à la Bibliothèque Nationale on en trouvait un Extrait du Mémoire de Bottineau sur cet art de découvrir les vaisseaux et les terres à une distance considérable (sans indication de lieu) année 1786 in 8° 87 pages en deux exemplaires vol. 23.466 et 38.804 et que la France littéraire signalait également un Mémoire sur la découverte d'un moyen physique annonçant les vaisseaux et les terres jusqu'à 250 lieues de distance (sans lieu d'impression) 1785 in 8°. Enfin M. Lélío Michel, après quelques excellentes recherches entreprises à Port-Louis, est arrivé à nous faire savoir qu'Emile Bottineau n'était pas né à l'île Bourbon mais dans le Bas-Anjou, sur les bords de la Loire. Son père était un paysan ; très jeune il se rendit à Nantes et s'embarqua comme pilotin à destination de Bourbon où il s'employa dans les travaux du génie, mais alla, peu de temps après à l'île de France où il arriva bientôt à être chargé d'une vigie, c'est durant ce temps qu'il fit la découverte en question à laquelle il initia ses collègues tels que Fabien et Feillafié qui devinrent ses disciples comme on l'a vu plus haut.

Si Lislet Geoffroy ne mit pas son correspondant de l'Académie des Sciences au courant de la Nauscopie comme nous l'avions supposé puisqu'il était la seule personne pouvant le faire de l'île de France, c'est bien lui qui fit à l'âge de 80 ans

à la Société des Amis de l'Histoire Naturelle de Port-Louis une communication où il traita de cette découverte après laquelle il donna à ses confrères les numéros du Journal de l'Île de France et de Bourbon. Nous ne pouvons qu'être très reconnaissant à M. Lélío Michel de tous les renseignements qu'il nous a fournis si aimablement ; nous espérons bien qu'il pourra devenir sous peu un de nos correspondants à l'Île Maurice.

Terminons ce supplément par le vœu de voir notre Compagnie posséder une copie du Mémoire de Bottineau se trouvant à la Bibliothèque Nationale ainsi que ce qui a trait à lui dans la Biographie nouvelle des Contemporains, Paris 1820-1825, afin d'avoir dans notre Bibliothèque tout ce qui se rapporte aux Mascareignes.

# LE COÛT DE LA VIE A LA RÉUNION

## depuis 1933\*

PAR

**HENRI GERARD**

Chef des bureaux de la Direction des Douanes

Membre titulaire de l'Académie de la Réunion.

---

Le 25 Juillet 1923, nous avons donné lecture à l'Académie d'un travail relatif au coût de la vie dans la Colonie depuis la guerre.

Sur un marché aussi restreint que le nôtre, les vagues économiques ne pouvant s'étaler, frappent haut et fort. L'étude de leur répercussion est donc particulièrement intéressante.

Nous nous étions efforcé de suivre cette répercussion sur le budget de deux familles de quatre personnes prises l'une comme type des travailleurs manuels—ouvriers, garçons de bureau, domestiques— que nous dénommons « groupe ouvrier », l'autre comme type des travailleurs intellectuels les moins favorisés matériellement— commis d'administration, commis de commerce— que nous dénommons « groupe

---

(\*) Postérieurement à sa lecture en séance publique, ce travail a été continué jusqu'à la date d'impression du présent bulletin,

bourgeois ». L'étude ainsi faite portait d'abord sur les années de guerre, puis sur les premières années qui se placent immédiatement après la grande perturbation. Chemin faisant, nous recherchions les facteurs locaux qui avaient, dans ce domaine, accru les effets des événements extérieurs.

Voilà dix ans que cette communication a été faite et bientôt dix neuf ans que se sont ouvertes les hostilités *longum ævi spatium*. Avec le temps qui s'écoule et le champ de recherches qui s'étend, l'intérêt de pareils travaux va croissant. Nous sommes d'ailleurs à une époque dont il semble bien qu'on puisse dire qu'elle est du moins de préstabilisation pour l'ensemble de notre économie. Une des grandes causes de trouble, les variations de la monnaie, a disparu avec la mise en application de la Loi monétaire du 25 Juin 1928; la hausse des prix a été enrayée et le tassement qui a suivi paraît bien près de s'arrêter aussi. Nous sommes en pleine période dite de crise, crise de santé après tout, qui n'est qu'un retour à la norme dans la situation nouvelle créée par la guerre.

La zone où s'inscrivent actuellement les oscillations des prix cherchant leur état d'équilibre est beaucoup plus élevée que celle où le coût de la vie sinuait avant 1914. C'est le moment de se retourner et de jeter un coup d'œil sur les ondulations qui marquent les hauts et les bas du budget familial depuis la guerre et de tirer de leur examen quelques constatations intéressantes.

\*  
\*\*

Et d'abord nous reprenons la courbe des indices au point où nous l'avons laissée en Juin 1923. On se souvient qu'après une ascension lente de Juillet 1914 à Octobre 1919, cette courbe décrivait brusquement un feston de vaste amplitude d'Octobre 1919 à Avril 1921 avec crête en Septembre 1920, puis descendait sur une pente assez faible et à peu près régulière jusqu'en Novembre 1922; à ce moment, elle marquait une nouvelle

vague beaucoup moins haute que la première, culminait en Avril 1923 et s'abaissait pour s'arrêter en Juin 1923 à l'indice 350 pour le groupe ouvrier et 316 pour le groupe bourgeois.

Nous rappelons ici que les nombres indices donnent, chaque mois, le montant en francs de la dépense d'une famille qui aurait vu en Juillet 1914 son budget s'élever à 100 francs.

On se trouvait donc en Juin 1923 à une période de dépression où d'ailleurs l'indice se tenait toujours à un niveau plus élevé qu'au cours des crues antérieures. Car, il est remarquable que depuis 1914, chaque vague retombe toujours sur un plan supérieur à celui où expire la vague précédente.

Mais depuis Janvier 1922, le cours des produits du crû n'a cessé de croître : si l'on groupe les courbes de leurs prix, on obtient une bande à bords parallèles qui se relève de 45° environ sur l'horizontale. La circulation monétaire grossit et son inflation ne tarde pas à entraîner à nouveau la courbe des indices dans le mouvement ascensionnel qui s'arrête à 407 (ouvriers) 353 (bourgeois) en Janvier 1924.

Là, la livre sterling fait, de Janvier à Mars 1924, le bond que l'on sait ; elle passe (chiffres officiels reçus dans la Colonie) de 90 Frs en Janvier à 104/105 en Février et Mars pour retomber à 70 en Avril. L'indice de la vie s'élève de 407/353 en Janvier à 555 (ouvriers) 453 (bourgeois) en Mars et revient à 451 (ouvriers) 403 (bourgeois) en Mai. D'ailleurs la répercussion de cette hausse de la livre sur le prix de l'existence ne s'explique guère : elle ne correspond pas à une augmentation des valeurs à l'importation, aucune marchandise n'ayant été traitée au moment de la dépréciation du franc.

Il n'empêche que cette perturbation monétaire, demeurée complètement extérieure à la Colonie, a agi sur les dépenses familiales.

La pointe dessinée de Janvier à Avril 1924 n'est qu'une

verruer sur la pente qui a pris base en Juin 1923, et se prolongera sous un angle sensiblement constant jusqu'en Mars 1926 avec quatre saillants, l'un plus arrondi en Novembre 1924, les trois autres plus pointus en Janvier, Juin 1925 et Février 1926. Le premier tient à l'état d'encombrement des docks du Port ; les marchandises n'arrivant pas régulièrement à Saint-Denis, il y a eu une raréfaction plus ou moins sporadique des articles de consommation et une hausse générale des prix. Les vagues de Janvier et Juin 1925 sont purement fortuites et dues à une revalorisation momentanée des épices. Enfin, le sursaut de Février 1926 semble n'être qu'une secousse préliminaire annonciatrice du bouleversement que va produire la dépréciation constante du franc.

Car dès le mois de Mai 1924, la livre sterling reprend d'une façon lente mais continue sa marche ascensionnelle : elle est à 70 Frs en Avril, à 82 Frs en Août, à 88 Frs en Décembre 1924, monte de 89 à 132 Frs au cours de l'année 1925 et est à 136 Frs en Mars 1926. Parallèlement, l'indice de la vie s'élève de 451 (ouvriers) et 403 (bourgeois) à 654 (ouvriers) et 551 (bourgeois) en Mars 1926. Comme celle de la livre, la courbe de l'indice suit un tracé à pente sensiblement uniforme.

En Mars 1926, la livre rebondit, atteint 197 en Juillet et retombe en Février/Mars 1927 à 123/124 Frs, palier sur lequel elle s'est fixée jusqu'en 1931. Avec elle, le coût de la vie grossit rapidement part de 654/551, culmine à 876 (ouvriers) 692 (bourgeois) en Août 1926, court pendant trois mois sur un plateau légèrement incliné, puis s'affaisse à son tour et marque 784 (ouvriers) et 673 (bourgeois) en Février 1927. C'est pendant cette période que d'une façon générale le prix de l'existence dans la Colonie a enregistré son niveau maximum depuis la guerre. Sans doute, en Mars 1930, il existe une pointe plus élevée ; mais, nous verrons que cette secousse purement accidentelle n'a duré que quelques jours.

D'ailleurs la baisse des prix ne se réalise pas sans une réaction qui se manifeste de Février à Juin 1927 : les indices oscillent entre 784 (ouvriers) 671 (bourgeois) et 816 (ouvriers) 695 (bourgeois) sur un plan moyen sensiblement horizontal. Puis, la chute reprend jusqu'en Décembre 1927, où l'indice s'arrête à 662 (ouvriers) 609 (bourgeois).

En Janvier 1928, la courbe remonte et atteint un nouveau palier d'une cinquantaine de points plus élevé autour duquel elle oscillera pendant toute l'année 1928, dessinant toutefois une pointe de Février à Juin avec culmination en Avril, à la suite du cyclone de Février. Cette reprise est surtout due à la hausse des loyers, dont l'indice resté jusque là sensiblement au dessous de l'indice général du coût de la vie, commence à entrer dans le rythme commun.

A partir de Février 1929, on enregistre un nouveau res-saut d'une cinquantaine de points et la ligne court à une altitude moyenne de 760 (ouvriers) 700 (bourgeois), décrivant en dessus et en dessous de cette cote deux festons d'égale amplitude. A noter qu'en Mars 1930, à la suite du cyclone de Février, le graphique marque une brusque ascension, de durée très courte d'ailleurs, au cours de laquelle il atteint la plus grande hauteur depuis 1914 : 911 (ouvriers) 774 (bourgeois).

Le bond de 1929 intéresse un assez grand nombre des éléments générateurs de l'indice : il n'y a pas eu de grosses intempéries cette année là et d'ailleurs leur action éventuelle aurait été limitée dans le temps. Nous inclinons donc à penser que la hausse constatée est liée à l'inflation déjà réalisée et aux perspectives d'inflation des moyens de paiement. Les billets en circulation et la monnaie immobilisée à la Banque de la Réunion passent en effet de 57 millions vers le milieu de 1928 à 69 millions en Janvier 1929 ; les cours du rhum augmentent et l'entente intervenue le 16 Janvier 1929 entre usiniers et planteurs diffuse dans toute la population agricole cette nouvelle richesse.

Nous voici donc en Juillet 1930. A ce moment, il y a déjà de longs mois que la Métropole et les autres Colonies sont affectées par la crise de fléchissement des prix qui prépare le retour à une économie plus saine. L'île à son tour commence à être touchée. Les cours des denrées du crû se tassent : le sucre est ramené de 172 F. 50 à 120 Frs. les 100 Kilogs. La circulation monétaire se restreint et l'indice de la vie redescend. Juillet 1930 le trouve à 765 (ouvriers) 706 (bourgeois) ; il est déjà à 664 (ouvriers) 659 (bourgeois) en Janvier 1931. La chute se rapproche de la verticale.

Sans doute, le cyclone de 1931 vient une fois de plus donner une impulsion brutale à la courbe qui atteint en Avril la cote 826 (ouvriers) 750 (bourgeois). Mais, les indices retombent immédiatement après : ils glissent sur un plan un peu moins incliné qu'à la fin de 1930, mais n'en sont pas moins ramenés à 612 (ouvriers) 642 (bourgeois) en Janvier 1932. Une nouvelle pointe très aiguë se forme en Mars 1932 à la suite du cyclone de Février : 715 (ouvriers) 692 (bourgeois). Et de nouveau la courbe descend sous un angle de 45° environ jusqu'en Décembre 1932 où on enregistre les cotes 552 (ouvriers) 608 (bourgeois).

Là le fléchissement s'arrête et il semble bien que la stabilisation est proche. S'il n'est pas encore horizontal, le tracé se relève nettement, et en l'espace de cinq mois, ne s'abaisse que d'une quinzaine de points : il se fixe en Mai 1933 à 539 (ouvriers) 590 (bourgeois), en avance sensible sur le coefficient de dépréciation du franc (500).

\*  
\* \*

Nous venons de suivre le coût de la vie dans toutes ses évolutions au cours des dix dernières années ; jetons maintenant un coup d'œil d'ensemble sur les courbes.

Il vient aussitôt à la vue que les coefficients d'augmenta-

tion des deux groupes (ouvrier et bourgeois) qui, jusqu'en 1927, tendaient à diverger de plus en plus — avec une prédominance de l'indice du premier groupe qui parfois se manifeste par un écart de 200 points, — se rapprochent insensiblement depuis cette époque. En Février 1931, ils présentent à peine cinq points d'écart, en Mai 1931 neuf points, en Juin 12 points. Entre les mois de Septembre et d'Octobre 1931, les lignes se croisent et la situation se renverse : dès lors, l'indice du groupe bourgeois est supérieur à celui du groupe ouvrier, les deux courbes s'écartent progressivement l'une de l'autre, au fur et à mesure que le prix de la vie diminue.

D'ailleurs, chaque hausse marquée de ce prix ramène l'état des choses antérieur ainsi qu'on le constate en Mars 1932, où le cyclone de Février entraîne une brusque augmentation du coût de l'existence : aussitôt les lignes se coupent à nouveau et l'indice du groupe ouvrier dépasse celui du groupe bourgeois. Puis, avec le fléchissement des courbes, on enregistre une nouvelle interversion des tracés et le coefficient du prix de la vie redevient et se maintient plus élevé pour le groupe bourgeois.

L'année 1927 enregistre, en effet, un changement général dans l'orientation des courbes qui, après être montées graduellement depuis 1914, se fixent d'abord sur un nouveau palier presque horizontal et ensuite, à partir de Septembre 1930, commencent à s'incliner assez fortement.

Naturellement cet arrêt dans la hausse et la baisse consécutive ont tout d'abord touché les éléments de la vie qui avaient été antérieurement les plus sensibles à la poussée. Or, ceux là sont les articles de grande consommation qui constituent à eux seuls le budget de dépenses du groupe ouvrier. Les autres postes n'intéressent guère que le groupe bourgeois, et le plus

souvent ont continué à s'apprécier, lorsqu'ils ne se sont pas fixés.

D'où un décalage qui explique les croisées successives des courbes de Septembre 1931 à Avril 1932 et la prédominance finale de l'indice du groupe bourgeois.

Il existe donc entre les cotes 660 et 680 une zone dans laquelle l'indice du coût de la vie est à peu près le même pour les deux groupes. Sur toute l'étendue de cette zone le prix de l'existence a augmenté dans les mêmes proportions pour le groupe ouvrier et le groupe bourgeois. Au dessus, il s'est plus lourdement accru pour le premier groupe, au dessous pour le second.

En définitive, le montant en Mai 1933, de la dépense annuelle d'un ménage de quatre personnes (mari, femme et deux enfants), dans l'hypothèse d'un genre de vie invariable—celui de 1922—atteint 362 frs. pour le groupe ouvrier et 1.324 francs pour le groupe bourgeois.

Nous n'avons pas besoin de préciser que cette façon d'opérer donne un indice trop faible, si l'on envisage la consommation d'avant-guerre, trop fort si l'on tient compte du « standard of life » actuel; car il n'est pas douteux que depuis 1922, l'accroissement du coût de la vie a imposé des restrictions nouvelles.

D'ailleurs dans la Métropole, on a constaté aussi que l'indice des prix de pension à l'hôtel est resté en dessous de l'indice général du coût de la vie: au fur et à mesure de l'inflation des prix, les hôteliers ont allégé leurs menus. Le premier indice s'est à peu près maintenu au niveau de celui des salaires, le second s'est inscrit plus haut.

En Allemagne pareillement, après la stabilisation du mark, les bases d'établissement de l'indice ont été changées; pour leurs calculs, les offices ont adopté non la consommation de 1920, comme auparavant, mais celle de 1907; on a abouti à un

relèvement sensible des chiffres et enregistré entre les indices et les salaires un écart beaucoup plus grand que celui qui avait été officiellement admis jusque là.

\*  
\* \*

Les chiffres que nous venons de donner laissent l'impression générale que le prix de la vie à la Réunion a subi un coefficient de hausse particulièrement élevé, supérieur à celui constaté ailleurs. Il a fallu compter avec les facteurs, mondiaux, métropolitains et locaux qui ont tous réagi sur les dépenses des ménages.

Tout d'abord, même dans les pays comme les États-Unis où la monnaie, jusqu'à ces derniers temps, a conservé sa pleine valeur, égale à sa valeur nominale, où la circulation, l'importation et l'exportation de l'or n'ont été, pendant de longues années, soumises à aucune restriction, le prix de la vie a subi une hausse sensible depuis la guerre.

En France, ce coefficient dit « mondial » a agi et sa répercussion a été amplifiée par la dépréciation du franc qui vaut maintenant environ cinq fois moins qu'en 1914.

Enfin à la Réunion, facteurs mondiaux et nationaux ont aussi frappé puisque nous importons à peu près tout ce que nous consommons et surtout de pays français. Mais la situation s'est compliquée de l'intervention de facteurs locaux.

La hausse des cours de nos denrées a grossi la circulation monétaire du pays. Or, l'épargne y est assez peu pratiquée par la masse qui tend à rejeter immédiatement dans la circulation tout ce qu'elle a pu en retenir. Et naturellement, cette richesse en mouvement a tenté les intermédiaires dont le nombre s'est fortement accru—il y avait à Saint Denis 350 patentés en 1913, ils étaient 805 en 1929. D'un côté donc, on achète sans trop se soucier des prix; de l'autre, il faut qu'on vende cher,

puisque la clientèle qui n'a pas augmenté est sollicitée par plus de fournisseurs et s'est dès lors restreinte pour chacun d'eux. En outre, à certains moments, la raréfaction de l'importation ou de la production locale est venue aggraver la situation. Ajoutons à cela l'action des cyclones—quasi-périodique—de circonstances accidentelles,— comme l'obstruction du Port de la Pointe des Galets—et de contingences spéciales à certains postes du budget familial—par exemple, pour le logement, la disparition de maisons et l'établissement en ville d'une partie de la population rurale qui, enrichie, s'y est pourvue de pied-à-terre. Et nous aurons une physionomie générale des éléments locaux qui ont contribué à grossir le budget familial à la Réunion.

\*  
\* \*

Les travaux de statistique effectués dans le monde entier—surtout aux États-Unis par le Comité Harvard—ont démontré que souvent les phénomènes économiques, si on les observe sur un certain espace de temps, obéissent à quatre mouvements: 1o.) un mouvement de longue durée qui ne se constate que sur des périodes de dizaines d'années; 2o.) des mouvements saisonniers, dans le cadre de l'année; 3o.) des mouvements accidentels, qui ne sont que la répercussion de circonstances non périodiques; 4o.) enfin, un mouvement cyclique ondulatoire dont le rythme s'étend sur quelques années seulement et qui est particulièrement intéressant à observer parce qu'il serait en quelque sorte la manifestation de la loi caractéristique du phénomène étudié, une loi inhérente à la nature même de ce phénomène, à son essence.

Avec un recul de 19 années, il nous a semblé que les effets d'une pareille loi—si tant est qu'elle existe—devraient s'enregistrer dans les variations du coût de la vie à la Réunion et nous avons essayé de les isoler.

Pour cela, il était nécessaire de déterminer et d'éliminer les mouvements non cycliques. Nos recherches n'ont porté que sur la courbe du groupe ouvrier qui est généralement adoptée comme type pour les études de ce genre.

1o.) *Mouvement de longue durée*—Il n'est pas douteux que l'ensemble de la courbe est animée tout d'abord d'un mouvement ascensionnel constant, indépendant de la série de ses vagues et s'incurve ensuite vers le bas.

Par tâtonnements, nous avons déterminé une ligne moyenne, telle que la surface circonscrite par le graphique soit à peu près la même en dessus et en dessous ou encore que les sommes des écarts du graphique par rapport à cette ligne, soient égales en dessus et en dessous. Nous obtenons ainsi un tracé qui suit tout d'abord une droite ascendante inclinée de 15 degrés environ sur l'horizontale, puis vers le milieu de 1927, s'infléchit en prenant une direction presque parallèle à l'axe des temps, et enfin dès les derniers mois de 1930 descend suivant un angle de 30 degrés. Ce tracé donne le sens général du mouvement de longue durée.

Il est facile d'en éliminer les effets, en calculant pour chaque mois, la différence entre l'ordonnée de la courbe et celle de la ligne moyenne et en affectant cette différence du signe + ou du signe — selon qu'elle est en faveur du graphique ou de la ligne. Ces différences ont servi ensuite d'ordonnées successives à une courbe que nous avons construite sur l'axe des temps, les quantités positives étant portées au-dessus de l'axe, les quantités négatives en dessous.

De la courbe ainsi obtenue, les effets du mouvement de longue durée ont été complètement éliminés. Il reste une vague sinusoïde qu'il s'agit maintenant de soustraire à l'action des composantes non révélatrices du rythme cyclique.

2o. *Variations saisonnières*— La plupart des éléments du coût de la vie dans le pays échappent à leur influence.

Certes, le prix du riz, de la viande, du pain, du saindoux, du pétrole, du vin, du savon, du charbon, du bois à brûler, du sucre, des poissons secs, des viandes salées, les dépenses pour logement, pour habillement ne varient pas suivant les saisons. Mais, il semble que pour certaines denrées produites par la Colonie elle-même, au moins en partie (légumes frais, légumes secs) nous devrions constater des fluctuations saisonnières et une oscillation correspondante du budget familial.

En fait, cette dernière répercussion ne se fait pas sentir et on pourrait peut être attribuer l'inertie de l'indice au peu de place relative que tiennent les légumes dans la consommation des ménages.

Mais dans les prix même de ces denrées, les variations saisonnières s'enregistrent à peine. Que si pour les légumes secs du pays on constate parfois une hausse assez régulière vers la fin du premier tiers de l'année, il n'empêche que souvent cette fluctuation n'est pas sensible. Le prix du sucre manifeste, quelquefois, vers le milieu de l'année une tendance à l'inflation, mais il n'y a là rien de constant. Les oignons, deux fois par an, paraissent être l'objet d'une appréciation en Mars-Avril et Septembre, mais ici aussi, les pulsations manquent de régularité. Les aulx au milieu de certaines années voient leurs cours au détail grossir, sans d'ailleurs qu'il y ait sinuosité synchronique pour d'autres années.

Cette absence de réaction à l'influence des saisons n'est pas normale pour les denrées que nous venons d'énumérer. Il est sûr qu'elles paraissent sur le marché à certaines époques fixes et qu'à ce moment leur abondance même devrait faire baisser les prix ; ensuite leur raréfaction progressive imposerait une appréciation croissante jusqu'à la récolte prochaine. Les cours de gros sont forcément soumis à cette variation et les constatations que nous faisons dans la vente au détail rendent brutalement manifeste le décalage qui existe entre les

conditions de la vente en gros et de la vente au détail. Il faut voir là un symptôme de l'anarchie économique où nous tiennent toujours les circonstances de la guerre et de l'après-guerre.

Au demeurant, la courbe des variations du coût de la vie ne paraît soumise à aucune ondulation saisonnière.

Certes, dans des premiers mois de chaque année, on constate presque régulièrement un feston, mais cette vague, due aux intempéries de l'hivernage, est plutôt accidentelle que saisonnière.

30. *Variations accidentelles*— L'élimination de la composante due à des causes accidentelles est généralement considérée comme impossible parce que la valeur de cette composante est difficile à préciser. Toutefois, en ce qui concerne notre graphique, certaines vagues qui en résultent sont trop fortes d'amplitude, trop courtes de durée, ont un jet trop net pour qu'il ne vienne pas à l'idée de les abstraire par un simple sectionnement à la base.

En parcourant la courbe, nous trouvons en effet, comme circonstances accidentelles génératrices d'ondulations : a) la hausse générale de 1920 ; b) les crises de dépréciation du franc de Mars 1924 et Septembre 1926 ; c) les secousses le plus souvent provoquées pendant le 1<sup>er</sup> semestre de chaque année— notamment de 1926 à 1932— par les cyclones qui au cours de la mauvaise saison s'abattent sur l'île ; d) l'arrêt qui s'est manifesté vers la fin de 1924 dans les opérations d'évacuation des Docks.

Tous ces accidents— surtout les météores annuels— font naître sur la courbe des verrues proéminentes, qu'on peut semble-t-il faire disparaître, sans risquer d'annihiler en même temps quelque effet du mouvement rythmique général.

40. *Mouvement cyclique* — Ces éliminations successives effectuées, la courbe résiduelle, isolée des mouvements secondaires qui la déformaient, n'obéit plus qu'au mouvement cyclique, qui « en révélant l'histoire des variations du phénomène dans le temps » décèle la loi éventuelle qui régirait ce compartiment de l'activité économique locale.

Or, ce qui frappe tout d'abord, au premier examen de la courbe résiduelle, c'est de 1914 à 1925 une ondulation presque régulière qui change de sens à l'expiration de chaque période de quatre années. De 1914 à 1918, on note une phase de dépression qui ne dépasse pas une amplitude de 25 points au dessous de l'axe horizontal. De 1918 à 1922 se manifeste un feston en sens inverse avec flèche de valeur sensiblement égale. En 1922, la vague s'écroule à nouveau pour se gonfler peu après et couper l'axe horizontal en 1926. Mais ici, l'affaissement est plus fort : il atteint un creux de près de cent points. Et déjà dans la seconde partie de l'ondulation, lorsque la vague commence à se former, on note quelques petites secousses qui nuisent un peu à son allure générale.

Jusque là, la courbe paraît donc animée d'un mouvement rythmique portant sur un cycle de huit années avec alternance tous les quatre ans. Est-ce une suite et peut-être la fin des effets d'une loi qui agissait sur le coût de la vie avant la guerre ? N'ayant aucune donnée statistique pour cette période, nous n'avons pu le rechercher.

Il n'en est pas moins vrai qu'à partir de 1926, le mouvement perd la belle régularité qu'il avait manifestée pendant les douze années précédentes. On a l'impression qu'un rythme nouveau essaie de s'établir, qui contrarie les vagues de l'ancien et rompt leur élan.

Ainsi, en 1926, la courbe continue tout d'abord la phase ascendante commandée par la période précédente ; mais dès le milieu de 1927, elle fléchit et ne reprend son mouvement ascensionnel qu'en 1930, évoluant toujours dans le cycle de

quatre années : la vague d'origine s'est bien vite brisée et l'ondulation générale, au lieu de se maintenir à l'état de crête, en se conformant à la phase ramenée par la norme, se transforme et se termine en creux.

La courbe résiduelle manifeste une fois de plus, en 1930, une tendance à s'élever ; puis, vers la fin de la même année, elle marque encore une chute et, des lors, prend un rythme nouveau, qui semble être annuel avec une dépression portant environ sur dix mois et une vague de hausse s'étendant sur deux mois vers le milieu de chaque année. Le tracé adopte toujours la forme d'une sinusoïde presque régulière.

Ce changement de rythme paraît provoqué par la chute des indices de la vie.

Se maintiendra-t-il si ces indices se stabilisent ?

Mai 1933.

### INDICES DU COUT DE LA VIE \*

			Groupe ouvrier			Groupe bourgeois
Juin 1923	...	...	350	...	...	316
Juillet	...	...	369	...	...	323
Août	...	...	363	...	...	318
Septembre	...	...	391	...	...	331
Octobre	...	...	399	...	...	332
Novembre	...	...	402	...	...	334
Décembre	...	...	410	...	...	337
Janvier 1924	...	...	407	...	...	353
Février	...	...	469	...	...	390
Mars	...	...	555	...	...	453

(\*) Les indices du coût de la vie, de Juillet 1914 à Juin 1923 ont été insérés au Bulletin de l'Académie, année 1923 pages 109 et suivantes.

			Groupe ouvrier			Groupe bourgeois	
Avril	...	...	...	490	...	...	430
Mai	...	...	...	451	...	...	403
Juin	...	...	...	487	...	...	428
Juillet	...	...	...	502	...	...	436
Août	...	...	...	555	...	...	453
Septembre	...	...	...	565	...	...	458
Octobre	...	...	...	585	...	...	469
Novembre	...	...	...	593	...	...	478
Décembre	...	...	...	555	...	...	463
Janvier 1925	...	...	...	577	...	...	470
Février	...	...	...	550	...	...	461
Mars	...	...	...	554	...	...	459
Avril	...	...	...	562	...	...	479
Mai	...	...	...	560	...	...	484
Juin	...	...	...	595	...	...	504
Juillet	...	...	...	585	...	...	501
Août	...	...	...	590	...	...	505
Septembre	...	...	...	595	...	...	506
Octobre	...	...	...	591	...	...	507
Novembre	...	...	...	614	...	...	528
Décembre	...	...	...	625	...	...	538
Janvier 1926	...	...	...	628	...	...	551
Février	...	...	...	679	...	...	568
Mars	...	...	...	654	...	...	551
Avril	...	...	...	678	...	...	572
Mai	...	...	...	706	...	...	586
Juin	...	...	...	785	...	...	622
Juillet	...	...	...	797	...	...	648
Août	...	...	...	876	...	...	692
Septembre	...	...	...	871	...	...	695
Octobre	...	...	...	867	...	...	697

			Groupe ouvrier			Groupe bourgeois
			—			—
Novembre ...	...	...	862	...	...	708
Décembre ...	...	...	811	...	...	685
Janvier 1927	...	...	804	...	...	678
Février ...	...	...	784	...	...	673
Mars ...	...	...	805	...	...	695
Avril ...	...	...	816	...	...	691
Mai ...	...	...	786	...	...	678
Juin ...	...	...	811	...	...	688
Juillet ...	...	...	756	...	...	671
Août ...	...	...	749	...	...	662
Septembre ...	...	...	729	...	...	663
Octobre ...	...	...	704	...	...	632
Novembre ...	...	...	688	...	...	618
Décembre ...	...	...	662	...	...	609
Janvier 1928	...	...	711	...	...	639
Février ...	...	...	702	...	...	635
Mars ...	...	...	732	...	...	644
Avril ...	...	...	790	...	...	684
Mai ...	...	...	722	...	...	656
Juin ...	...	...	711	...	...	642
Juillet ...	...	...	707	...	...	650
Août ...	...	...	683	...	...	629
Septembre ...	...	...	714	...	...	659
Octobre ...	...	...	688	...	...	655
Novembre ...	...	...	699	...	...	661
Décembre ...	...	...	688	...	...	656
Janvier 1929	...	...	710	...	...	679
Février ...	...	...	704	...	...	676
Mars ...	...	...	764	...	...	710
Avril ...	...	...	794	...	...	723

			Groupe ouvrier		Groupe ouvrier
Mai	...	...	796	...	720
Juin	...	...	777	...	711
Juillet	...	...	789	...	723
Août	...	...	774	...	714
Septembre	...	...	739	...	690
Octobre	...	...	728	...	688
Novembre	...	...	729	...	692
Décembre	...	...	750	...	703
Janvier 1930	...	...	784	...	713
Février	...	...	775	...	699
Mars	...	...	911	...	774
Avril	...	...	749	...	690
Mai	...	...	786	...	709
Juin	...	...	760	...	699
Juillet	...	...	765	...	706
Août	...	...	759	...	704
Septembre	...	...	754	...	690
Octobre	...	...	703	...	670
Novembre	...	...	673	...	664
Décembre	...	...	679	...	662
Janvier 1931	...	...	664	...	659
Février	...	...	669	...	664
Mars	...	...	768	...	709
Avril	...	...	826	...	750
Mai	...	...	696	...	687
Juin	...	...	696	...	684
Juillet	...	...	726	...	696
Août	...	...	707	...	690
Septembre	...	...	692	...	679
Octobre	...	...	658	...	661
Novembre	...	...	648	...	661

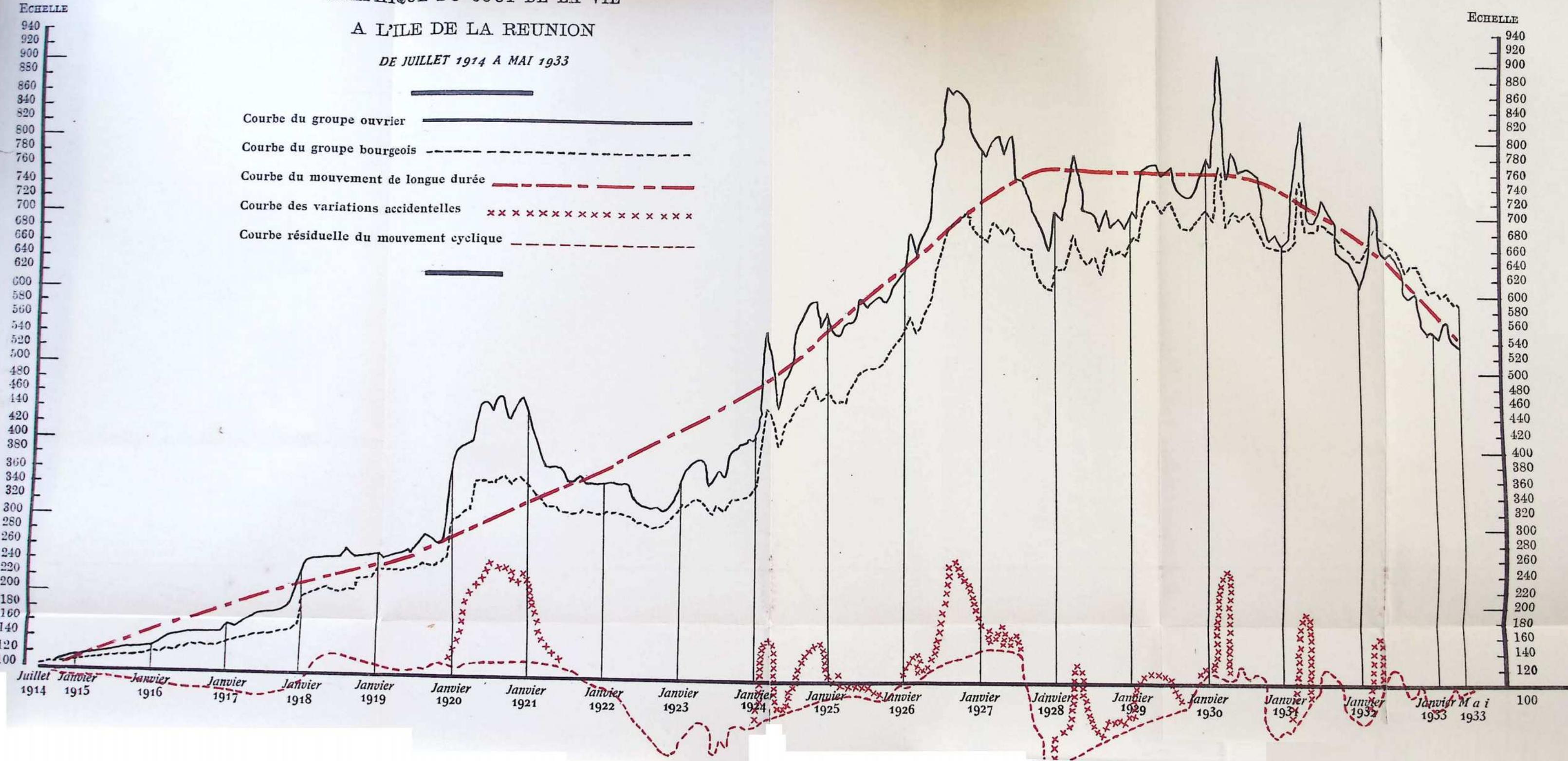
			Groupe ouvrier			Groupe ouvrier
Décembre ...	...	...	631	...	...	644
Janvier 1932	...	...	612	...	...	642
Février ...	...	...	645	...	...	661
Mars ...	...	...	715	...	...	692
Avril ...	...	...	659	...	...	675
Mai ...	...	...	648	...	...	670
Juin ...	...	...	654	...	...	663
Juillet ...	...	...	640	...	...	658
Août ...	...	...	605	...	...	633
Septembre ...	...	...	597	...	...	639
Octobre ...	...	...	602	...	...	640
Novembre ...	...	...	562	...	...	623
Décembre ...	...	...	552	...	...	608
Janvier 1933	...	...	553	...	...	609
Février ...	...	...	549	...	...	601
Mars ...	...	...	567	...	...	608
Avril ...	...	...	542	...	...	591
Mai ...	...	...	539	...	...	590

# GRAPHIQUE DU COÛT DE LA VIE

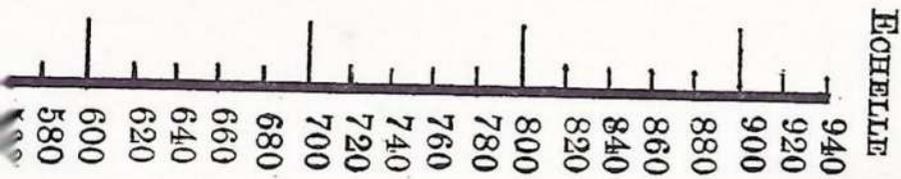
## A L'ILE DE LA REUNION

DE JUILLET 1914 A MAI 1933

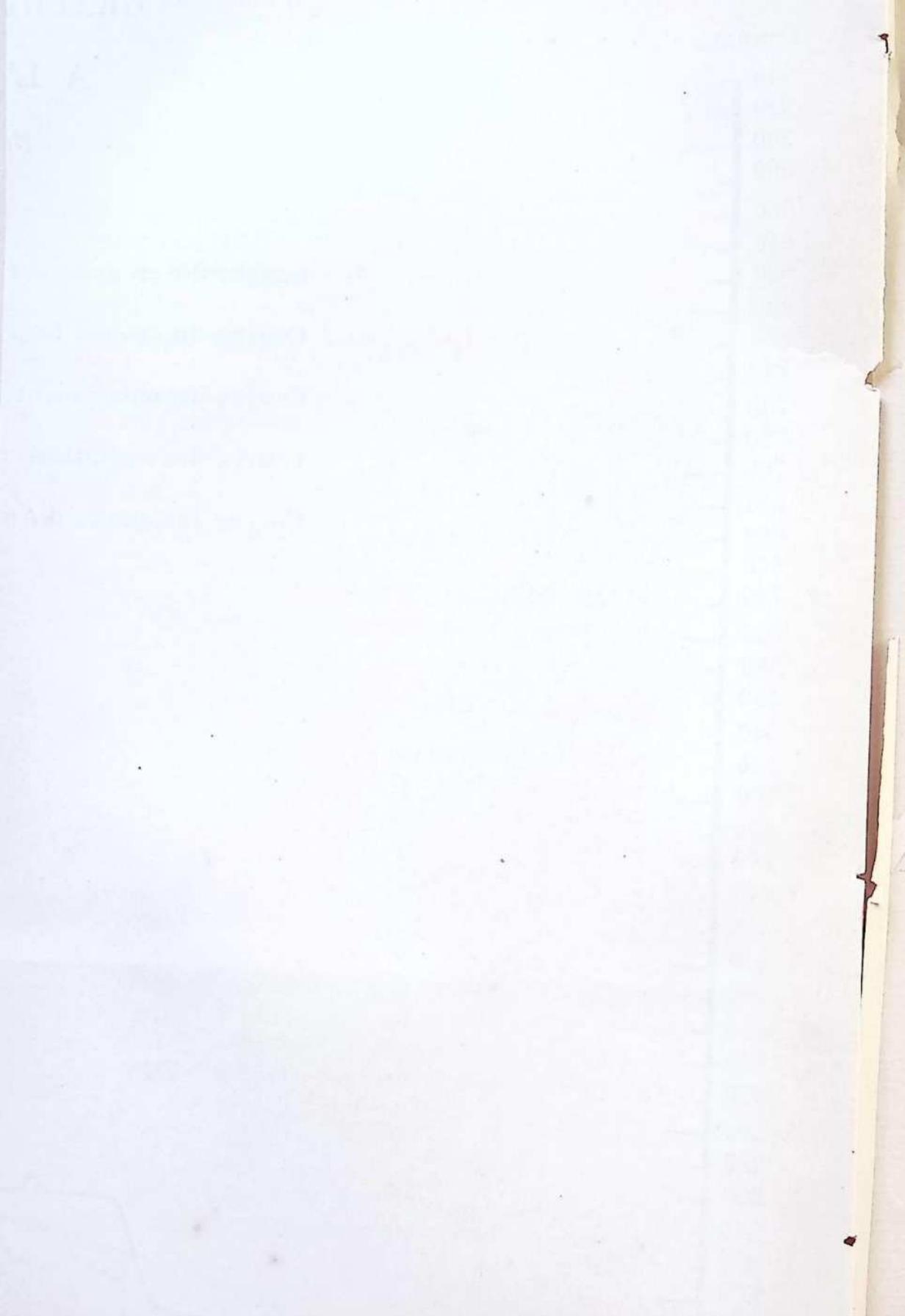
-  Courbe du groupe ouvrier
-  Courbe du groupe bourgeois
-  Courbe du mouvement de longue durée
-  Courbe des variations accidentelles
-  Courbe résiduelle du mouvement cyclique



fige



... déjà aménagé, samedi, lundi et mardi, par des forestiers,  
suivant ordre donné par M. Biberon, chef du Service ; nous



**RAPPORT**  
**Sur l'Eruption Volcanique de l'année 1931**  
**à l'Île de la Réunion**

PAR

**M. MAURICE JEAN**

Docteur ès Sciences, professeur au Lycée de la Réunion.

---

Monsieur le Gouverneur,

Conformément à la mission que vous nous avez confiée, nous nous sommes rendu le mercredi 29 juillet dans le massif de la Fournaise afin de faire toutes observations utiles, relatives à la récente éruption volcanique. Nous étions accompagné de MM. : G. Biberon, chef du Service des Eaux et Forêts, Dietrich, directeur de la S.H.E.R., Kopp, directeur de la Station Agronomique.

L'Enclos a été exploré par le rempart du Bois Blanc, en suivant un sentier dit « sentier Leroux » qui n'était praticable, d'ailleurs, que sur 5 ou 6 kilomètres. Pour le reste du parcours fait en pleine forêt de Pandanus, nous avons d'abord suivi un tracé, déjà aménagé, samedi, lundi et mardi, par des forestiers, suivant ordre donné par M. Biberon, chef du Service ; nous

avons ensuite continué à l'ouvrir sous la direction d'un guide, René Duchemann, du Bois Blanc. Nos efforts tendaient à arriver par tous moyens possibles sur les bords du rempart de la Plaine des Osmondes, pour le remonter, s'il y avait lieu, jusqu'au Nez Coupé. Dans la première partie de notre excursion, les altitudes ont été constamment croissantes de 0 à 1.100 mètres. Elles se sont stabilisées dans la 2ème et 3ème partie autour de 1.200 mètres.

C'est le 30 juillet à 11 h. 50 que nous atteignîmes la falaise limitant la Plaine des Osmondes et découvriâmes en même temps le cratère actif, qui se signalait déjà à notre attention par les détonations et les fumées très denses qu'il émettait.

Après une après-midi et une nuit d'observations, estimant notre mission remplie, nous sommes revenus sur le Bois Blanc où une rapide exploration du champ de laves avec récolte d'échantillons fut faite.

Commencée le mercredi matin 29 juillet à 7 heures, la mission a pris fin le 31 juillet à 21 heures.

\*  
\* \*

## RÉSULTATS

I.— Ils ne peuvent seulement s'inspirer des observations que nous avons faites dans la Plaine des Osmondes ; il importe de les situer dans le cadre des différentes phases qui ont marqué l'éruption. Rappelons-les brièvement.

a) La première phase commence en janvier pour prendre fin dans la deuxième moitié de juin. Elle est marquée par une activité discontinue du volcan ; il n'y a le plus souvent que de légères émissions de fumerolles et de faibles coulées invisibles de la route. La plus forte manifestation de cette période s'effectue le 14 juin. De vives lueurs s'observent dans la Plaine des Osmondes. Des coulées se déversent dans le Trou Caron, et se

figent à environ un millier de mètres de la route. Pas de détonations. Ce sont là, en somme, des faits auxquels on était habitué depuis fort longtemps. Cependant, on observe à la Plaine des Cafres une chute de « cheveux de Pélé », en même temps que la végétation paraît roussie.

b) Après une période où le volcan semble devoir cesser d'être actif, on observe de nouveau, vers la mi-juillet, de vives lueurs sur le massif de la Fournaise ; il y a chute de cendres accompagnées de « cheveux de Pélé » ; à partir du 20 juillet, de fortes émissions de laves s'effectuent et cela avec une ampleur telle que la présente éruption peut être considérée comme unique dans les annales du volcan de la Réunion ; relativement fluides et constamment alimentées par le cratère, elles atteignent quatre fois la mer. La 1ère coulée a traversé la route nationale au km. 71.500 environ, le 20 juillet à 21 h 45, et arrivait à la mer à 2 h. La lave progressait par bonds de 5 à 20 mètres ; celui qui fit traverser la route, fut de « 40 mètres en 5 secondes, couvrant la route nationale au même moment d'un mètre d'épaisseur sur 50 mètres de largeur ; dans les 10 secondes suivantes, la lave montait à 2 mètres d'épaisseur » (\*). Enfin, l'arrivée à la mer provoque la formation de nuages de vapeur s'élevant en volutes épaisses et blanches au-dessus de la coulée.

Du 21 juillet au 4 août, de fortes coulées s'observent. Elles vont aussi bien au Trou Caron qu'elles déferlent sur les Grandes Pentes. Le Rempart des Osmondes est constamment sillonné de cascades rouges de lave. Le 24 juillet, des cendres et des « cheveux de Pélé » tombent sur le Bois Blanc ; enfin, dans la nuit du 4-5 août, une coulée franchit pour la 2ème fois la route nationale au km. 72 environ ; une vingtaine de mètres la sépare en ce point de la première, qu'elle rejoint un peu au dessous pour arriver à la mer vers 14 heures le 5 août.

(\*) Rapport du Chef de Brigade de Gendarmerie de Ste Rose.

Le 6 août, une coulée d'allure très vive traverse pour la 3ème fois la route à 10 h. 15 et arrive également à la mer vers 12 heures. Elle est le siège d'un grand nombre de détonations, surtout près de la mer. Le fait se renouvelle une 4ème fois dans les journées du 14-15-16 août ; enfin les dernières laves émises se déversent directement sur les Grandes Pentes et se figent avant d'atteindre la route.

c) La troisième et dernière phase peut partir du 19 août ; elle est marquée par la disparition des lueurs, tandis que des fumées épaisses s'élèvent des laves les plus récentes. Le volcan cesse d'être actif.

En résumé, les coulées qui ont traversé la route s'étalent du km. 71,500 au km. 73 environ. Elles sont superposées ou étroitement accolées en amont de la route. Elles ont eu tendance à se séparer avant de franchir cette dernière, de manière à la traverser à peu près parallèlement les unes aux autres. Il est évident que la coulée précédente a toujours fait obstacle à la progression de la suivante, obligeant celle-ci à dévier vers le Sud-Est. A l'heure actuelle, les laves amoncelées sur la route représentent une hauteur moyenne de 6 à 8 mètres. Nous avons la conviction que cette hauteur est largement dépassée au fur et à mesure que l'on se rapproche du Rempart des Osmondes, en raison de la superposition des coulées, certaines d'entre elles n'étant d'ailleurs pas arrivées à la mer.

II— Au cours de notre mission, nous nous sommes livrés à deux séries d'observations correspondant aux deux campements effectués sur le Rempart du Bois Blanc.

1o.) Nous sommes à une altitude de 1.180 mètres environ, face au Piton de Crac. De notre poste d'observations nous dominons les Grandes Pentes et la partie inférieure de la Plaine des Osmondes. Un promontoire du Rempart du Bois Blanc nous cache la partie supérieure.

Une fissure semble exister à la base du Piton de Crac ; la lave émise coule le long du massif de la Fournaise. L'émission

est spasmodique et le magma relativement fluide ; de multiples bras sont constitués, divergeant la plupart d'entre eux, vers le Nord-Est, à partir de la base du Piton. Le front des coulées est constitué par d'énormes amoncellements de blocs qui progressent lentement. Aux alentours s'observe de la lave encore rouge à travers des lignes de retrait, indice certain que toute la plaine en a été recouverte.

Assez souvent et irrégulièrement, nous constatons une alimentation de ces coulées par un fort courant venu de la partie supérieure de la Plaine des Osmondes. Avant qu'elle ne s'effectue, on observe une lueur extrêmement vive derrière le promontoire que nous avons indiqué plus haut. Cette lueur s'étale, progresse vers le Piton de Crac en s'écrasant au moment même où elle arrive au-dessus de l'extrémité du promontoire, la lave surgit très fluide, de véritables vagues se formant parfois à sa surface. Cette lave coule d'abord dans une sorte de chenal ; lorsque ce dernier prend fin, la coulée se divise alors en plusieurs branches, ayant une vitesse d'écoulement bien moindre que le bras principal. Dès que cesse l'alimentation, la lueur disparaît et le chenal se vide de son contenu.

Sur les Grandes Pentes, nous observons deux coulées progressant lentement vers la Plaine du Grand Brûlé. L'une d'entre elles est superposée à des laves récentes, l'autre située plus au sud coule en pleine forêt qu'elle incendie.

Enfin, nous entendons fréquemment des grondements venant de l'ouest tandis que la progression de la lave s'effectue avec un crissement caractéristique dû aux blocs qui s'entrechoquent.

2o.) Nous avons maintenant dépassé le promontoire précédent, et nous sommes à une altitude d'environ 1.300 mètres. Nos observations s'effectuent sur un angle de  $120^\circ$ , approximativement. Le Piton de Crac se trouve maintenant à notre gauche ; à notre droite, nous dominent de plusieurs centaines de mètres, le sommet du Nez Coupé ; enfin, dans l'intervalle se

dégage le puissant massif de la Fournaise surmonté de quelques petits cônes adventifs, tandis qu'à nos pieds se découvre toute la partie supérieure de la Plaine des Osmondès.

Cette plaine n'est plus qu'un vaste champ de laves récentes. Elle est parcourue pour l'instant, en son centre, par un véritable torrent de laves extrêmement fluides, émis par une fissure située sur les flancs d'un cratère qui se trouve face au Nez Coupé contre le massif de la Fournaise. Interrogé, le brigadier forestier Jasmin déclare qu'il n'y a jamais eu de cratère en ce point. Il est donc nouveau. D'ailleurs, M. Biberon corrobore l'opinion de son subordonné.

En dehors de ces observations d'ordre général, notre attention a été particulièrement retenue par :

- 1o.) la question du Piton de Crac,
- 2o.) le fonctionnement du nouveau cratère,
- 3o.) la nature des émissions.

Malheureusement au cours de notre difficile marche d'accès, un baromètre de Fortin, mis à notre disposition par Monsieur Kopp, s'est brisé. Aucune indication barométrique ne pourra donc être donnée.

1) *Question du Piton de Crac.*—Nous avons dit plus haut qu'il semblait exister une fissure à la base du Piton de Crac. Toutefois, la lave qui se trouvait dans cette région était alimentée par un courant venu de la partie supérieure de la Plaine des Osmondès.

Nous n'observons plus ce courant. Cependant, une fissure dans le flanc du cratère est dirigée vers le Piton de Crac, et quelques points encore rouges d'un magma récent sont les indices qui demeurent de ce courant. A la base du Piton existent toujours quelques coulées peu nourries et à deux reprises nous observons que la lave semble se diriger vers l'ouest comme si elle remontait la Plaine des Osmondès. Il est donc possible que le Piton de Crac ait eu un exutoire à sa base. Nous n'osons l'affirmer, car il se peut aussi que cette émission

soit due à un tunnel faisant directement communiquer la fissure avec le Piton. Toutefois, si la première opinion est exacte, cet exutoire n'aurait normalement donné que peu de lave, sauf dans le cas d'une confluence de ses émissions avec celles du cratère.

II) *Fonctionnement du nouveau cratère.*— C'est un double cône, s'emboitant l'un dans l'autre. Le cône de base constitué par de la lave, est très surbaissée. Il est également fissuré en tous sens et les fissures sont seules à émettre de la lave. Le sommet correspondant à l'ouverture proprement dite du cratère, est un cône de débris provenant des matériaux projetés ; les parois sont abruptes et égueulées vers le Nord-Est, sans qu'il y ait émission de lave par cette partie. Le cratère est le siège de projections au nombre de 10 à 12 par minute. De forts grondements se font entendre, mais nous n'avons pu établir une relation entre eux et les projections les plus fortes. Celles-ci s'effectuent à environ 150-200 mètres de hauteur. La plupart des produits projetés tombent sur le cône de débris ou roulent en très petit nombre sur les flancs du cône de lave. Ce dernier émet de la lave par 2 fissures voisines l'une de l'autre, situées sur son flanc est, et par une bouche demi-circulaire placée un peu au-dessus des fissures précédentes. L'une des fissures, celle qui est la plus rapprochée du massif de la Fournaise, donne peu de lave. Elle semble être en relation avec le fort courant qui alimentait la nuit précédente la base du Piton de Crac ; la deuxième fissure émet beaucoup de lave qui se dirige d'abord vers le rempart du Bois Blanc, puis coule au milieu de la Plaine des Osmondes sous la forme d'un véritable torrent. Mais elle donne de manière spasmodique, et lorsque son activité se ralentit, la bouche demi-circulaire rejette alors d'épaisses fumerolles immédiatement suivies par de la lave sortant en véritable jet parabolique. Cette lave s'étale, et constitue une nappe rutilante sur les flancs du cône. Dès que la fissure fonctionne de nouveau, cette bouche à son tour cesse

d'être active. Cette alternance dans les émissions a été constamment observée.

III) *Nature des émissions. Caractères physiques.*—Les laves sont remarquables par leur fluidité. A la sortie de la fissure, sur les flancs du cône, elles coulent à la vitesse d'un torrent au moment de ses crues. Aussitôt qu'elle s'est engagée dans la Plaine des Osmondes, le front de la coulée tend à se scorifier. En raison de la puissance d'alimentation, les blocs constitués sont rejetés, les uns sur les parties latérales, les autres étant transportés par le courant.

Tout comme pour un cours d'eau, la région de plus grande vitesse se trouve dans l'axe de la coulée qui dessine d'ailleurs une ligne rouge sombre très caractéristique. La vitesse moyenne peut être évaluée à 4 ou 5 mètres par seconde. La densité du magma est cependant assez forte pour tenir à demi-immergés d'énormes blocs arrachés aux bords scorifiés de la coulée : ces blocs se déplacent d'ailleurs rapidement, tournoient parfois sur eux-mêmes et sont finalement rejetés sur les bords.

Cependant la fluidité de la lave n'empêche qu'elle se fige immédiatement après que cesse l'alimentation : de rouge-sombre à jaune-or, elle devient aussitôt gris-noirâtre en raison d'une scorification rapide de sa surface. Le courant reprend d'ailleurs la même intensité dès que recommence l'alimentation.

Nous n'avons pas observé de fumerolles se dégageant de cette lave.

Les fumées épaisses qui se dégagent du cratère sont de couleur variable. Au moment des plus fortes détonations, elles prennent une couleur violet-sombre, indice évident de cendres projetées (\*). Toutefois, les couleurs rouge, jaune, et simplement blanche sont les plus fréquentes.

---

\* Nous avons parfois la vue obscurcie par les cendres, ce qui nous forçait à nous essuyer les yeux.

*Aspect du champ de lave.*—Les laves se sont répandues dans la région nord du Grand Brûlé. Leur surface est essentiellement scoriacée. Le type prédominant est donc la lave dite gratonnée. Mais il ne faut pas croire que ce soit le seul type. Dans l'ensemble, leur couleur est gris-terreux. Cependant, certains voussoirs ou plateaux de lave sont d'un gris-bleu caractéristique. En se déplaçant sur ces régions on observe qu'elles sonnent sous les talons, indices de poches sous-jacentes. Enfin, fait important, leur surface paraît segmentée par des fissures de retrait n'ayant intéressé que la surface de la lave, cela dessine de longs cordons plus ou moins anguleux, parfois concentriques. Ce n'est pas de la lave cordée; ce n'est pas également de la lave gratonnée. C'est peut-être un type intermédiaire. La question mérite d'être étudiée.

L'aspect du champ de lave est chaotique, la surface est hérissée de blocs de scories affectant parfois la forme de dalles. Le centre des coulées est toujours plus déprimé que les bords. Cette dépression peut constituer un véritable chenal limité par des amoncellements de blocs plus ou moins liés entre eux par une gangue constituée par la lave ou par une terre d'aspect très granuleux provenant de la désagrégation superficielle des scories. Nous n'avons pas observé d'hornitos. Par contre, les tunnels de lave sont fréquents avec stalactites. On les observe surtout, et presque uniquement dans les chenaux d'écoulement.

*Nature des laves*—Elles sont exceptionnellement riches en péridot-olivine. Ce sont les océanites de Lacroix. On en trouve même dans les parties tout-à-fait superficielles des scories, mais il y en a davantage dans les parties massives du magma consolidé. La couleur varie du gris-terreux, gris-fer, au rouge. Les roches rouges sont surtout abondantes près de la mer. Elles proviennent, croyons-nous, d'une décomposition de l'olivine avec séparation de la magnétite incluse. D'ailleurs, les cristaux d'olivine ne s'observent plus dans les roches de cette couleur.

Sur le bord de la mer, la désagrégation de cette lave scoriacée est rapide. Elle aboutit à la formation d'un sable presque uniquement péridotique avec quelques éléments terreux, et comme, stade intermédiaire, une sorte d'arène péridotique où une pâte siliceuse demeure autour de 1 ou 2 groupements d'olivine. La richesse de quelques-unes de ces roches en silice est d'ailleurs suffisante pour qu'elles fassent feu au briquet.

*Fumerolles.*—Dans les régions qui ont pu être explorées, nous avons observé en certains points un dégagement assez abondant de fumée. L'odeur du gaz sulfureux était caractéristique. Des dépôts jaunâtres de soufre se produisaient toujours au centre de la zone d'émission des fumerolles. Sur les bords au contraire, existaient des efflorescences blanchâtres ayant un goût acide très prononcé, et se déposant d'ailleurs avant le soufre. Cela est, croyons-nous, en rapport avec un dégagement de fumerolles acides déposant du chlorure d'ammonium, puis de fumerolles alcalines déposant du soufre.

*Conclusion.*—Des observations faites, nous retirons les conclusions suivantes :

1) L'éruption à laquelle nous avons assisté se caractérise par :

a) la grande fluidité du magma, fluidité moindre cependant que celle émise par le Mauna-Loa, par exemple ;

b) des dégagements gazeux assez abondants au cratère, avec projections de matériaux rejetés à l'état incandescent ;

c) émission peu abondante de cheveux de Pélé et de cendres ;

d) localisation de la coulée d'un côté du cratère et surface de laves hérissée de blocs scoriacés ;

e) marche de la lave s'effectuant « avec un bruissement caractéristique produit par le cliquetis des blocs qui s'entrechoquent » (\*).

---

\* La criox.

f) cône de lave très surbaissé, avec, superposé, cône des débris.

*L'éruption est donc d'un type intermédiaire entre le Hawaïen et le Strombolien. Elle est cependant plus près de ce dernier.*

2) Le Piton de Crac a été probablement actif. Mais c'est surtout le cratère nouveau constitué au fond de la Plaine des Osmondes qui l'a été. Le cratère proprement dit a été le siège de projections; la lave a été émise par des fissures. Nous proposons de le nommer *cratère Hang*, en mémoire de notre maître, professeur en Sorbonne, décédé il y a deux ans.

3) On peut évaluer à 130,000,000 de m<sup>3</sup> le volume de la lave émise par le volcan. Ce chiffre n'est évidemment que très approximatif.

4) Les phénomènes auxquels nous avons assisté sont normaux et ne constituent dans leur ensemble qu'une répétition de ce qui s'est déjà produit dans un passé relativement peu éloigné. Une simple énumération de quelques faits pris dans l'histoire du volcan nous le prouvera :

1812: Une coulée envahit le quart du Grand Brûlé. Elle est accompagnée d'une émission de fils et de cendres.

1860: Chute de fils, de cendres et même de graviers jusqu'à St. Joseph.

1889: Phénomènes explosifs intenses avec production de fils d'obsidienne.

1897: Forte coulée, mais pas de projections.

1905: Chute de cendres.

Nous ajouterons simplement :

1931: Très forte coulée accompagnée de projections avec chute de cendres et de cheveux de Pélé, en rapport avec la formation d'un nouveau cratère au fond de la Plaine des Osmondes.

5) Il est à craindre que le Trou Caron ne fonctionne plus comme réservoir de laves, ainsi qu'il l'a été jusqu'ici. Il se peut

donc que les coulées, prenant directement les grandes pentes, arrivent plus facilement à la mer.

Telles sont les conclusions que nous suggère la récente éruption volcanique.

St. Denis, le 14 Septembre 1931.

## Vœu adopté par l'Académie de la Réunion dans sa séance du 2 Juin 1932.

L'Académie de la Réunion, consciente du caractère exceptionnel des conditions offertes par la Réunion aux études de physique du globe et plus spécialement aux observations météorologiques et vulcanologiques,

EMET LE VŒU que des Laboratoires et des Stations de recherches fondus ou non en Institut de Physique du globe soient créés à la Réunion dans le cadre de l'Organisation générale des recherches de physique du globe dans les territoires d'Outremer.

Et plus spécialement en matière de météorologie,

*Considérant* l'absence de tout organisme à même de renseigner la population sur la marche des cyclones et susceptible de résoudre les problèmes que pose la climatologie de l'île,

EMET LE VŒU que les Pouvoirs Publics se hâtent de mettre au point l'organisation d'un service météorologique pour l'île.

D'autre part

*Considérant* qu'à l'heure actuelle où de toutes parts les nations s'organisent avec une hâte méthodique pour appron-

dir l'étude des phénomènes généraux dont l'atmosphère est le siège et leur répercussion sur l'Agriculture, la Navigation et l'Aviation. La Réunion doit assurer dans l'équipement du réseau météorologique colonial français le rôle que lui assignent :

d'une part— sa position géographique au voisinage immédiat d'un des secteurs atmosphériques des plus instables,  
et d'autre part— les conditions d'observations exceptionnelles qu'assure son relief unique dans cette région du monde,

*Considérant* également le caractère international des recherches météorologiques,

CONSEILLE de doter la Réunion au moins d'une Station dite de « premier ordre » et de trois ou quatre stations climatologiques et pluviométriques ayant les ressources nécessaires en matériel et en personnel pour faire :

- 10.— L'étude des phénomènes météorologiques et de la climatologie de l'île.
- 20.— En collaboration avec les établissements similaires des îles voisines avertir des cyclones et les étudier.

Mais

*Considérant* que les travaux qui seront exécutés dans cette Station seront extrêmement techniques, très absorbants et se rattacheront étroitement aux travaux parallèles entrepris par les autres Stations,

RECOMMANDE d'intégrer cette Station dans le réseau météorologique colonial, afin

- que son caractère impérial ne subisse pas d'atteinte,
- qu'elle soit soustraite aux vicissitudes des organismes d'intérêt local,
- que la discipline de ses travaux soit conforme aux

exigences des collaborations organisées par les grands dirigeants de la météorologie,

- qu'elle ne soit pas réduite au rôle mesquin de Station d'avertissement de cyclone, exploitant sans vergogne, les renseignements fournis par les Stations voisines mieux équipées.

Toutefois

*Considérant* que le budget de l'organisme tel qu'il doit être réalisé à la Réunion pour le plus grand profit de la Colonie, de l'ensemble *de l'empire* et des progrès de la météorologie en tant que science internationale, serait hors de proportion avec les ressources de la Colonie et que celle-ci serait de ce fait continuellement tentée de le transformer ou de le restreindre,

SUGGÈRE que la Station à créer à la Réunion soit, vu l'importance de son rôle, soutenue au moins en partie par la Métropole, solution d'autant plus équitable qu'il sera nécessaire que celle-ci en ait le contrôle exclusif.

---

LETTRE DE M. LE GOUVERNEUR DE LA RÉUNION  
RELATIVE AU VŒU CI-DESSUS.

---

Saint-Denis, 6 Juillet 1932.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part d'un vœu de l'Académie de l'Île de la Réunion tendant à la création ici, d'un «Institut de Physique du Globe» dans le cadre de l'Organisation

générale des recherches de physique du globe et plus spécialement en matière de météorologie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration locale s'est déjà mise en instance, depuis plus de deux ans, auprès du Ministère des Colonies, en vue de l'organisation, à la Réunion, d'un service de météorologie, dont la direction serait confiée à un ingénieur météorologiste.

La question est d'ailleurs sur le point d'aboutir.

Lorsqu'il sera sur place, le spécialiste désigné aura à étudier un projet jetant les bases de l'organisation élargie envisagée par l'Académie et dont chacun doit souhaiter la réalisation.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

I. REPIQUET.

# La Station Thermale de Cilaos (Ile de la Réunion)

PAR

**LE DR G. MANÈS**

Médecin des Thermes de Cilaos

---

L'Ile de la Réunion (ancienne Ile Bourbon), vieille Colonie mieux, vieux département français, de par sa civilisation et sa culture intellectuelle, est située dans la mer des Indes entre Madagascar (380 milles marins), à l'ouest, et Maurice (120 milles), au nord-est.

Eloignée de 6,200 milles de Marseille, elle est desservie (via Madagascar-Suez) par des paquebots des Messageries Maritimes (deux voyages par mois, service contractuel postal), et par d'autres bateaux appartenant à diverses compagnies commerciales, la plupart françaises.

L'Ile a la forme d'un cône, dont le sommet atteint 3.069 mètres (Piton des Neiges). Sa superficie est de 251.160 hectares (88.000 environ en cultures diverses : canne à sucre, vanille, café, plantes à essences, manioc, aloès, maïs, tabac, etc. et 163.000 en bois et forêts). Sa population est de 180.000 habitants environ.

Le développement des côtes est de 207 km.

L'origine volcanique de l'île (\*) l'a dotée de sources thermales intéressantes, dont la plus remarquable est celle de Cilaos.

Cette station, située à 1.214 mètres d'altitude, au pied du Piton des Neiges, est entourée d'une chaîne de montagnes dont la moins élevée atteint 2.115 mètres, qui constitue un cirque majestueux.

La population de ce cirque est actuellement de 3.000 habitants. La moyenne des décès est de 60, et celle des naissances de 165 par an (†).

« Rien n'égale, dit Maillard (lors de son voyage dans l'île), « le pittoresque et le grandiose de cette localité, qui, à chaque instant, change d'aspect et de physionomie. Des touristes, qui ont visité les Alpes et les Pyrénées, nous ont assuré n'y avoir rien vu de plus remarquable ».

La source thermale, située sur la rive droite du Bras des Etangs, fut découverte en 1819 par Bréon, sous le gouvernement du baron Milius.

Dès cette époque, ses eaux furent remarquées pour leur action bienfaisante, et leur réputation se répandit, non seulement dans l'île entière, mais aussi dans les colonies voisines.

Le baigneur creusait lui-même sa baignoire dans le sable.

Aujourd'hui existe un établissement thermal assez bien aménagé.

#### COMPOSITION CHIMIQUE DES EAUX

(Analyse faite anciennement dans la colonie)

Acide carbonique libre	...	...	1.605	Gr par litre
Bicarbonate de soude	...	...	0.553	„ „
„ de magnésie	...	...	0.211	„ „
„ de chaux	...	...	0.308	„ „
„ de potasse	...	...	0.123	„ „
„ de fer	...	...	0.034	„ „

\* Volcan toujours en activité, étudié par M. le professeur Lacroix.

† Cilaos, section de commune de la ville de Saint Louis, sera bientôt reliée à cette dernière par une splendide route d'automobile.

Sulfate de soude	... ..	0.082	Gr par litre
Chlorure de sodium	... ..	0.066	” ”
Silice	... ..	0.140	” ”
Matières organiques	... ..	0.185	” ”
Fluer	... ..	traces	
Iode	... ..	—	
Alumine	... ..	—	
Acide phosphorique	... ..	—	
Manganèse	... ..	—	

En 1923, M. Charles MOUREU, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, professeur au Collège de France, voulut bien venir étudier nos eaux thermales. L'accompagnaient, M. Adolphe LEPAPE, chef de Laboratoire à l'Institut d'Hydrologie et de Climatologie, et M. Henri MOUREU, son fils et préparateur.

Le cirque de Cilaos, et en particulier, l'entonnoir montagneux au fond duquel se trouve l'établissement thermal, enthousiasma M. MOUREU qui traduisit son impression par ces mots écrits sur le « livre d'or » : « Je n'ai rien vu de plus beau ».

L'établissement thermal se divise en deux parties :

1o—un bâtiment rectangulaire où se trouvent les douches et les baignoires : celles-ci alimentées par la source principale et la source No 1 ;

2o—des pavillons qui abritent les « piscines » au nombre de six, dont la température, aux griffons, varie de 36° à 38°6.

Le débit de la source principale est de 60.000 litres dans les 24 hrs.

BUVETTES. Au nombre de trois, alimentées chacune par des sources différentes.

- |  |  |
|--|--|
| a) la première chaude 38°, 2   | bicarbonatées sodiques, ferrugineuses, peu chlorurées, sulfatées, calciques. |
| b) la seconde froide, 23°, 5   |  |
| c) la troisième bicarbonatée sodique, non ferrugineuse, très chargée en acide carbonique, constitue une eau de table parfaite. |  |

DOUCHES VARIÉES.— (Lance, queue de cheval, circulaire, ascendante). Douches écossaises. Douches pharyngiennes.

Les douches pharyngiennes et inhalations se donnent dans un pavillon spécial ; elles sont alimentées par la source principale.

Indication : pharyngite granuleuse chronique.

### RADIOACTIVITÉ DES EAUX DE CILAO

Extrait du rapport de M. CHARLES MOUREU

a) Radon : (émanation du radium).

	Température	Radon en millimicrocuries par litre à l'émergence	
		Gaz (sec 0° 760 m)	Eau
Piscine No. 1... ..	37,8	1,6	0,16
Piscine No. 4... ..	38,6	1,68	0,17
Source principale....	38,2	3,18	0,30
Source froide... ..	23,5	„	0,36

b) Radium (à l'état de sel) présent dans les eaux.

	Résidu fixe par litre d'eau	Radium en 10m	12 gr.
		par litre d'eau	par gramme de résidu fixe
Source principale...	1,266	5,1	4,1

Les autres sources non étudiées.

## GAZ SPONTANÉS, GAZ RARES

## Piscine No. I

Température de l'eau au point d'émergence : 37°8

Proportions de  $\text{CO}_2$ ,  $\text{O}_2$  et d'azote à l'état brut :

(% en volumes du gaz brut sec)

Anhydride carbonique	Oxygène	Azote et gaz rares	Oxygène % du résidu azoté
98,96	0,03	1,01	2,92

## COMPOSITION CENTESIMALE MOYENNE, EN VOLUMES DU GAZ BRUT SEC

Anhydride carbonique	Oxygène	Gaz combustibles	Azote	Argon, plus traces de krypton et de zénon	Hélium plus néon
98,96	0,03	non recherchés	0,99	0,017	0,0012

## SOURCE PRINCIPALE. PISCINE No. 4

Température de l'eau au point d'émergence : 38°2

Proportions de  $\text{CO}_2$ ,  $\text{O}_2$  et d'azote brut :

(% en volumes du gaz brut sec)

Anhydride carbonique	Oxygène	Azote et gaz rares	Oxygène % du résidu azoté
99,08	0,03	0,89	3,16

COMPOSITION CENTESIMALE MOYENNE,  
EN VOLUMES DU GAZ BRUT SEC

Anhydride carbonique	Oxygène	Gaz combustibles	Azote	Argon, plus traces de krypton et de zénon	Hélium plus néon
99,08	0,03	non recherchés	0,87	0,016	0,0012

« De cet ensemble de caractère, nous pouvons conclure à  
« la grande analogie des gaz spontanés des sources bicarbona-  
« tées de la Réunion et des sources bicarbonatées du Plateau  
« Central. Tous ces gaz doivent leur similitude à leur origine  
« (eaux et gaz) volcanique. Ce fait nous paraît intéressant à si-  
« gnaler, étant donné que nous comparons des émergences  
« gazeuses situées à 10.000 km de distance les unes des autres.

« Nos expériences établissent la présence du radon et du  
« radium dans les diverses sources où ils ont été recherchés ;  
« mais il convient d'ajouter que les teneurs en radio-éléments  
« sont très faibles. Cette faible radio-activité (moyenne 0,19)  
« s'explique si l'on admet qu'elle est, comme leur composition  
« chimique, une conséquence du volcanisme. On sait en effet  
« que, parmi toutes les roches de l'écorce terrestre, les produits  
« volcaniques sont, en moyenne, les plus pauvres en radio-  
« éléments ; et l'on observe, au surplus, que les sources  
« bicarbonatées, toujours en relation avec des phénomènes  
« volcaniques, ne sont que, tout à fait, par exception, très  
« radio-actives. Dans notre Plateau Central, par exemple, sur  
« 38 sources appartenant aux stations de Vichy, Mont-Dore,  
« Saint-Nectaire, Royat, La Bourboule, trois seulement sont  
« fortement radio-actives.

« Les stations thermales, que nous avons étudiées, nous  
« ont paru intéressantes. Sans parler du pittoresque vraiment

« merveilleux des sites et des voies d'accès, elles se recommandent par les vertus curatives des sources, par l'altitude, qui ajoute encore aux effets des eaux, et par la température modérée et agréable, qui, dans ce pays tropical, en est la conséquence. »

Les vertus curatives sont, en effet, grandes et incontestables, principalement, en ce qui concerne les eaux de Cilaos.

#### INDICATIONS THERAPEUTIQUES DES EAUX DE CILAOS

a) Arthritisme (rhumatisme, goutte, sciatique, etc).

b) Polynévrite, paraplégie des nouvelles accouchées, névrite.

La cure consiste principalement dans la balnéation. Les malades ne doivent faire usage des bains que dans la période « refroidie » de leur affection. Un médecin spécialisé dans cette fonction dirige l'établissement.

Il est remarquable de constater la rapidité d'action du traitement hydrominéral.

J'ai vu des cures nombreuses, des guérisons rapides et surprenantes.

Voici quelques observations :

#### RHUMATISME ARTICULAIRE GENERALISE

Mme D..., propriétaire, habitant à Mayotte, Grande-Terre (Madagascar) nous arrive atteinte depuis deux mois de rhumatisme généralisé (épaules, coudes, mains, genoux, pieds) et après s'être fait soigner à Saint-Denis, par un de nos confrères, qui lui conseille de venir à Cilaos. Impotence complète. Se rend aux bains et en revient, en chaise à porteurs. Une garde la met dans son bain, et l'y surveille. Après une première série de trente bains (trente jours), sensible amélioration. Guérison après la deuxième série, sans aucun traitement médicamenteux.

Piscines Nos. 1 et 4. Sans récurrence depuis cinq ans.

M. S..., fonctionnaire de Madagascar, nous est envoyé sur

sa demande par le Conseil de Santé de Tananarive. Malade depuis plusieurs mois, de rhumatisme articulaire généralisé. Impotence complète. Se fait porter aux bains. Je reproduis ce qu'il a écrit lui-même sur le Livre d'Or de l'établissement thermal : « Atteint depuis plusieurs mois de rhumatisme généralisé, contracté dans la brousse humide, ayant fait deux « saisons à Antsirabé, j'ai demandé à être envoyé à Cilaos.

« Après deux séries de bains, je me sens très amélioré, et « si je pouvais en faire une troisième, j'ai la conviction d'être à « peu près guéri. »

Ce malade, après une troisième série de bains (piscines 1 et 4) a obtenu le résultat espéré.

Rentré à Madagascar, l'amélioration dura plusieurs années. Récidive, malgré un congé en France.

#### HYDARTHROSE DU GENOU

M. X..., docteur en médecine, arrive atteint d'hydarthrose du genou gauche : pointes de feu, compression méthodique du membre inférieur sans amélioration appréciable.

Guérison après une série de trente bains. Piscine No. 1, aucun traitement médicamenteux. Sans récurrence.

#### SCIATIQUE

M. M. B..., maréchal des logis, nous est envoyé par nos confrères du littoral, atteint de sciatique, datant de trois mois. Impossibilité de marcher. Le malade se rend à l'établissement thermal, et en revient, en chaise à porteurs. Amélioration après quinze bains.

Au bout de trente bains, (piscine No. 1), le malade guéri, descend à pied de Cilaos à Saint Louis (40 km).

Sans récurrence depuis trois ans.

M. le Révérend Père D..., première atteinte de sciatique à la Guadeloupe : fait usage des eaux de cette colonie, et suit,

sans résultat appréciable, diverses médications. A conservé une douleur sourde, à exaspérations momentanées. Les devoirs de son ministère l'appellent à la Réunion. Cure des Trois Bassins. A la suite d'un refroidissement, est repris d'une poussée nouvelle. Demande à rentrer en France. Est envoyé à Cilaos. Y arrive incrédule, sur l'activité des eaux.

Guérison complète après trente bains. Piscine No. 1. Aucun traitement médicamenteux. Sans récurrence depuis trois ans.

### POLYNEVRITE

M. M..., avocat à Saint Pierre (Réunion), nous arrive atteint de polynévrite d'origine paludéenne. Douleurs généralisées : impotence des membres inférieurs et des mains. De son lit se fait porter au bain, et du bain dans son lit.

Après douze bains quelques pas à l'aide d'une canne.

Guérison complète en trente jours. Piscine No. 1. Aucun autre traitement médicamenteux. Sans récurrence depuis quatre ans.

Ces genres de cures sont légion. Cette observation est prise au hasard.

### NEVRITE

M. K..., de l'île Maurice, nous arrive atteint de douleurs névritiques : se plaint principalement de la région du plexus solaire.

Amélioration presque complète à la fin de sa cure. « Je ne m'attendais pas, écrit-il sur le livre d'or, à trouver à Cilaos un climat si bienfaisant et des eaux si actives. »

En résumé, « les eaux de Cilaos constituent un médicament composé par la nature et doué d'une très grande valeur thérapeutique. » (\*)

\* Dr. J.-M. Mac-Auliffe, ancien médecin de la marine, et médecin de la station thermale.

## ACTION DU CLIMAT

A côté de l'action bienfaisante des eaux, le baigneur subit l'heureuse influence du climat.

« Par son altitude et sa faible pression atmosphérique « (660 millimètres), Cilaos se rattache aux climats à basse pression barométrique qui exercent une action fortifiante et stimulante ; la circulation devient plus active ; les globules rouges et l'hémoglobine augmentent ; les fonctions d'assimilation et de déassimilation sont stimulées ; l'organisme subit « graduellement une bienfaisante restauration ». (§)

De plus, par sa température modérée (†) sans transitions brusques, la luminosité, l'immobilité relative de son atmosphère, Cilaos est une station de cure de premier ordre.

La station thermale a été officiellement classée par le Ministère des Colonies.

Elle est fréquentée, non seulement par les malades de l'île, mais aussi par ceux de Maurice et de Madagascar.

L'efficacité de ses eaux, la beauté de ses sites, devraient lui faire prendre une extension telle, qu'elle devienne la reine des stations thermales de l'Océan Indien.

C'est l'opinion de M. le Professeur MOUREU, qui écrit, à la fin de son rapport : « Si je cherche à résumer mes impressions, « la Réunion, qui doit être d'ailleurs un des pays les plus « beaux et les plus fertiles du monde, m'apparaît au point de « vue de l'hydrologie et de la climatologie, comme appelée, si « on le veut résolument, à rendre les plus grands services, non « seulement aux habitants de la colonie, mais aussi aux diverses populations de l'Océan Indien, qui viendront y chercher le soulagement de leurs souffrances et le calme reposant « des hauts sommets. »

§ Dr. J.-M. Mac-Auliffe.

† La température moyenne est : saison chaude 17° 6 ; saison froide 12° 5.  
Température minima (hiver) 5° au-dessous de zéro ; température maxima (été) 26° au-dessus de zéro.

**FUNÉRAILLES**  
DU  
**DOCTEUR AZÉMA**

Président de l'Académie de la Réunion.

---

*19 Août 1932.*

---

Vendredi 19 Août, ont eu lieu en l'Eglise Cathédrale, les funérailles du regretté Dr Henri Azéma.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Hippolyte Foucque, Paul Berg, George Lakermance, Maurice Merlo, Raoul Vally et Dr Louis Ozoux.

M. le Gouverneur Repiquet, accompagné de son Chef de Cabinet, M. le S.G. Coup, M. le P.G. Lucas, suivaient le cortège où se pressait une foule nombreuse.

Au cimetière, M. Hippolyte Foucque au nom du Lycée, M. Auguste de Villèle au nom de l'Académie de la Réunion, M. le Dr Ozoux au nom de M. le Gouverneur, du Service de la Santé et des « Sciences et Arts », et M. Charles Lucas au nom du Conseil privé, évoquèrent et saluèrent la mémoire du bon Docteur, de l'historien et du grand citoyen que fut le Dr Azéma.

## ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR LE PROVISEUR DU LYCÉE

M. le Gouverneur,

Mesdames,

Messieurs,

Au nom du Lycée Leconte de Lisle, je dépose sur le cercueil du vénéré Docteur Henri Azéma l'hommage ému et reconnaissant de l'administration, du personnel et des élèves du vieil établissement qu'il aimait, qu'il a servi jusqu'à son dernier jour avec un dévouement délicatement nuancé d'affection et qui lui témoignait, en retour, un attachement fidèle.

Ancien élève de notre lycée, le Docteur Azéma rechercha et obtint, il y a plus de trente ans, la joie d'y rentrer en quelque sorte, comme médecin suppléant, le Docteur Jules Auber en étant le médecin titulaire. Ce lien, assez lâche il est vrai, se resserra en 1920 : l'élection du Dr Auber au Sénat laissant le poste vacant, le Dr Azéma fut titularisé à compter du 1er février 1920.

Et depuis douze ans, pas un jour ne s'est écoulé — sauf de bien rares et très courtes interruptions dues à la maladie — sans qu'il ait franchi, vers 7h 30, le seuil de notre infirmerie, apportant à nos élèves le bienfait de sa science et de sa longue expérience de nos fièvres coloniales. Cinq minutes un jour, une demi-heure le lendemain, ce passage au lycée commençait toutes ses journées et, au cours des rencontres quotidiennes que nous ménageait ainsi le service, des quelques minutes de causerie familière par lesquelles il aimait les prolonger, il nous a souvent dit la satisfaction que lui causait ce contact matinal et journalier avec nos jeunes générations. Il avait la main et la

médication fort douces ; paternel avec les petits, amical et volontiers plaisant avec les grands, il ne ménageait ni son temps ni sa peine. A chaque fois qu'un cas un peu grave ou inquiétant nous faisait lancer un appel vers lui, il accourait immédiatement.

Que de fois, sa visite médicale terminée, il s'attardait à évoquer des souvenirs de jour en jour plus lointains !... Tel coin de cour, tel vieux bâtiment lui remémoraient des histoires qu'il contait avec verve ; que de fois il s'amusait à comparer notre discipline libérale avec l'étroite rigueur qu'il avait connue dans les mêmes lieux...

De ce lycée, auquel il n'a jamais cessé de s'intéresser, il s'est fait, — à chaque fois qu'au cours de son œuvre littéraire l'occasion s'en est présentée —, l'historien exact et scrupuleux.

Les pages que, dans son *Histoire de la Ville de St-Denis*, il a consacrées à la fondation du Collège royal, à la révolte des élèves des 27 et 28 Novembre 1848, à celle de Mai 1866, sont parmi les plus vivantes, les plus chaudes sous leur vêtement d'impartialité : il semble que l'homme d'action et de polémique qu'il fut à certaines heures, se réveillât et qu'il retrouvât jeunesse et élan à narrer ces épisodes pleins de turbulence et d'une naïve et noble impatience des abus. Mais la conscience de l'historien demeurait la plus forte et il n'y a rien à redire à la parfaite objectivité du récit.

Ainsi le nom du docteur Azéma restera doublement attaché à l'histoire du Lycée Leconte de Lisle.

Il y a quelques jours à peine, ce lycée et ses anciens élèves fêtaient le succès remporté par le fils qu'il nous a confié et à qui passe l'héritage d'un nom qui, par une tradition déjà longue, lui impose des devoirs assez lourds. En lui disant notre confiance, je lui exprime, en ce jour, la douloureuse sympathie de ses maîtres et de ses camarades, et leur affection attristée.

Et à vous, mon cher Docteur, au nom du Lycée, je vous dis nos regrets et notre suprême adieu.

## DISCOURS DE M. AUGUSTE DE VILLELE

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames et Messieurs

Tardivement, puisque la nouvelle de cette mort a été subite, le bureau de l'Académie avait compté sur le plus âgé de ses membres (mais bien un de ceux disposant de moins de temps) pour adresser un dernier hommage à son Président.

Il a fallu se mettre à l'œuvre malheureusement celui-ci a eu à se livrer à bien des démarches diverses qui ne lui ont pas permis de se recueillir une minute pour dire d'une façon convenable ce que fut Monsieur le Docteur Henri Azéma, qui durant toute sa vie, en dehors de sa profession à laquelle il était passionnément attaché, n'a songé qu'à éclairer ses compatriotes sur les origines, l'histoire du chef-lieu et toutes les institutions qui y ont pris naissance ; aussi jusqu'aux derniers jours de sa vie cherchait-il dans les archives coloniales, dans la moindre documentation locale ce qui pouvait renseigner ses lecteurs sur toutes les questions de ce genre, de nature à les intéresser.

Le travail, le goût de la bonne littérature et l'attachement au pays natal sont de tradition dans la famille de notre regretté Président. Si son père Georges Azéma est l'auteur d'une des meilleures histoires de l'île Bourbon, Henri Azéma est le seul qui ait consacré tous ses loisirs à une monographie complète de Saint-Denis.

En nous excusant de ne pouvoir nous étendre sur tous ces travaux et faire connaître son aménité hautement appréciée de tous ceux qui l'approchaient, nous sommes heureux de dire que l'Académie de l'île de la Réunion s'honore d'avoir eu le docteur Henri Azéma comme Président après Jules Hermann et Mézière Guignard ; elle adresse en la circonstance ses plus cordiales condoléances à son fils en lui assurant que le sou-

venir d'Henri Azéma sera toujours conservé avec fidélité et reconnaissance par tous ses collègues de l'Académie de l'Île de la Réunion.

## DISCOURS PRONONCÉ PAR LE DR OZOUX

Au nom de Monsieur le Gouverneur, du Service de la Santé et de la Société des Sciences et Arts je salue la dépouille mortelle d'Henri Azéma, conseiller privé, médecin de l'Hôpital Colonial, membre du Comité des Sciences et Arts.

C'est une figure originale et intéressante qui s'en va en lui, et connue de nombreuses générations puisqu'elle a passé près d'un demi-siècle parmi nous.

Le philosophe, le reclus presque qu'il était devenu ne laissait pas supposer l'homme d'action qu'il avait été ; sa jeunesse avait été orageuse, et la politique militante l'avait pris tout entier ; les articles de journaux, les discours en réunions publiques étaient ses armes ; et à ce moment, il était au moins très écouté, transigeant sur certaines questions, il était demeuré intransigeant sur certaines autres, et ce fut un des traits de son caractère, que d'avoir été net, tranchant, absolu.

Le journalisme l'avait possédé, il finit par le déposséder à son tour, et en tirer son histoire du journalisme à la Réunion ; et il obéissait aussi en l'écrivant aux dispositions mentales que lui avait faites son père Georges, qui a laissé une importante « Histoire de la Réunion » et un roman « Noëlla ».

En même temps Azéma courait la clientèle et était médecin de l'Hôpital Colonial alors situé à la Rivière, rue de la Boulangerie, et où exerçaient Legras, Lesiner, Mahé, ces vieux maîtres que j'ai bien connus, si différents, si spéciaux ! Legras sorte d'artiste épris de beauté et de discours, Lesiner petit, courbé, toujours en habit, haute forme et cravate blanche, qui trottaient perpétuellement pressés, on l'appelait le père Sisi ; Mahé grand, puissant, large d'épaules, aux mains formidables

et qui ignorait tout excepté la médecine et la chirurgie qu'il continuait à apprendre en disséquant et s'exerçant à la médecine opératoire.

On doit à Azéma le transfert de l'hôpital de la Rivière à son siège actuel ; cet hôpital était vieux, mais combien agréable et plein de charme au milieu des fleurs, sous ses vastes badamiers, et le matin comme le soir, dans l'ombre fraîche du rempart et du cap Bernard, dans la brise de la Colline, bercé par le grand murmure du torrent voisin, entre des villas qui rivalisaient de grâce et de propreté.

A l'hôpital du Camp Ozoux, il continua à être chirurgien ; et ce fut un coup douloureux pour lui que sa dépossession de ce service et son envoi en médecine pure. Cette mesure, qu'il croyait être une injustice, l'avait aigri ; il faisait cependant bonne figure de chirurgien ; et ce n'est pas de lui que Legras, dont je parlais, et qui faisait des mots, eût pu dire comme il disait de l'un de ses confrères ; « petit homme, petit esprit, petit couteau. »

L'âme de son père s'agitait en lui ; il continuait à écrire ; il racontait les vieux monuments de St-Denis, les plaisirs de la ville du temps des ancêtres, écrivait l'histoire de la ville de St-Denis que devra consulter celui qui voudra écrire sur le même sujet comme on consulte Crestien et Elie Pajot, et succédait à Mézière Guignard à la présidence de l'Académie. Aux Sciences et Arts il était membre du comité et apportait à nos réunions sa vieille expérience, ses connaissances en histoire de la colonie, et de la société elle-même.

Mais l'âge venait, peu à peu il abandonnait la clientèle comme il avait abandonné la politique, se consacrant à ses recherches historiques, malheureusement très difficiles, et ces derniers temps, réunissant les documents sur l'histoire de la lèpre à la Réunion, il ne conservait que les services administratifs dont les allocations réunies lui permettaient de vivre tranquille auprès d'un jeune fils qui lui était venu à temps

pour l'intéresser à la famille et rompre la solitude qu'il s'était imposée.

A ses travaux intellectuels il apportait la méthode, le rythme qu'il apportait à ses fonctions médicales ; et un autre de ses traits distinctifs fut une extraordinaire régularité et ponctualité. L'Hôpital, le C.P.R., la Prison, le Lycée étaient un quadrilatère dans lequel il semblait enfermé ; il faisait ses visites à pieds et, demeuré un peu vieux jeu, abhorrait l'automobile.

Il n'avait jamais beaucoup voyagé ; il ne bougea presque plus de St-Denis, et c'est à peine s'il avait dépassé, dans ses courses, la Vigie de la Montagne.

Homme du monde, homme aimable pourvu qu'on ne le mit pas sur certaines questions de préséance, de syndicalisme et d'honoraires professionnels qui le mettaient hors de lui et lui faisaient perdre toutes mesures, il était galant avec les dames, enjoué, avait le mot pour rire, même le mot gaillard et était à table un bon convive ayant été lui-même un amphitryon de premier ordre.

Il meurt brusquement d'une affection qu'il n'avait jamais redoutée pour lui-même ; et ironie du sort, de la défaillance d'un organe qu'il déclarait très solide.

Il meurt à 71 ans ayant longuement vécu, ayant donné l'exemple d'une vie intellectuelle très remplie, digne parent des Etienne Georges, Mazaé et Candide Azéma dont les noms sont sur toutes les lèvres et près à être suivi dans la carrière par son jeune fils qui sait de qui tenir. Ainsi le passé en une chaîne ininterrompue se liera au présent et renaîtra dans l'avenir.

## DISCOURS DE M. LUCAS

### PROCUREUR GÉNÉRAL

Les Destins me sont cruels. De retour depuis une année à peine dans mon pays, j'avais il y a quelques jours, comme chef du service judiciaire, le douloureux devoir de retracer la

carrière d'un camarade de mon jeune âge, devenu mon plus proche collaborateur, de lui dire au nom de tous les nôtres le suprême adieu. Et voici qu'aujourd'hui c'est en ma qualité de membre du Conseil privé qu'il m'appartient de chercher à fixer quelques traits de l'image du collègue et ami qui nous est enlevé si soudainement.

Hier encore le Docteur Azéma apparemment plein de vie et de santé vaquait à ses occupations journalières. Vers 17 heures, je lui serrais la main à quelques pas de son domicile. Et ce matin nous apprenions la pénible nouvelle.

Messieurs, une grande figure de chez nous vient de disparaître. Et l'événement nous a surpris tous douloureusement. Notre compatriote bien qu'agé de plus de 70 ans, avait conservé toute son activité. Il incarnait l'esprit créole, l'esprit de notre petit pays qu'il aimait par dessus tout.

Après de brillantes études à notre Lycée, Azéma devenu Docteur en médecine, suivant la vieille tradition des enfants de chez nous, était revenu à Saint-Denis où il était né, exercer son art. Il ne l'a plus quitté. Il avait voulu se consacrer à ses concitoyens, et il leur consacra toutes les qualités de son cœur, toutes les forces de son intelligence. Journaliste, écrivain, médecin, homme politique il fut mêlé à tous les événements de la vie économique et sociale de son pays. Il eut sa part des honneurs et aussi des déboires. Il subit le sort de tous les lutteurs. Il connut la victoire et les défaites. Mais en toutes circonstances il sut rester à la hauteur des événements. Les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent à les représenter pendant de longues années au Conseil municipal de sa ville natale, de Saint-Denis. Mais il n'alla pas plus loin. Il sut résister aux tentations des destinées plus hautes. C'était un modeste. Il tint à rester dans les rangs des vieux et bons républicains, sans épithète, de ce pays, à la place qu'il s'était assignée. Il y a donné sa mesure.

La confiance de l'Administration locale l'avait appelé à la

charge de médecin de notre premier établissement sanitaire. Il fut chargé du service du Lycée et des Etablissements publics. En 1905 il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Enfin en 1931 le Chef de notre Colonie le désignait pour prendre part aux conseils du gouvernement. Par décret du 18 mars le Docteur Azéma était nommé membre du Conseil privé.

Bon citoyen, excellent républicain, médecin consciencieux et toujours secourable, Azéma fut un grand chercheur. Il aimait à compulsurer les archives de son pays et tout dernièrement il me faisait part des recherches qu'il avait entreprises sur l'introduction et le développement à la Réunion de cette terrible affection qu'est la lèpre. Travailleur infatigable ; c'était — le mot n'est pas trop gros — un savant.

Son jeune fils, dont nous partageons la douleur saura sauvegarder le lourd héritage qui lui est laissé.

La mémoire des hommes, a dit un grand penseur, n'est qu'un imperceptible trait du sillon que chacun de nous laisse au sein de l'infini. La trace laissée par le Docteur Azéma ne sera pas perdue.

Digne fils de la petite Patrie, enfant de ce Saint-Denis qu'il aimait tant et auquel il est resté fidèle jusqu'à ses derniers jours, ses concitoyens, grands et petits, sauront garder sa mémoire.



# ELOGE DE M. LE DOCTEUR AZÉMA

Ancien Président de l'Académie de la Réunion

PRONONCÉ PAR

M. H. FOUCQUE

dans la séance de l'Académie de la Réunion du 20 Octobre 1932.

---

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames, Messieurs,

Mes confrères de l'Académie de la Réunion en m'appelant à l'honneur de présider à leurs travaux m'ont donné une marque d'estime et de confiance qui ne laisse pas de m'émouvoir et de me confondre.

Je n'ai, pour y répondre, qu'une bonne volonté que je promets entière et un attachement profond à cette institution qui peut et qui doit contribuer utilement à la « défense et illustration » de ce coin de terre dont les titres intellectuels sont hors de pair dans l'histoire coloniale française. Et un sentiment de reconnaissance, aussi sincère que naturel, sera la source toujours abondante où je pourrai puiser le stimulant nécessaire au surcroît de labeur que m'imposera une fonction qui peut être lourde.

Mes confrères, heureusement, ont comblé mes vœux, et

sans doute aussi les vôtres, Monsieur le Gouverneur, en m'associant, à la vice-présidence, l'homme éminent avec qui, d'ailleurs, j'aurais été heureux de permuter. Sa longue et brillante carrière, son amour du pays natal, sa passion pour tout ce qui touche au passé de cette île, à ses gloires d'hier et d'aujourd'hui, lui font des titres indiscutables et indiscutés à la place, trop modeste, à mon avis, qu'il occupe à notre bureau.

La présence à nos côtés de notre secrétaire général— je ne dis pas « perpétuel », puisque son mandat est renouvelable chaque année, mais permanent, puisqu'il lui a été chaque année renouvelé depuis 19 ans— et cela seul me dispense d'en dire plus long ; celle de son adjoint, actif, lettré, combatif pour toutes les nobles causes réunionnaises, vous sont une garantie, je crois, Monsieur le Gouverneur, que le nouveau bureau de l'Académie de la Réunion s'efforcera loyalement et vigoureusement de maintenir, et si possible, de promouvoir le prestige de la compagnie dont les destinées sont mises sous votre patronage et sous votre haut contrôle.

Que vous soyez, en ce jour, parmi nous, nous est un nouvel et précieux témoignage de l'intérêt, de la bienveillance, de la paternelle et amicale protection que vous n'avez cessé de nous accorder en même temps qu'une collaboration dont nous sommes heureux et légitimement fiers. Soyez en, au nom de tous, remercié, et de tout cœur.

Je me serais fait une obligation, si ce n'était par ailleurs un strict devoir de ma charge, d'évoquer, en notre première séance publique, la figure de celui qui, depuis 12 ans, soit comme vice-président, soit comme président, ne manqua pour ainsi dire aucune de nos réunions. Elle vous est familière. Cette silhouette légèrement voûtée, ce visage un peu triste quand ne l'anîmait pas l'effort de l'improvisation ou la chaleur de la discussion, cette attitude volontiers silencieuse et comme « retirée » sont le propre de l'Azéma de ces dernières années et précisément de celui qu'a connue cette enceinte. Ces traits

pourtant sont loin de rappeler à ceux qui l'ont vu au temps de sa jeunesse ou de sa maturité, le médecin actif, le chirurgien habile et admiré, le lutteur lancé dans la mêlée électorale que fut Azéma dans le premier quart environ de ce siècle. Au sein de notre Académie vous m'excuserez de vous entretenir surtout de notre président, de l'homme d'étude, de l'historien de sa ville natale. Là il est entièrement nôtre, et c'est comme tel que je veux l'honorer aujourd'hui.

Henri Azéma naquit à St-Denis le 17 octobre 1861. Il héritait d'un nom déjà notoire dans nos fastes locaux :

En 1734 son trisaïeul, J. B. Azéma, originaire du Lyonnais, « fut nommé 1er conseiller au Conseil supérieur de l'Île de France et plus tard commissionné par la Compagnie des Indes en qualité de directeur général du Commerce et commandant des Troupes à l'Île de France d'abord, à l'Île Bourbon ensuite » (Cazamian). Il fut Gouverneur des deux îles pour la Bourbonnais en 1745.

— Son bisaïeul Jean-François Azéma fut procureur général de l'Île Bourbon.

— Etienne Azéma, son aïeul, agriculteur et magistrat, conseiller à la Cour Royale, délégué de l'Île Bourbon auprès du Ministre de la Marine, chevalier de la Légion d'honneur, nous a laissé un fort volume *d'œuvres poétiques* dont F. Cazamian, professeur à notre Lycée, a donné en 1877, (à Paris, chez E. Leroux) une édition complète, précédée d'une étude avertie d'un juste ton.

— Le frère de celui-ci, Candide Azéma, fut pendant 29 ans le 1er adjoint au Maire de la Ville de St. Denis, avant d'être lui-même, pendant 3 ans, le chef de l'édilité dyonisienne, dans les difficiles années 1849-1852. Il mourut cette même année 52, chevalier de la Légion d'honneur.

— Georges Azéma enfin, fils d'Étienne et père de notre président défunt, greffier de la Justice de paix de St Denis, conseiller municipal, membre de la Chambre consultative d'Agri-

culture, a laissé une *Histoire de l'Île Bourbon depuis 1643 jusqu'au 20 Dec. 1848*, et un roman : *Noëlla*.

Une double tradition lui venait donc de ses ancêtres, à laquelle il demeurera fidèle : celle du dévouement à la chose publique et celle de l'activité littéraire.

Le jeune Henri fut mis au lycée comme interne vers 1873, et y fit toute sa carrière d'élève. Bachelier, il passe deux années environ à l'Hôpital colonial comme « carabin » ainsi que l'on disait alors familièrement et, en 1885, part pour la métropole afin d'y conquérir ses grades en médecine. De 1885 à 1890 il est étudiant à la Faculté de Paris. C'est là que, préparant une thèse sur les maladies des voies urinaires, il est remarqué par son illustre compatriote Guyon. Les amis du Docteur Azéma témoignent des espoirs qu'avait fondés sur lui le grand spécialiste. S'il avait suivi ses conseils, le jeune homme serait demeuré à Paris et aurait grossi sans doute les rangs des disciples qui se sont fait un nom à la suite du Maître. Mais la voix du Pays Natal fut la plus forte :

En 1896 Henri Azéma, de retour à St Denis, est attaché à l'Hôpital Colonial situé alors sur la berge est de la Rivière St Denis. Notre confrère le Dr Ozoux, dans l'hommage qu'il a rendu au Dr Azéma sur sa tombe, a dépeint le milieu médical d'alors et dit la place qu'a tenue notre président parmi les Lesiner, les Legras, les Mahé. Je n'y reviendrai pas, faute de compétence, et me contenterai de rappeler que, chef du Service de Chirurgie à l'Hôpital, Azéma s'est fait une réputation méritée d'opérateur hardi, adroit et sûr. Je ne saurais non plus passer sous silence son désintéressement et sa charité incontestés. Innombrables étaient les malheureux à qui il *donnait* (au sens premier du mot) ses soins éclairés. Un article de presse, anonyme, qui lui est consacré dans le *Journal de La Réunion* de 1905 (19 février), à l'occasion de sa nomination dans la Légion d'honneur, débute par ces mots : « Certains hommes se dévouent aussi simplement qu'ils respirent ».

Plus loin nous lisons : « Il combat la mort sans distinction de castes ou de partis, sans égard aux inégalités sociales ». Et cela nous rappelle que la vie sociale était alors, à la Réunion, secouée par des luttes très vives entre des partis politiques qui s'entredéchiraient. Azéma y prit, par la parole et par la plume, une part très large. Si le caractère anonyme de sa collaboration aux journaux me met dans l'impossibilité aujourd'hui de caractériser le journaliste et le pamphlétaire qu'il fut, les témoins de son activité d'alors sont d'accord pour parler de sa combativité, de son intransigeance voire de son autoritarisme, — mais aussi de la sincérité et de la profondeur de ses convictions républicaines. Il fit longtemps partie des municipalités dyonisiennes et posa deux fois sa candidature à un siège au Conseil général. Elu une première fois, il démissionna pour conserver son poste de chirurgien à l'Hôpital ; une seconde fois il fut battu par M. Albert Blay.

L'âge aidant, il aspirait déjà à une calme retraite quand la guerre apaisa les violences intestines et quand, en 1913 fut fondée l'Académie de la Réunion. En tête de la liste des membres nommés par le fondateur, M. le Gouverneur Garbit, figure celui du Docteur Henri Azéma, pour l'Histoire locale. Cette désignation venait à son heure ; n'ayant gardé pour vivre que quelques fonctions administratives, renonçant à la clientèle, Azéma se remit aux travaux qui lui avaient toujours tenu à cœur, mais auxquels il n'avait pu consacrer que de rares loisirs. Déjà il avait fait paraître à St Denis en 1899 l'historique de cet Hôpital Colonial dont il avait obtenu le transfert sur le plateau salubre où nous le voyons aujourd'hui. Nos modestes réunions, le souci d'alimenter notre bulletin annuel l'encouragèrent à reprendre et à pousser activement ses recherches. Patientes, scrupuleuses, elles tendaient à exhumer des archives et des périodiques anciens les faits qui ont marqué, depuis un siècle, le développement lent mais continu de sa ville natale et de ses institutions, l'amélioration progressive des conditions

d'existence qu'elle offre, et les manifestations diverses de sa vie politique, économique et sociale.

Au fur et à mesure que sa documentation le lui permettait il apportait à l'Académie de la Réunion une de ces monographies précises dont vous gardez le souvenir et qui ramassaient, en un exposé suivi, la matière qui devait, dans l'ouvrage à venir, se répartir en des chapitres divers.

« Le Journalisme à Saint-Denis... Hôtel Joinville et École Joinville... L'Assistance publique à La Réunion... »

Autant d'études courtes mais substantielles où la sûreté de la documentation égale la parfaite objectivité de la narration. Enfin, en 1926, parut à la librairie Aristide Quillet, à Paris, cette *Histoire de la Ville de Saint-Denis de 1815 à 1870* qui est la grande œuvre de sa vie et qui, définitivement, attachera son nom à nos Annales locales.

Il l'a composé avec amour, avec une passion sincère de la vérité, avec un attachement touchant aux moindres détails d'un passé qu'il chérissait comme si c'était le sien propre. Et, sans qu'il l'ait voulu, un enseignement se dégage pour nous de ces pages où s'est condensé son labeur. Elles nous apprennent la somme considérable d'efforts qu'ont coûtés à plusieurs générations les commodités et le modeste confort dont nous jouissons en notre bonne ville. Certes, je suis loin de dire que tout y est pour le mieux, sachant aussi bien que d'autres l'importance de ce qui reste à faire, mais la lecture de ces feuillets rendrait peut-être moins prompte certaine critique—mon Dieu.. facile—et rappellerait au respect de ce qu'il y a de bien, et de méritoire, dans ce qui a été réalisé par un siècle d'efforts et de bonne volonté indiscutable. Dyonisiens de naissance, de résidence, ou de passage, lisez l'histoire de votre ville.

Le livre, à la vérité, est de composition un peu didactique. Sa coupure en chapitres dont chacun a pour titre le nom d'un maire et traite, en des paragraphes successifs, des mesures prises, au cours de sa mairie, dans chacune des branches de

l'activité municipale ou générale, oblige l'auteur à un morcellement monotone et, parfois, à des recommencements. Une telle disposition rend indispensables, pourrait-on dire, ces exposés synthétiques qu'il tirait de ses manuscrits et dont nous parlions tout à l'heure. Ils nouent, et rétablissent dans sa continuité, sur chaque question, un fil dix fois rompu de l'ouvrage et procurent ainsi une vue d'ensemble qui ne se dégage que difficilement de l'ouvrage lui-même.

Du moins ce plan permit-il à Azéma une exactitude, une précision dans le détail qui font de son livre un document sûr, un instrument de travail de premier ordre.

Non peut-être une histoire véritable, car il lui manque pour cela, reconnaissons le, la Vie. La Vie...seules l'imagination et la sensibilité—deux facultés dont notre Docteur se méfiait—peuvent l'insuffler à nouveau aux choses et aux hommes du passé. Or, feuillotez ces pages : une vingtaine de personnages de premier plan s'y succèdent qui ne demeurent guère pour le lecteur, que des noms. Bédier, Manès, Gibert des Molières, Elie Pajot, Candide Azéma, — voire Sarda Garriga, Doret, Hubert Delisle... des noms ; pas un portrait, pas une esquisse psychologique. Un homme d'une personnalité aussi marquée que Théodore Drouhet n'obtient qu'un ou deux qualificatifs. Aux lecteurs, s'il veut, de reconstruire psychologiquement ces figures d'après les discours ou les actes. Le récit de certains grands événements de l'histoire générale et de leurs contre-coups chez nous traversent parfois heureusement l'exposé des mesures administratives et animent l'ouvrage de scènes dramatiques, mais l'ensemble demeure un peu froid.

Aussi bien, Mesdames et Messieurs, reconnaissons-nous là le tempérament de l'auteur. Il tenait, tant de sa nature que de sa formation scientifique, le goût exclusif du fait vrai. Que de fois dans sa conversation, dans les discussions qu'il soutenait, avons-nous entendu revenir ces mots : « Avez-vous des faits ? Il nous faut des faits ». Il s'en tenait à eux, ayant mé-

fiance, presque horreur des interprétations et des généralisations.

Une telle attitude psychologique a du moins l'avantage d'assurer à l'œuvre une impartialité absolue. Et, à ce point de vue, la sienne est à l'abri de tout reproche.

Rappelez-vous l'homme et le journaliste de parti qu'il fut pour apprécier à sa juste valeur le mérite qui ressort de la phrase qui clôt son *Histoire de Saint-Denis* : « Les événements qui succèdent à la guerre franco-allemande demeurent contemporains de la génération actuelle ; ils n'ont point encore reçu, pour être impartialement rapportés, la consécration du temps. »

Simple et sage parole, et de parfaite bonne foi.

Elle est en partie écrite, pourtant, cette histoire postérieure à 1870. Nous espérons que l'Académie pourra bientôt publier le manuscrit qu'a laissé le Dr Azéma et, d'avance, nous sommes assurés qu'il reflètera la même sérénité.

Ainsi, Messieurs, le Président que nous regrettons a donné à notre compagnie qu'il aimait la leçon et l'exemple d'une grande qualité, d'une haute et courageuse vertu : la probité intellectuelle.

# ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

**M. JULES REPIQUET,**

Gouverneur de la Réunion, à l'Académie le 20 Octobre 1932.

---

Monsieur le Président,

Il y a sept ans passés, le 14 Mai 1925, l'Académie de la Réunion recevait en ma personne le nouveau gouverneur de la Colonie. Méziaire Guignard présidait à la place que vous occupez aujourd'hui. Il m'avait harangué brillamment, à sa manière qui était de bienveillance et d'esprit!

Répondant à votre vieux maître, je lui disais: « Bourbonnais d'origine, vous avez consacré votre existence à l'île charmante qui vous a vu naître.

« Renonçant aux avantages de carrière qui vous attendaient ailleurs, vous avez préféré revenir dans la colonie pour y enseigner vos jeunes concitoyens et les rendre dignes de vous-même, de cette terre française et du rôle qu'ils auraient à y jouer. Cette constance dans l'amour filial pour la petite patrie s'est proposée en exemple à la multitude des lycéens dont vous avez formé le cœur et orné l'esprit. Beaucoup de vos élèves vous ont entendu et sont demeurés au foyer familial. La Réunion vous doit cela ».

Et j'ajoutais : « Par votre bonté, la droiture de votre caractère, l'étendue de votre savoir, vous avez été le guide ingénieux et patient, l'éducateur par excellence. »

En ce portrait de Mézière Guignard nous retrouvons, Monsieur le Président, les lignes essentielles du vôtre. Tel maître tel disciple. A votre tour vous avez enseigné dans le cher et vieux lycée de Saint-Denis et formé aux disciplines, aimables et fortes, que vous y avez reçues, la génération nouvelle.

Heureux lycéens, heureux écoliers, qui ont un proviseur et un chef de service dont le cœur égale l'intelligence.

Rappellerai-je que, jeune agrégé des lettres, vous débutiez dans l'enseignement public lorsque, la mobilisation décrétée, l'armée vous enleva à l'université. Pendant deux ans et demi vous avez servi et combattu, comme lieutenant d'infanterie coloniale, sur le front d'Orient et obtenu une belle citation avec la Croix de guerre.

De retour au pays natal, la paix signée, les combattants, vos frères d'armes, se sont groupés sur l'initiative de M. Jules Palant qui vous légua, à son départ de la Colonie où il est heureusement revenu, l'honneur et la charge de présider l'association fraternelle des décorés et blessés de la guerre.

Dans cette salle que mon camarade d'école et de carrière, M. le gouverneur Merwart, héraldiste amateur, a blasonnée d'écussons, il y a place pour vos armes : la plume et l'épée.

L'épée déposée, vous avez repris la plume et consacré les rares loisirs que vous laissez votre fonction à des travaux littéraires. Nous avons entendu vos communications, applaudi vos conférences à l'Académie et à la Société des Sciences et arts. Et qui d'entre nous n'a lu avec dilection les pages que vous avez dédiées à notre île et aux plus illustres de ses enfants dans l'ouvrage publié, à l'occasion de l'exposition coloniale de Marseille, sur « l'Île de la Réunion » et aussi dans ce livre exquis « Au long de la vie réunionnaise », dans la « Revue d'histoire Littéraire », dans la « Grande Revue ».

Ces titres nombreux, l'Académie les a, certes, retenus lorsqu'elle vous a appelé à remplacer le regretté Docteur Azéma, mais il en est d'autres, qui s'ajoutant à vos talents, ont déterminé son choix. Je veux parler de ce cordial attrait qui séduit et conquiert ceux qui vous approchent.

Ceci n'est pas un compliment académique mais l'affirmation de la sympathie sincère et vive que chacun ressent pour vous.

M. Maurice Merlo, mon ami de trente ans, doit vos suffrages, Messieurs de l'Académie, à un sentiment du même ordre. En arrivant à la Réunion j'eus la joie de revoir, sous l'hermine du président de la cour d'appel, l'excellent magistrat, érudit et lettré, que j'avais connu, en 1903, juge à Saint-Louis-du-Sénégal et retrouvé, en 1911, procureur de la République à Nouméa. De la Nouvelle Calédonie et de Tahiti il avait fait le tour du monde pour rentrer, en famille, au pays natal.

A l'exemple de ses frères Ary Leblond et Adrien Merlo, ce haut magistrat a pour la Réunion ferveur et fidélité. C'est, avec sa forte culture, cet attachement à la terre maternelle, à son histoire, à son passé, qui lui a valu son élévation à la vice-présidence de votre savante compagnie. De cette élection je vous fais compliment, Mon Cher Président et ami, et j'en félicite l'Académie ; j'en suis heureux pour vous et m'en réjouis pleinement pour elle.



# LE DOCTEUR FÉLIX GUYON

---

CAUSERIE FAITE PAR

**LE DR VERGÈS**

à l'Académie de la Réunion le 20 Octobre 1932

---

Les 8 et 9 Décembre 1931, à l'Académie de Médecine et à Necker, le professeur LEGUEU au nom de la docte assemblée et de la Clinique Guyon, le docteur MOURIER au nom de la direction générale de l'Assistance Publique, le professeur HOGGE au nom des élèves et disciples étrangers, le docteur PASTEAU au nom des Congrès d'Urologie et des Chefs de Clinique, le professeur POUSSON au nom des chirurgiens provinciaux, le docteur MICHON au nom de la Société Nationale de Chirurgie, le doyen BALTHAZARD au nom de la Faculté de Paris, le docteur MIRAILLE au nom de l'Ecole de Médecine de Nantes, ont devant un public d'Académiciens et de Ministres, célébré le centenaire du grand créole FELIX GUYON qui fut un Français très grand : et les enthousiastes acclamations, poussées dans toutes les langues de la terre, ont rendu le plus éclatant hommage à la gloire insigne et juste et très pure, dont notre compatriote jouit parmi les savants du monde entier.

Tous ces discours, d'exceptionnelle qualité, sont repro-

duits in-extenso dans la brochure du centenaire où chacun peut les lire, où chacun devrait les lire.— Là, pas de jalousie pateline, pas de miel acide, pas de fer caché sous les fleurs.— Communiant dans la même compassion généreuse aux misères qu'ils se sont imposé d'alléger sinon de vaincre, les GRANDS CONFRERES, tour à tour, viennent s'incliner devant le Maître qui sut guérir, devant l'homme qui sut vivre exemplaire ; et la répétition des mêmes éloges fervents, de la même admiration dévotieuse, finit par créer un état d'émotion non commune, altière et, pour ainsi dire, sacrée.

Je vous laisse, bien entendu, le soin d'éprouver cette émotion reconfortante que vous ne manquerez pas de rechercher. Pour ce soir, je me permets seulement de reproduire la phrase qui termine la plus modeste allocution, celle du Docteur Mirailié. — Je cite :

« L'Ecole de Médecine de Nantes, fière de son illustre enfant, fière de la place que Monsieur le Professeur Guyon lui avait gardée dans son souvenir, est heureuse de dire publiquement la dette de reconnaissance qu'elle lui doit et de proclamer hautement son admiration et son respect. »

Mesdames et Messieurs, je regrette *pour Mirailié*, dont l'éloquence y eût gagné, qu'au lieu de Nantes, Guyon ait vu le jour à Saint-Denis, mais — *pour nous* — je regrette davantage encore, que Mirailié ne soit pas de Bourbon, car alors, dans cette atmosphère lourde d'honneurs, et d'officielle solennité à en être oppressante, eût passé comme une fraîche caresse, comme un souffle embaumé, l'adieu attendri du lointain pays natal.

Quand on songe, en effet, que pas un compatriote n'a, au cours de cette auguste cérémonie, élevé la voix pour exprimer au très illustre créole toute l'immense gratitude que, nous Réunionnais, nous lui devons avant quiconque, — l'on reste confondu et l'on se demande, comme nous ne pouvons faire que nous y étions, comment il a pu se faire que nous n'y fusions pas ?

Est-ce qu'avec Jean de Pierrefeu, nous estimons que « l'ingratitude envers les grands hommes est la marque des peuples forts », et entendons marquer ainsi que nous sommes un peuple fort ? — Ou bien, selon l'aimable opinion d'un folliculaire de Madagascar, sommes nous tellement ennemis de l'effort que nous en laisserions tomber nos héros ?

Non : — La raison, eu si on y tient, l'excuse de ce qui peut paraître une abstention inqualifiable, est que, tout simplement, nous sommes à trente cinq jours de Paris ; — que la chose s'est passée dans un cercle relativement fermé ; — que, faute d'avoir en France une oreille attentive, nous l'avons appris quand il était trop tard. — Le contraire eût été odieux et je défie qu'on ose le soutenir.

La preuve que nous sommes au diamètre d'un coupable détachement, c'est que mon éminent camarade Hippolyte Fouque, dans une très belle page, a magnifié l'œuvre de Guyon sept années avant les discours du centenaire ; — la preuve en est que des confrères m'ont entretenu de notre dette envers Guyon dès la nouvelle ici connue par les périodiques médicaux ; — que notre Académie, de suite alertée, m'a, par le truchement de Paul Berg, son érudit secrétaire, fait l'honneur de m'inviter à parler de Guyon, lors de cette séance d'ouverture ; — la preuve en sera surtout, dans la réalisation d'un projet auquel, j'en suis sûr, vous applaudirez des deux mains et dont il adviendra que le plus affectueux, le plus complet, le plus durable des hommages rendus au génial créole, l'aura été par son pays reconnaissant.

Mais avant de vous soumettre ce projet, je crois honnête de vous en apporter comme la préalable justification et vous entretenir de celui qu'un allemand de Berlin, le professeur ISRAEL, dans un congrès international, a salué du titre incomparable de **CREATEUR DE L'UROLOGIE**.

\*  
\* \*

Félix Guyon est né à Saint-Denis de l'Île Bourbon le 21 juillet 1831. Son père, Jean-Baptiste, chirurgien de marine, n'avait pas encore sa thèse lors de son mariage avec Mademoiselle Rose Delpit; et c'est pour prendre son doctorat qu'en 1835 le jeune officier de Santé rentre en France où, peu d'années après, il meurt, laissant quatre enfants à sa veuve. Du côté Guyon, l'on n'était point riche; du côté Delpit, guère, puisque la maigre fortune acquise, dans ses plantations de girofle par le pharmacien de marine Delpit, devenu colon, s'éparpillait entre ses huit héritiers. Madame Guyon dut vivre, faire vivre ses petits; elle n'y faillit pas. Et, quoique toute documentation manque sur ses années d'épreuve, lorsqu'on sait de l'avoir vu, combien dure est en province la lutte pour le pain quotidien, combien beaucoup plus dure elle l'est pour une faible femme, on ne peut que saluer très bas cette créole de vingt ans, au calme courage, à l'énergie victorieuse, dont l'exemple devrait inciter à plus de modestie, ceux qui font profession de nous décréter sans ressort.

Guyon avait donc de qui tenir: il tint au delà de la mesure ordinaire. Mais s'il donne, lui aussi, une preuve nouvelle de cette énergie sans pose, tapie au cœur de notre race; il donne, en outre, le plus formel démenti à une autre opinion assez répandue que les « *gens des îles* » à qui l'on consent volontiers un tour d'esprit artiste, seraient dénués de tempérament scientifique. Après les Joseph Hubert, les Lislet Geffroy, les J. B. Pierre, les Jacob de Cordemoy... pour ne parler que des morts, dont les travaux plus qu'honorables, s'inscrivent en faux contre pareille affirmation, nous avons aujourd'hui Félix Guyon qui, dans l'ordre des sciences, se situe exactement au niveau de Leconte de Lisle.

Mesdames et Messieurs, c'est une fortune singulière, pour un récent et minuscule département, perdu dans le désert de l'Océan Indien, de pouvoir revendiquer à la fois un de Lisle,

un Rolland Garros, un Félix Guyon, alors que tant d'autres s'habilleraient richement avec ceux que nous ne citons pas et dont les mérites sont loin d'être négligeables. Mais nous ne sommes pas ici pour nous exalter à l'évocation de toutes nos gloires disparues ; nous devons nous en tenir à Guyon, et même, en raison du temps qui nous est mesuré, à Guyon, savant, c'est-à-dire gravissant déjà les marches du temple où il siègera parmi les lumières.

Je vais donc, à mon cœur défendant, ne pas essayer de camper l'élève pauvre Guyon, l'étudiant besogneux Guyon, le petit Docteur Guyon faisant à pied ses visites et dans la fatigue des soirs, bûchant ses concours, la volonté tendue vers cette destinée de gloire à laquelle, dédaigneux des habiletés qui aident aux talents médiocres, il marche et qu'il réalisera par la seule inflexibilité de son caractère, la seule souveraineté de son génie ; un tel portrait, à l'antique, dont je souhaite que se charge un des maîtres de notre jeunesse studieuse, serait d'une incontestable valeur éducative et d'un « excitements » de bon aloi. Sur ce vœu, j'en arrive à la période où après les étapes de l'Adjuvat et du Prosectorat, Guyon est reçu, contre Péan, Chirurgien des Hôpitaux de Paris (1862).

Selon la règle, Guyon est d'abord au Bureau Central, où il supplée ses collègues, avant d'avoir un poste. Il profite de ses loisirs relatifs pour reprendre la préparation de son concours d'Agrégation des Facultés de Médecine, où il est reçu brillamment avec une thèse sur les « vices de conformation de l'urètre » (1863). Presqu'en même temps, il reçoit un service d'obstétrique où il demeure jusqu'en 1867, faute d'autre chose plus conforme à ses goûts. C'est alors qu'il accepte, non sans hésitation, la succession de Civiale à Necker, dont il ne sortira qu'au jour de sa retraite. Au fond, M. Guyon eût préféré un service, non panaché, de chirurgie générale ; et nous devons nous féliciter de la circonstance heureuse qui ne servit pas son désir, en même temps que remercier son cher patron

Velpeau, l'extraordinaire Velpeau, l'ex-ouvrier forgeron, devenu par son travail acharné officier de Santé, puis docteur en Médecine, puis chirurgien des Hôpitaux, professeur, membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie des Sciences.

Civiale avait eu le mérite d'appliquer avec bonheur la lithothritie sur le vivant, mais Civiale était, avant la lettre, un spécialiste spécialisé, incapable de voir au delà du « petit coin où il se retourna toute sa vie » incapable d'agrandir une question en la généralisant ». Personne, ou presque ne fréquentait la salle exigüe où il débarassait de leurs calculs, quelques urinaires courageux qui d'ailleurs étaient récompensés de leur courage. Guyon n'est pas, lui, de ceux à qui le détail masque l'ensemble et la spécialisation ne doit être, à son sens, qu'un couronnement ; aussi résiste-t-il obstinément à ses amis qui le pressent d'ouvrir un cours d'Urologie à l'Hôpital.

Sans hâte, méthodiquement, il accumule constatations précises, observations définitives ; et, lorsque tous ses matériaux seront à pied d'œuvre, alors seulement il va consentir à donner ses leçons sur les voies urinaires.

Déjà, les cours de Pathologie Externe du professeur Guyon qui, en 1876, avait remplacé Dolbeau, faisaient salle comble ; — ses conférences du mercredi et du samedi à Necker eurent d'emblée un retentissement encore plus considérable. — Il y apporte la même probité, la même profondeur des connaissances, la même autorité du savoir, la même perfection dans l'exposition, mais ce sont des baies qu'il ouvre d'un coup toutes grandes sur un monde inexploré où son génie projette une clarté éblouissante ; et de tous les coins de notre territoire, de tous les pays étrangers, jusque de la victorieuse Allemagne, on accourt au maître Français dont la personne et les travaux ont des premiers concouru à relever le prestige d'une France blessée, mais dont les fils n'avaient point dégénéré, dont les petits-fils allaient un jour montrer qu'ils savaient non seulement mourir mais vaincre pour les plus nobles idéaux.

\*  
\* \*

Au milieu des élèves empressés dont l'enthousiasme le réchauffe, dominant leur jeune troupe de ses larges épaules, Guyon a l'air d'un Dieu au front serein. Sa taille imposante, la majesté de ses traits un peu sévères, la suprême distinction de son allure, la fascinante intelligence qui rayonne de ses yeux clairs, la profonde universalité de sa culture, sa parfaite droiture, sa ferme et clairvoyante bonté, lui confèrent un ascendant jamais égalé sur tous ceux qui l'approchent et le font respectueusement adorer de ceux qu'il juge dignes d'être admis dans son intimité.

S'il est un professeur éminent, il est également un clinicien remarquable, un opérateur inégalable un chef d'Ecole né. Avec son esprit de science et de prescience, il se rallie d'abord aux doctrines pasteurienues, et applique avant quiconque les principes de la médecine expérimentale et de la physiologie pathologique. Il fait poursuivre dans ses laboratoires, des travaux de chimie, d'anatomie pathologique, de bactériologie. Il applique à 65 ans la radiographie encore balbutiante, au diagnostic des calculs du rein. Grâce à ses travaux, l'on connaît mieux l'exploration du rein, les éléments de diagnostic des tumeurs vésicales, la symptomatologie des rétentions et la toxémie concomitante, les cancers de la prostate. S'il opère avec une impressionnante habileté, il est également novateur hardi. A la taille périnéale il substitue l'hypogastrique ; invente avec Périer le tube-siphon ; fixe la technique du traitement des ruptures de l'urètre ; modifie les méthodes de l'urétrotomie interne, précise les règles de la lithrotomie où nul jamais n'égallera sa maîtrise.

Il possède enfin les qualités de l'organisateur type, sachant exiger avec une fermeté inflexible sous un air de douceur indulgente, forçant le respect sans raideur, centralisant les efforts les plus variés mais qui concourent à la progression de la

connaissance urologique, poussant ses disciples dont aucune fois il ne s'appropriâ les travaux et qu'il aida de toute son âme dans leur ascension. Si l'École de Necker a été un foyer ardent qui a diffusé sur la terre entière, c'est à Guyon, à Guyon seul qu'on le doit ; seul il a animé ce centre irradiant où les Albarran, les Legueu, le continuent, où chaque année sont réalisées les plus admirables conquêtes, comme le cathétérisme urétéral avec séparation des urines, l'ablation de la prostate etc. etc. et, son importance universelle incessamment accrue, montre quelle est la magnificence du fleuron que notre grand compatriote a su ajouter à la gloire de la Médecine Française.

Mesdames et Messieurs, je ne vous ai pas énuméré les titres accumulés par Félix Guyon au cours de sa carrière inouïe ; — prosecteur à l'École Pratique, chirurgien des Hôpitaux de Paris, professeur agrégé des Facultés de Médecine, professeur de pathologie externe, titulaire de la chaire magistrale d'Urologie créée pour lui, président de la Société Nationale de Chirurgie, président de la Société Française d'Urologie, fondateur et président des congrès internationaux d'Urologie, président de l'Académie de Médecine, président de l'Académie des Sciences, membre des diverses Académies d'Europe, il était aussi membre de notre Académie de la Réunion.

Voici la lettre où notre grand compatriote écrasé d'honneurs remercie notre regretté président :

*Paris, rue de la Baume,  
13 Février 1932.*

*Mon cher Azéma,*

*Je reçois l'avis de ma nomination de Membre Honoraire de l'Académie de la Réunion. Je vous dois cet honneur et vous en remercie ainsi que notre confrère Manès.*

*Veillez, mon cher Azéma, dire à l'Académie ma gratitude et croire à mon affectueuse amitié.*

FÉLIX GUYON.

Ne trouvez-vous pas, avec Hlppolyte Foucque, à cette lettre écrite d'une main tremblée, par un vieillard de quatre-vingt-trois ans quelque chose d'infiniment touchant ?... Tout Guyon est dans ce geste délicat où vibre son exquise sensibilité ; geste dont nous n'apprécierons jamais la valeur de sentiment, non pas tellement en raison de son oubli spontané de ses éminentes et innombrables dignités, que dans l'abstraction méritoire qu'il sait faire des malheurs atroces dont s'abreuve son hiver terriblement endeuillé pour répondre comme il convient à la déférence émue de ses chers Bourbonnais.

Car le sort qui l'a invariablement comblé dans son ascension vers les hauteurs les plus vertigieuses de la renommée et de la science, l'a par ailleurs crucifié avec une obstination démoniaque. — L'homme qui avait fait sienne la parole de VELPEAU : « Je suis né vieux, j'ai vécu vieux, je veux mourir jeune » ; l'homme qui affirmait par l'exemple que le travail, outre les honneurs et la fortune qu'il procure, suffit seul à remplir la vie tout entière, s'est, de son propre aveu malheureusement survécu. — Il a vécu trop vieux pour ne pas mourir vieux, puisqu'avant de se trouver dans l'impossibilité de travailler qui lui porta le coup de grâce, il vit partir tout ce qu'il avait de plus cher au monde : — son gendre qu'il chérissait comme un fils ; — son fils prodigieusement doué, dont il commençait à voir les succès prometteurs ; — sa femme tendrement aimée, une cousine Delpit, l'associée des mauvais et des bons jours, qu'un mal invincible et lent devait emporter malgré tous les soins. Puis avaient suivi ceux de ses élèves dans lesquels il mettait son espérance et sa consolation : Rollin et Chevalier, Duchâtel son assistant fidèle dont l'esprit primesautier le déridait, Glantenay si timide devant le patron, Segond aux dons étonnants, Lucas-Championnière, son premier interne qu'il avait conduit jusqu'à l'Institut, Albarran enfin l'enfant gâté de la Clinique, l'enfant prodige, à l'intelligence lumineuse, au talent divinatoire, son agrégé d'abord et son successeur dont il avait

écouté la leçon inaugurale avec un trouble où la fierté le disputait à l'affection.

— En vérité, bénie soit la mort qui l'a enfin arraché de cette forêt d'ombres où il continuait de vivre, bénie surtout s'il a pu contempler au sortir de l'armistice la figure divinisée de la France qui, droite sur le monde en détresse, personnifiait encore et toujours la Fraternité dans la Liberté.

Mesdames et Messieurs, je vous ai dit qu'il nous appartenait, à nous Créoles, de payer à Félix Guyon le tribut de reconnaissance le plus significatif, car nous ne ferons jamais autant pour lui qu'il a fait pour notre île très aimée. — Le projet dont il a été fait mention, l'honorera à peine à la proportion de son mérite, il nous honorera, nous surtout.

Avec l'agrément de notre Gouverneur que je sollicite, et dont nous connaissons l'âme si haute, la si active bonne volonté pour tout ce qui touche à ce pays dont il est devenu le citoyen, je propose :

1. Que le Jardin Colonial s'appelle désormais JARDIN FELIX GUYON. Il y a des jardins coloniaux partout, il n'y aura de JARDIN GUYON qu'ici ;

2. Que sur le rond-point de la grande allée du JARDIN GUYON, devant le Museum, s'élève la statue en pied du Grand CREOLE.

J'ai dit UNE STATUE et non un buste.— Cette statue représenterait Guyon en toge, elle serait identique à la statue de son maître et ami VELPEAU.

Un nom, me dira-t-on, se change sans autre frais qu'un peu d'encre ; une statue coûte gros, qu'elle soit de bronze ou de marbre.— D'accord... et puis après ?

Je pense que des listes qui circuleraient sous les auspices :

- Des syndicats de Médecins, Pharmaciens et Dentistes,
- De l'Académie de la Réunion,
- De la Société des Sciences et Arts,
- De l'Association des Anciens Elèves,

- De la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen,
- Du Comité d'Action Républicaine,
- Du Comité d'Action Républicaine, Démocratique et Sociale,
- De la Loge L'Amitié,
- De l'Evêché de Saint-Denis,
- De la Chambre de Commerce,
- De la Chambre d'Agriculture,
- De la Banque de la Réunion,
- De la Société Bourbonnaise,
- De la Créole,
- De la Compagnie des M. M.
- De la Compagnie Hâvraise,
- Du Conseil Général,
- Des Mairies,
- Des diverses Administrations locales,
- Des Ecoles,
- Des Associations ou Maisons d'Etrangers ici établies,
- Des Particuliers de bonne volonté,

nous donneraient plus qu'il n'est besoin pour avoir le monument et la construction de son socle, avec la plaque gravée qui résumerait la vie de Guyon. Je suis même persuadé qu'il resterait des fonds inutilisés dont bénéficieraient nos œuvres sociales.

Il ne s'agit pas d'obtenir de quelques uns des dons somptueux, il s'agit de faire coopérer tout notre pays à une œuvre de justice et de beauté ; le don de 25 cent. fait par un écolier ou un ouvrier, n'aura moins de valeur que celui d'un gros billet ; il importe que chacun donne selon ses moyens et sans se gêner, un monument à Guyon n'est acceptable que dans ces conditions,

D'autre part il conviendrait que ce monument à un Praticien fût exécuté par un praticien.— Il existe en France, une association des Médecins-Artistes et qui sont de grands artistes

dans l'ordre de la peinture comme dans celui de la sculpture.— Le Président de notre Académie pourrait s'adresser à lui avec le concours de trois médecins, un de St-Denis, deux des Quartiers, et lui demander combien coûterait la réplique de la statue de Velveau et figurant Guyon, soit en bronze, soit en marbre. Si la somme recueillie dépassait le coût, l'excédent servirait aux travaux d'édification : si elle était inférieure, nul doute que le médecin sculpteur ne s'en contente et ne fasse payer que la matière première. Enfin, notre sénateur et nos députés, dont l'empressement ne fait aucun doute, auraient à nous obtenir d'une Compagnie de Navigation, le transport gratuit ou à des conditions de faveur.

Mesdames et Messieurs, comme l'Académie tout entière se levait à l'entrée de notre grand compatriote, je vous invite à vous lever pour honorer le nom glorieux de Félix Guyon.





DOCTEUR DIARD  
NATURALISTE AGRONOME

# MONSIEUR DIARD

19 Mars 1794 — 16 Février 1863

PAR

**M. AUGUSTE DE VILLÈLE,**

membre titulaire de l'Académie de la Réunion.

---

On ne peut se figurer combien le cerveau d'un enfant d'une dizaine d'années, qui a entendu parler souvent d'une même personne ou d'un même pays, s'impressionne du nom de l'un ou de l'autre, au point de rechercher toutes les occasions de se renseigner, de plus en plus, à leur sujet. C'est peut-être de là que vient le goût des lectures biographiques ainsi que des voyages lointains.

Elevé dans une famille comptant au nombre de ses alliés, un docteur médecin, J. B. Dumont, (\*) né à Monlaunnay (Seine-Inférieure) et venu à 22 ans à l'Île de France comme entomologiste (le 16 Mars 1801) en même temps que Bory de Saint-Vincent, le peintre Milbert et autres hommes de sciences et arts sur le *Géographe* et le *Naturaliste*, soigné aussi par un docteur, qui était aussi un savant, doublé d'un aquarelliste et d'un écrivain original, le docteur Auguste Vinson, j'avais

---

(\*) J. B. Dumont est le premier naturaliste qui ait fait une étude des insectes d'une colonie française puisqu'il est l'auteur de l'Entomologie de l'Île de France qui se trouve aux Archives, encore à l'état manuscrit.

entendu parler dans mon enfance d'un homme érudit qu'on appelait Monsieur Diard, très apprécié de mes parents, grand oncle, oncles paternels et par alliance ; je le considérais, ne me faisant aucune idée de ce qu'il pouvait être, au point de vue physique, comme un homme supérieur à le juger d'après l'estime dans laquelle toute la famille le tenait.

Ce qu'alors je savais de lui c'est que, sans qu'on ne lui eut fait la demande, au cours d'un voyage de recherches qu'en 1841 il entreprit ici, à l'île Maurice ainsi qu'à Ceylan, il avait sauvé l'Agriculture à Bourbon, pour y avoir porté des boutures de nouvelles variétés de cannes à sucre d'une richesse bien plus élevée que celles qu'on possédait ; puisque c'était la première fois que cette qualité bien importante cependant, au point de vue industriel, était signalée aux planteurs ne jugeant à cette époque la valeur de celles qu'ils possédaient que par leur végétation luxuriante et le nombre des tiges qu'elles donnaient. Il n'avait agi ainsi que parce que les cultivateurs de cette colonie étaient des sujets de race française, et ne se doutant pas en le faisant que ces nouvelles variétés étaient appelées à remplacer les anciennes qu'une maladie inconnue allait faire disparaître bientôt.

Quand nous vint l'idée de composer un ouvrage consacré à « l'Agriculture aux Mascareignes de 1667 à nos jours », il nous fallut chercher des documents relatifs aux principales individualités ayant concouru à la prospérité de ces deux Colonies ; pour Monsieur Diard nous nous rendîmes d'abord aux Archives Coloniales et cherchâmes ce qui pouvait y avoir de lui parmi les manuscrits concernant la canne à sucre, nous n'y trouvâmes que deux lettres de lui adressées au Gouverneur de Bourbon : l'une datée de 1849 était un triplicata, et l'autre de 1861, un duplicata, ce qui montre combien, depuis même les temps anciens, l'Administration locale était lente à donner une réponse à ceux qui s'adressaient à elle dans l'intérêt de notre Agriculture. Ce dont nous eûmes ainsi connaissance

nous parut insuffisant pour ce qui touchait le naturaliste qu'était Monsieur Diard.

Nous demandâmes quelques renseignements à l'excellent docteur H. C. Prinsen Geerligs, à Amsterdam, qui est le savant et l'écrivain de nos jours, ayant travaillé le plus à Java pour la culture de la canne à sucre et l'industrie sucrière à la Station Expérimentale de Kagok-Tégal en même temps que Kobus à Pasoeroean. Nous nous adressâmes également au directeur du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce à Java, Monsieur Charles Bernard. M. Prinsen Geerligs nous écrivit d'abord qu'il avait le plaisir de pouvoir nous fournir quelques renseignements sur M. Diard qui s'était rendu aux Indes Néerlandaises en 1826 dans le but de recherches botaniques et météorologiques. Cette même année le Gouverneur Général du Bus de Guisigny le chargea d'un voyage d'étude à Bornéo. Puis il l'invita à quitter le Service du Muséum d'Histoire Naturelle de France pour lequel il travaillait et à entrer dans celui des Indes Néerlandaises. Il fit partie d'une expédition scientifique dans la Nouvelle Guinée, à Amboine, Macassar et Timor, et Monsieur Prinsen Geerligs ajoutait que M. Diard est encore considéré à Java, comme un pionnier de l'Agriculture scientifique. Un peu plus tard M. le Docteur Ch. Bernard nous écrivait de Buitenzorg qu'il avait trouvé les renseignements suivants : Pierre Médard DIARD, docteur en médecine, était né le 19 Mars 1794 au Château de la Brosse, en Tourraine, mourut à Batavia, le 19 Février 1863 ; il a été en diverses fonctions au service des Indes Néerlandaises, entre autres comme Inspecteur des Cultures, (1825-1827), puis Inspecteur de l'élevage des vers à soie et de l'industrie séricicole 1833-1841. Pendant une certaine période Diard a été un des membres les plus méritants de la Commission d'Histoire Naturelle et en cette qualité, il a eu occasion de faire beaucoup de recherches scientifiques et il s'est montré un collectionneur zélé d'exemplaires intéressant la faune des Indes Néerlandaises.

Apprenant ainsi de Java que M. Diard était né dans l'Indre et Loire, nous écrivîmes au Maire de la localité, indiquée comme son lieu de naissance, pour savoir s'il ne se trouvait pas encore parmi ses administrés des membres de la famille Diard afin de pouvoir nous mettre en relation avec l'un d'eux. L'idée nous vint de nous mettre en rapport simultanément avec le Directeur de la Revue « L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux » fondée en 1860, pour rendre service aux personnes désireuses d'être renseignées sur un sujet les intéressant particulièrement et qui se considèrent trop éloignées de Paris pour faire des recherches quelconques.

La lettre au Maire supposé de la localité où était né M. Diard comme nous l'avait appris M. Ch. Bernard à Buitenzorg nous revint sans qu'on en eût même pris connaissance. Jusqu'à ce moment les seuls renseignements que nous avions étaient d'origine hollandaise et ceux que nous désirions le plus devaient provenir de source française, quand par le même courrier, nous reçûmes de cet excellent service d'informations la notice biographique du docteur Pierre Médard Diard, naturaliste, lue en 1877 à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres de l'Indre et Loire par son frère, magistrat à Tours et président de cette Société. Cet envoi était accompagné d'une lettre aimable de M. Paul Viot, que son père, qui épousa une des deux nièces du naturaliste encore existantes, avait chargé de m'annoncer ce document auquel nous ne nous attendions pas.

Nous fûmes dès lors assuré de pouvoir donner une étude assez complète relative à l'homme de science qui, travaillant en pays étranger, songea à venir en aide aux agriculteurs d'une colonie française par l'apport qu'il leur fit de variétés nouvelles de cannes à sucre dont il avait fait choix. Ayant inséré notre demande de renseignements sur M. Diard dans son No du 15 novembre 1930, « L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux » qui compte des lecteurs partout où il y a des Français dési-

reux de s'instruire apprit ainsi à M. J. H. Peysonnaux, directeur du Musée Kaï-Dinh à Hué (Annam) que nous nous occupions ici de M. Diard dont il possédait dans son service la notice écrite par un de ses prédécesseurs, M. Antoine Brébion, qui, traduite en hollandais par M. E. J. Will fut publiée en 1914 à Leyde ; il voulut bien nous apprendre que lui aussi s'occupait d'un travail sur M. Diard et que déjà en 1829 M. Champoiseau avait lu à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres de l'Indre et Loire une communication très intéressante sur le naturaliste Diard qui se trouve insérée dans les volumes VIII et IX de ses travaux.

Comme dans la notice de M. le Président Diard il n'était pas question de la communication de M. Noël Champoiseau, écrite quarante huit ans plus tôt, et que m'a signalée, de Hué, M. Peysonnaux, aussitôt que nous eûmes connaissance de son existence nous nous empressâmes de prévenir Mademoiselle Diard et lui demandâmes de vouloir bien nous la faire copier, parce que nous espérions y trouver des détails inconnus de nous. Nous ne fûmes pas trompé. La petite nièce du Naturaliste s'empressa de répondre à notre désir et quelques temps après, nous fûmes en possession de l'étude de M. Champoiseau qui, rédigée en 1829, nous fait connaître davantage M. Diard au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et les difficultés qu'il rencontra pour réaliser son projet de se rendre aux Indes ; de sorte qu'en recourant à sa lecture nous pouvons compléter l'histoire de sa vie dont son frère nous a fait surtout connaître la partie la plus rapprochée de ses souvenirs ; sans la possession de l'étude de M. Champoiseau dont nous devons à M. J. H. Peysonnaux l'existence, et la copie à Mademoiselle Diard, notre travail ne serait pas complet.

Nous étions dès lors prêt, pour ainsi dire, en nous servant des documents dont nous pouvions disposer, à faire connaître à nos lecteurs ce qu'avait été le naturaliste Pierre Médard Diard, mais il nous manquait un portrait de lui ; il ne s'en

trouvait pas au Muséum d'Histoire Naturelle et la notice si complète composée par son frère ne dit pas un mot de sa personnalité physique. Nous le regrettions vivement.

A la fin du voyage que nous fîmes en France en 1931, sur le point de retourner ici, le 15 Juin, nous nous arrêta mes à Amboise pour recueillir encore des renseignements et faire connaissance de la famille Diard, représentée actuellement par Madame Henri Viot, née Diard, et sa sœur Mademoiselle Diard, toutes deux nièces du Naturaliste qui travailla à Java de 1826 à 1863 comme Inspecteur d'Agriculture et désira toujours être utile à son pays, la France, représentée en Orient par quelques comptoirs dans les Indes qui sont : Pondichery, Yanaon, Mahé, Karikal, Chandernagor et dans l'Océan Indien par l'Île de la Réunion.

Il se trouve que M. Henri Viot qui a deux fils mariés, dont l'un est à Amboise et l'autre à Tours, a fait ses études à Poitiers chez les Pères Jésuites jusqu'en Juillet 1875 dans le même Collège que nous qui y entrâmes en Octobre de la même année. Nous avons eu tous les deux les mêmes professeurs, les mêmes surveillants, les mêmes condisciples, aussi au moment où nous nous rencontrâmes nous nous regardâmes de suite comme d'anciens camarades. A peine présenté aux membres de sa famille, nous nous sentîmes dans une atmosphère bienveillante et chaude d'amitié résultant surtout de la considération que nous avons pour le Naturaliste dont le souvenir se trouve tout vivant encore dans la maison familiale après soixante huit ans qu'il n'est plus. Quand on possède quelques souvenirs de l'Histoire de France ou de celle des Beaux Arts, ce n'est pas sans une émotion profonde qu'on se trouve à Amboise dont le château, construit sur le désir de François 1er, domine la ville. Tout près le château de Cloux, de petite dimension, où mourut Léonard de Vinci est caché sous les arbres. (\*) Quel ne fut pas

(\*) Le peintre Jean Gigoux a représenté l'auteur de la *Jaconde* mourant dans les bras du roi François premier qui l'avait fait venir en France et l'avait logé dans ce château. Ce tableau est considéré comme son chef-d'œuvre.

notre étonnement, en entrant dans le salon de ces nouveaux amis de voir, sur une des cloisons, des portraits exécutés à la mine de plomb par Jean Auguste Dominique Ingres qui fréquentait ces Tourrangeaux où la simplicité se rencontre avec la meilleure aménité. Tout naturellement notre regard se porta sur ces figures fixées à jamais par celui qui disait que « le dessin est la probité de l'art. » Puis nous vîmes la photographie qui était la reproduction d'un portrait de M. Diard fait à Java, peu de temps après que le Naturaliste eut atteint sa soixantième année. La figure est bien celle d'un homme de science, habitué à bien observer tout ce qui est devant lui et à réfléchir, en voilant quelque peu sa vue, soit pour mieux regarder un objet, soit pour atténuer l'intensité de lumière des pays chauds. Son front est élevé, ses cheveux sont abondants et longs arrivant jusque sur le cou, à sa poitrine apparaissent les décorations du Lion Néerlandais et de la Légion d'honneur, en récompense de ses bons services pour l'un, et de son attachement à la science française pour l'autre.

Ayant remarqué que la plupart du temps il y a une grande différence entre le visage de l'homme arrivé à l'âge mûr, encore plus au déclin de l'existence, et celui que cette même personne avait à vingt ans, nous demandâmes à Mademoiselle Diard si elle ne possédait pas un autre portrait de son oncle en pleine adolescence, de suite elle nous en montra un exécuté en 1818, au crayon et à l'estompe par un des amis de M. Diard, T. Boreau. On se croirait devant un Chasseur de la Garde comme celui de Géricault ; mais avec une figure si fine qu'elle semble dessinée par Pierre Prud'hon plutôt que par l'auteur tourmenté du radeau de la Méduse. On ne retrouve pas le moindre trait de cette physionomie toute jeune et radieusement belle dans le portrait d'âge mûr fait à Batavia dont il a été parlé plus haut. Que de jeunes filles de la Tourraine ou de Paris ont dû s'éprendre de ce garde d'honneur au visage si beau. Nous sommes fort reconnaissant à Mademoiselle Diard d'avoir

bien voulu nous faire photographier ce dessin pour les lecteurs à venir des lignes consacrées au Naturaliste français qui, travaillant pour la Hollande, a toujours voulu être utile à son pays en rendant service à ses coloniaux de la mer des Indes.

Maintenant grâce à notre voyage à Amboise, qui nous semble aujourd'hui une sorte de pèlerinage à un lieu où la Science et l'Art sont également honorés, nous pouvons, reliant ce qu'à écrit M. Champoiseau en 1827 à ce qu'a dit de lui en 1877 son frère, le président de la Société d'Agriculture des Sciences et Arts et Belles Lettres de l'Indre et Loire, présenter une monographie assez complète, nous l'espérons, du naturaliste que fut le docteur Pierre Médard Diard.

Tout jeune, dès le Collège, il aima la science et il lui sembla qu'il fallait voyager aux pays d'Extrême Orient pour s'instruire toujours davantage de ce que la nature offre de remarquable dans tous les genres. Il s'y préparait par l'étude de la médecine, afin de pénétrer plus aisément dans l'existence des natifs dont il serait appelé à connaître les pays, c'était en 1813 au moment où la patrie se trouvait en danger, parce que, assailli par les armées des peuples coalisés contre Napoléon, il fit les campagnes de 1813 et 1814 dans le troisième régiment des gardes d'honneur.

La paix étant faite après la chute de l'Empire, le jeune Pierre Médard Diard, qui n'avait que vingt ans, se décida à aller terminer à Paris l'étude de la Médecine que deux ans auparavant il avait commencée à Tours. A son départ de l'Indre et Loire il fut chargé par un savant médecin de Chateaufort, le docteur Dutrochet, de présenter à Cuvier, alors secrétaire de l'Institut, le résultat de quelques expériences scientifiques extrêmement délicates et de les répéter sous ses yeux. Ce qu'il fit avec tout le succès qu'on pouvait désirer et lui valut l'estime et l'amitié du savant dont le centenaire de la mort vient d'être célébré cette année. Il se lia, grâce à cet accueil bienveillant, avec le

beau-fils de Georges Cuvier, Alfred Duvaucel (\*) à ce moment attaché au Muséum d'Histoire Naturelle.

Alors qu'il faut, par respect de la beauté, cacher tout ce qui est anormal dans le corps humain, de 1814 à 1815, un individu montrait, à Paris, une femme de race boschimane, aux formes excessivement adipeuses, présentée comme la Vénus Hottentote. Avec l'autorisation du préfet de police, cette curiosité fut exhibée au Muséum d'Histoire Naturelle et les peintres Nicolas Huet et de Wailly en firent chacun une aquarelle conservée dans la collection des vélins de cet établissement scientifique (Vol. 69 — No 112) (†).

Ce n'est que par dérision que cette femme fut connue sous

---

(\*) Alfred Duvaucel né à Paris en 1792, était le fils d'un fermier général, jugé et exécuté, le 8 Mai 1794 en même temps que son collègue, le fondateur génial de la Chimie moderne, Lavoisier, alors que la France révolutionnaire n'avait pas besoin de savants.

(†) Ceux qui ne connaissent du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris que les galeries ouvertes au public les dimanches, jeudis et jours fériés et ne se sont jamais rendus à la bibliothèque de cet établissement dont le directeur actuel est M. Bultingaire, au courant de tout ce qu'elle possède de livres, manuscrits, dessins et dont le sous-directeur, M. de Nussac, qui à Paris fait des recherches au sujet des voyages entrepris par les naturalistes français, aux pays lointains, et où bien souvent ils trouvent la mort pendant les vacances, est le meilleur guide que le département de la Corrèze et surtout Brive possèdent, ne peuvent se faire une idée de ce qu'il y a là de précieux. C'est dans un endroit spécial que se trouve la collection des vélins aussi remarquables à admirer les uns que les autres. Pour s'en faire une idée il faut avoir vu celui sur lequel est représenté une partie de la branche du caféier envoyée d'Amsterdam en 1712, à Louis XIV, et qui était au moment de sa floraison quand on l'a reproduite. Toutes les caféières de la Martinique, de la Guadeloupe et de la plupart des Antilles ont pour ancêtres cet arbuste qui semble être encore vivant et dans toute la fraîcheur de son vélin. Le silence est si observé, si grand dans cette bibliothèque qu'on n'entend que le bruit des pages de livres s'ouvrant sous les yeux des lecteurs ou celui des plumes aux mains de quelques personnes copiant des passages de certains volumes encore inédits et dont dans quelques jours, une revue publiera des passages intéressants. En dehors de ces bruits légers, on se croirait enveloppé par le silence d'un sanctuaire plein du souvenir des Jussieu et des autres savants qui ont travaillé là, de sa création à nos jours.

la désignation donnée ci-dessus et à laquelle heureusement on ne pensa plus quelques années plus tard, quand le comte de Marcellus, Consul de France dans la plus petite des Cyclades, acheta la radieuse statue qui, depuis des siècles, reposait au fond d'une caverne et qui n'est autre que la Vénus de Milo, dont au Louvre le regard semble toiser les visiteurs qui passent auprès d'elle, se demandant s'ils peuvent la comprendre. Il faut avoir lu le XXII chapitre des Tableaux du Siècle, (Paris 1870-1871) dernier volume publié par Téophile Gautier, pour connaître ce que ce chef-d'œuvre a couru de dangers, à Paris de 1870 à 1871. La femme boschimane dont nous nous sommes écarté une minute pour oublier sa laideur, à cette évocation du marbre Corallitique que la France possède, mourut de la variole en 1815 et son corps, qui devait faire l'objet d'une note de Cuvier, fut disséqué par Diard dont tout l'être respirant la jeunesse et la beauté contrastait avec ce cadavre répugnant. Il n'hésita pas une minute à accomplir une telle besogne acceptée froidement, malgré tout le dégoût qu'il pouvait ressentir, et cela par amour de la science.

La foule ignorante qui parcourt les musées d'Histoire Naturelle ne peut s'imaginer combien les préparateurs et autres employés s'exposent bien souvent à la mort pour les distraire en les instruisant; c'est en développant, avec raison, une telle idée que commence la notice consacrée en 1829 à Monsieur Diard par M. Champoiseau.

Par contre des travaux du même genre les préservent quelquefois des dangers et de la mort auxquels les voyageurs scientifiques sont exposés. En 1816 notre naturaliste était désigné pour faire partie de l'expédition du capitaine Freycinet devant rapporter en France sur *l'Uranie* et le *Géographe* de nombreuses et précieuses collections de mammifères, d'oiseaux, de poissons, et d'insectes capturés aux Iles Malouines de 1817 à 1820; mais des obstacles imprévus l'empêchent d'y prendre part. Il se décida à partir, avec le modeste titre de

correspondant du Muséum, et s'embarquer sur la gabarre *l'Alouette* quand vint à mourir un des éléphants du Jardin des Plantes ; il fut donc obligé de rester à Paris pour travailler à cette nouvelle dissection et grâce à un tel retard il ne partit point à ce moment pour l'Inde, comme il l'espérait avec impatience. *L'Alouette* sur laquelle il devait prendre passage se perdit, avec tout son équipage, en vue de l'extrémité Sud du Continent Africain. Sans ce nouveau travail de dissection, le naturaliste Pierre Médard Diard aurait fini ses jours devant le Cap de Bonne Espérance au nom si trompeur pour bon nombre de voyageurs.

N'abandonnant moins que jamais le projet de se rendre dans l'Inde Anglaise, aux premiers jours de 1818, Pierre Médard Diard prit passage à Bordeaux sur un voilier qui ne le débarqua que le 5 juillet, à Calcutta, où les membres de la Société d'Asie, depuis assez longtemps prévenus par les professeurs du Muséum de son départ de France, l'accueillirent de la façon la plus flatteuse. Il s'occupa d'abord de la régularisation d'une succession intéressant une famille de Bretagne qu'il connaissait particulièrement ; de suite après, il se mit à faire des recherches scientifiques pour lesquelles il fut aidé par tout le personnel de la Ménagerie et du Jardin Botanique de Calcutta. On voyait en lui l'élève préféré de Cuvier, aussi célèbre au Bengale qu'en Europe, si ce fut possible on lui fut encore plus avenant, quand le rejoignit Alfred Duvaucel dont la mère, étant veuve, avait épousé le secrétaire de l'Institut de France qui était en même temps directeur du Jardin des Plantes et du Muséum et avec lequel il s'était lié d'amitié à Paris.

Dès ce moment les jeunes gens habitèrent la ville française de Chandernagor où leur demeure attira l'attention de tous les passants et visiteurs, parce qu'elle était avec ses animaux conservés et ses bêtes vivantes, un véritable musée d'Histoire Naturelle ainsi qu'une ménagerie. Grâce à la recommandation de Cuvier, nos deux naturalistes connurent la Société Asiatique

de Calcutta et furent en relations avec Sir Thomas Stamford Raffles, gouverneur de Bencoulen, à Sumatra, depuis que les Pays Bas, sous Napoléon, faisaient partie de la France.

Dès qu'eut lieu la rétrocession à la Hollande de ses colonies de la mer de la Sonde, de celles de Java et de Célèbes, Sir Raffles avait compris l'importance qu'il y aurait pour l'Angleterre à s'emparer de l'île minuscule située à l'extrémité Sud Est de la presqu'île de Malaca et qui est devenue Singapour, c'est-à-dire un point très important pour la navigation britannique. Sur le conseil d'un ami commun, qui n'avait pas osé demander un contrat en bonne et due forme, le gouverneur de Bencoulen avait confié à Messieurs Diard et Duvaucel la mission de s'arrêter dans presque toutes les îles de la Sonde pour enrichir les collections des Indes et de la Grande Bretagne. Il avait pourvu aux dépenses du voyage avec une grande libéralité; il avait été bien convenu que tous les objets recueillis en double seraient répartis entre l'Angleterre et la France qui avait fait jusqu'alors les frais de la mission scientifique de ses deux nationaux. Ainsi que l'écrivait en 1877 le président de la Société d'Agriculture, Sciences Arts et Belles Lettres de l'Indre et Loire, Sir Raffles avait toujours gardé le silence sur les conditions auxquelles il entendait attacher les deux voyageurs de la Compagnie des Indes. Ceux-ci se décidèrent enfin à le lui demander et c'est alors qu'il leur apprit, à leur grand étonnement, que les recherches étaient faites au compte de cette Compagnie et que leurs collections seraient considérées, comme propriété de l'Angleterre. Ils protestèrent contre cette décision et annoncèrent au gouverneur de Bencoulen qu'ils continueraient leurs recherches à leurs frais, et qu'ils espéraient qu'on ne mettrait pas obstacle à ce qu'ils conservassent au moins les doubles de leurs collections, partage qu'ils avaient considéré, comme un droit acquis sur la foi des promesses verbales de leur ami commun et qu'ils attendaient du reste de l'honorable Compagnie. C'était une rupture dans les

rapports avec lord Raffles qui intervint cependant auprès du Conseil suprême pour obtenir une décision plus favorable ; mais celui-ci trouvant que l'expédition avait trop coûté, s'y refusa. Enfin une Commission se transporta au domicile des deux naturalistes, avec ordre, en cas de résistance d'enlever : collections, notes et dessins des deux amis qui cédèrent devant la force ; alors le président de cette Commission leur donna satisfaction sur une partie de leurs revendications ; ils pouvaient conserver plusieurs objets précieux auxquels ils tenaient beaucoup ; leurs papiers seraient remis dans un mois à la personne qu'ils désigneraient et un spécimen triple de chaque espèce serait déposé à Calcutta pour leur être rendu quand on saurait l'arrivée à Londres de ce qui était destiné à l'Angleterre ; et qu'ils pourraient publier, dans un an, où bon leur semblerait, la relation de toutes leurs recherches. Pour sauver les débris de la superbe collection qui leur était prise, les deux amis se résignèrent à accepter ces conditions draconiennes.

Quittant aussitôt Bencoulen en 1819, ils se séparèrent. Duvaucel se rendit à Padang, et Diard à Batavia, où il fit des recherches et put envoyer, la même année, les collections zoologiques à Paris. Plus tard, M. Diard avait désiré rejoindre au Bengale son ami Duvaucel, mais le capitaine qui devait le transporter ne voulut pas le prendre à son bord, parce que *naturaliste*, c'est-à-dire un homme qui porte toujours malheur à ceux qui s'en chargent ; l'infériorité de l'intelligence et surtout la différence de manière de vivre, parler, raisonner ne serait-elle pas la véritable cause de l'aversion de bon nombre de personnes illettrées pour ceux qui veulent pénétrer les mystères de la Nature ?

Sachant que Monsieur Chaigneau, dont il avait connu la famille en Bretagne et qui était consul de France en Cochinchine, en même temps que mandarin du roi d'Annam, se trouvait à Batavia, M. Diard fit au plus tôt sa connaissance. M. Chaigneau lui apprit que la France était désireuse de fonder

des comptoirs en Cochinchine, et que Louis XVIII l'avait chargé d'engager des pourparlers avec le roi Ghia Long qui l'avait en grande estime et d'obtenir de lui des concessions favorisant le commerce des deux peuples. C'était, en un mot, la reprise de ce qui avait été ébauché, sous Louis XVI par l'évêque d'Adran dont le souvenir est encore très vivant à Saïgon. Monsieur Chaigneau possédait toute la confiance du roi de la Cochinchine qui en avait fait un mandarin. Monsieur Diard, pensant de suite aux intérêts de la France, plutôt qu'à la Science, accompagna M. Chaigneau jusqu'à Hué, autant pour étudier la Cochinchine et l'Annam que pour déterminer les cultures à y entreprendre par les colons français, en même temps que les particularités du pays au point de vue de l'Histoire Naturelle. Dans une lettre qu'il nous adressa, Monsieur le Directeur du musée Kāi Dinh à Hué nous disait que M. Diard a fait alors plus de politique en Cochinchine que de recherches scientifiques ; c'est qu'il considérait que l'intérêt de notre Gouvernement et l'avenir de ses compatriotes devait passer, à ce moment, bien avant la satisfaction que procure une découverte zoologique ou autre, d'ordre purement scientifique. Il n'avait alors qu'une ambition, celle de contribuer le plus tôt possible à l'occupation, par la France, de ces riches pays et de lui faire produire tout ce que le commerce national était alors obligé de demander aux colonies des puissances étrangères ou à d'autres pays tels que la Grande Bretagne, les Pays Bas et la Chine, fournissant à l'Europe tout le thé, une grande partie du café, le girofle, la muscade. A ce moment il s'exprimait ainsi à Duvaucel :

« Vous ne devez pas du reste vous étonner de m'entendre parler d'Agriculture si vous voyez l'infolio de 450 pages écrit à ce sujet, depuis la tournée que j'ai faite dans l'intérieur de Java. » Il s'était tout spécialement adonné à l'étude de l'indigotier, à la fabrication de l'indigo et s'était instruit de tout ce qui se rattache à la culture du caféier, du poivrier et des épices.

Durant deux ans, M. Diard souffrit de la xénophobie du roi d'Annam ; il ne put réellement circuler dans le pays qu'après avoir guéri de la lèpre Ghia Long. A ce moment, il adressa au Ministère de la Marine, un mémoire sur toutes les ressources que l'Annam pouvait procurer à notre commerce. A la même époque, Cuvier avait reçu de lui une lettre relative à la Cochinchine et conservée à la bibliothèque du Muséum d'Histoire Naturelle et dans laquelle on voit combien celui qui était chargé de représenter la France comme Consul, n'a pas su faire le nécessaire pour être bien considéré.

En 1820, sur la demande du directeur du Jardin des Plantes et du Muséum d'Histoire Naturelle, la France avait alloué annuellement 3.000 francs à Monsieur Diard ; mais cette indemnité n'avait pas couvert ce qu'il avait dépensé dans les îles de la Sonde ; depuis qu'il s'était séparé de lord Raffles et durant son séjour en Cochinchine, il avait épuisé ses ressources personnelles et dut contracter des dettes. Il revint à Java fin de 1824. Le gouverneur de cette colonie, Van der Capelle, très bien porté à son sujet, lui proposa de renoncer à ce qu'il recevait de Paris et de se mettre entièrement au service de la Hollande. (\*)

Du jour que Monsieur Diard accepta la proposition de Van der Capelle, les collections d'Histoire Naturelle qu'il faisait étaient pour le musée de Leyde, mais avec l'autorisation du Gouvernement Néerlandais, il réservait tous les doubles pour le Muséum de Paris dont il demeura le correspondant jusqu'à sa mort. A partir de ce moment il n'y a qu'à reproduire textuelle-

---

(\*) Il est à remarquer en passant que souvent le gouvernement Néerlandais ne s'arrête pas devant la considération de certains étrangers venant s'offrir à travailler pour lui, du moment qu'il reconnaît en eux, des capacités de nature à lui rendre de réels services, c'est ainsi que nous voyons de nos jours des places très enviables occupées par des individualités de race française ou autre.

ment ce que le président de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres d'Indre et Loire, M. le président Diard, magistrat, a dit de son frère un peu trop succinctement par endroits ce qui fait que lorsque nous mettrons la dernière main à ces pages nous aurons, sans doute, recours à quelques renseignements nouveaux qu'a eu l'amabilité de nous proposer M. Ch. Bernard, directeur actuel à Buitenzorg du service de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce :

«Ce fut en 1825 que Monsieur Diard commença à s'occuper officiellement des cultures, à Java. Deux systèmes étaient en présence et soulevaient dans l'administration de vives contradictions.

«L'un, fondé sur l'intervention du gouvernement qui organisait les cultures, les soutenait par des avances qu'elles nécessitaient et les faisait diriger par des employés surveillant les indigènes et auxquelles l'exécution était confiée à des conditions suffisamment rémunératrices.

«L'autre, qui consistait à laisser, comme en Europe, le principe et le développement des cultures à l'industrie privée. Monsieur Diard s'était prononcé pour le premier système plus favorable aux Javanais, manquant en général d'initiative et d'énergie. Ce mode de culture les attachait pour ainsi dire à la glèbe, côté vulnérable de la question ; mais c'était leur condition sous les maîtres indigènes et le bien-être, résultant pour eux de ce travail bien dirigé, était incomparablement plus grand que celui qu'ils tiraient d'un travail libre que leur indolence leur portait toujours à restreindre suivant leurs besoins.

«La métropole y trouvait aussi d'immenses avantages parce que ce système développait les cultures les mieux appropriées à la nature du sol et dont son commerce assurait le débouché sur tous les marchés du monde.

«Le gouverneur Van der Capelle hésita longtemps entre ces deux systèmes d'agriculture, mais son opinion personnelle était

favorable à celui que soutenait M. Diard qu'il honorait de son amitié et admettait dans ses conseils. (\*)

«Il l'autorisa à tenter sur plusieurs établissements des essais de cultures dont il le nomma Directeur et qui réussirent. Plus tard, M. Diard fut même autorisé à prendre une concession pour son propre compte et le succès fut tel qu'il réalisa des bénéfices considérables. Enfin la marche des choses et du temps lui donna raison.

«Les cultures abandonnées à la libre concurrence déchurent rapidement, au contraire, celles que le Gouvernement dirigeait prospérèrent et le système de la Direction d'Etat finit par prévaloir. Il a placé la colonie de Java au premier rang des colonies européennes, et Monsieur Diard pouvait en revendiquer une large part.

«Cette révolution dans l'administration coloniale fixa naturellement sur lui l'attention des administrateurs. On lui confia pendant quelque temps l'inspection de toutes les cultures de Java, avec l'autorisation de prendre toutes les mesures qu'il jugeait nécessaires de prompt développement, et il s'y consacra tout entier. Son séjour au Bengale, à Sumatra et en Cochinchine l'avait familiarisé avec l'élevage des vers à soie. Il l'introduisit à Java et lui donna un développement considérable. Il améliora la culture des plantes indigotifères auxquelles il fit donner un produit supérieur à celui obtenu jusque là. Le riz, le caféier, le cannellier, toutes les plantes équatoriales furent soumises par ses soins à des expérimentations nouvelles dont le résultat contribua à leur amélioration.

---

(\*) Malais de Java et de Sumatra, colons partiaires de l'île de la Réunion, d'origine africaine de Mozambique ou de Madagascar, descendants d'indiens de Madras ou de Calcutta ont fort besoin d'être conseillés, dirigés, instruits surveillés de près par leurs propriétaires pour bien travailler et obtenir des résultats satisfaisants. Le Service d'Agriculture coloniale ne se comprend que s'il se met et reste en contact suivi, par des conférences et l'établissement des champs d'expériences avec la population agricole pour la conseiller et lui bien montrer ce que sa profession exige de travail, d'observation et de persévérance.

*La canne à sucre et l'industrie sucrière furent surtout le sujet de ses prédilections. Il visita Maurice, Bourbon, Ceylan pour en comparer les cultures et en rapporta d'utiles observations.* » (†)

Depuis plusieurs années, étant en relations épistolaires avec Monsieur Charles Panon Desbassayns, il lui porta en 1841 des boutures de cannes de Java parmi lesquelles se trouvaient les variétés suivantes : Teboë Mera, Teboë Glaga, Teboë Kombany et Teboë Japara.

La Teboë Mera canne rouge (§), d'après ce qu'il écrivait au Gouverneur de Bourbon dans sa lettre du 17 Septembre 1849, est la véritable canne de Batavia que, nous ne savons pourquoi, on appela ici la canne d'Otaïhiti, quand ce nom devait désigner celle que Commerson apporta, de son voyage de circumnavigation avec Bougainville, de Papeete et qui, transportée d'ici aux Antilles, a été nommée canne Bourbon non seulement à la Guadeloupe et à la Martinique, mais aussi dans les autres îles de ce groupe et au Brésil. Teboë Glaga, Teboë Japara Kombarry et Teboë Japara Balisort d'après ce que M. Diard écrivait au Gouverneur de la Réunion, « trois variétés de cannes d'un blanc rosé léger » plutôt que rougeâtre, les deux premières fleurissent, tandis qu'il n'en était pas de même pour la dernière généralement préférée par les industriels tant à cause de sa richesse élevée en sucre que par le fait de la particularité qu'elle possédait de se conserver sans altération après l'époque de sa maturité. Si nous ne nous trompons pas, c'est l'une ou l'autre de ces variétés qui a été multipliée et spécialement recommandée par M. Charles Panon Desbassayns, comme résistant à l'infection sévissant sur la canne jaune, la véritable

(†) C'est volontairement que nous attirons l'attention de nos lecteurs sur cette phrase en la soulignant, puisque son attachement à l'industrie sucrière le poussait à modifier nos variétés de cannes par l'apport de nouvelles.

(§) Cette variété avait un jus de couleur rouge si coloré que la cassonade qu'on en obtenait, lorsque le moulin n'écrasait que ses tiges, teinte avait une rose très prononcée.

canne d'Otaïiti. Parmi les vieux papiers, manuscrits se rapportant à l'agriculture de ce pays et que nous avons recueillis de quelques membres de notre famille, nous en possédons un donnant l'extraction du jus de la canne rouge, de la canne jaune et de la canne Diard. Voici les résultats obtenus en kilogrammes de jus par cent tiges : dans l'ordre que nous venons d'indiquer 61.4 ; 66.2 et 68.4.— La densité du jus de la dernière variété, étant plus élevée que celle des deux autres, devait la faire préférer par les industriels.

Quand M. Diard en 1841 porta ici ces cannes dans l'intérêt des planteurs d'une vieille Colonie française, il n'était pas encore question de l'épiphytie qui attaqua cette culture quelques années plus tard ; la propagation entreprise surtout par M. Claude Richard, directeur du Jardin Colonial, se fit si rapidement que malgré l'abandon presque complet de la canne d'Otaïiti, la surface plantée passa de 26.000 hectares qu'elle occupait en 1849, au moment de l'apparition de la maladie, à 56.500 en 1855 avec les cannes Diard.

Les planteurs de l'Île Maurice ne furent éprouvés par la disparition de la canne jaune qu'en 1849 ; aussitôt un navire fut-il envoyé à Java pour obtenir, de l'Inspecteur des cultures, une forte quantité de boutures des mêmes variétés de canne à sucre dont il avait porté à Bourbon des spécimens en 1841. En 1850, la Société Royale des Arts et Sciences, fondée à Port-Louis en 1846, envoya au naturaliste Français chargé du Service de l'Agriculture de la Colonie Hollandaise la médaille d'or d'Anderson, pour lui témoigner la reconnaissance des planteurs mauriciens ; en 1855, au concours qu'elle ouvrit à Paris, la Société d'Encouragement, fondée le 18 Brumaire an IX (1802), décernait également à M. Diard un prix de 1500 francs et une médaille d'or pour introduction de plantes étrangères (canne à sucre). Les Planteurs de cannes de la Réunion qui, au moment où leur production était la plus élevée, auraient pu faire autant que les Mauriciens ou la Société française dont il vient d'être

question, ne se contentèrent que d'appliquer le nom de Diard aux variétés qu'il leur avait choisies et portées, et qui aujourd'hui ont disparu totalement de nos champs. C'est pour réparer cet oubli regrettable que nous avons tenu, Messieurs et chers Confrères, à nous étendre le plus possible au sujet de ce naturaliste distingué. Pour terminer, il nous suffira de reproduire textuellement ce que son frère a dit de lui à une époque où, grâce aux cannes à sucre introduites par lui, son souvenir était encore vivant dans cette Colonie :

« Le Gouverneur des Pays Bas l'avait déjà nommé de l'ordre du Lion Néerlandais, celui de la France le fit Chevalier de la Légion d'honneur. Ces faveurs et la confiance dont il était investi ne furent pas sans lui susciter des hostilités. Sa qualité d'étranger, son voyage avec Lord Raffles, fondateur de Singapour, sur une plage où la Hollande avait voulu s'établir, devinrent l'objet d'accusations passionnées contre lui ; et le Gouverneur Van der Capelle eut des successeurs qui ne furent pas tous aussi bien disposés que lui en sa faveur. Mais l'honorabilité de son caractère et ses qualités éminentes lui ramenèrent toujours ses contradicteurs.

« Le Gouvernement avait organisé, à Java, une Société scientifique qui s'occupait spécialement d'Histoire Naturelle. Monsieur Diard en fut nommé membre et, à la mort du président, il reçut le titre de Directeur. Dans plusieurs circonstances il fut chargé de missions de la plus haute importance. Des séditions s'élevèrent-elles dans quelques provinces de l'Est de l'île ? Ce fut lui que le gouvernement chargea d'y mettre fin, avec plein pouvoir d'employer les mesures militaires et administratives qu'il jugerait nécessaires pour comprimer la révolte. De grands désordres menaçaient la prépondérance de la Hollande à Bornéo ; les mines de charbon qu'elle exploitait furent le théâtre de sanglantes insurrections. Ce fut encore lui que le gouvernement envoya rétablir l'ordre et le travail. Enfin on

signala des mines d'étain à Banka, des mines d'or et de diamant à Bornéo, et ce fut encore à lui que le gouvernement général confia la mission d'en faire la reconnaissance. Dans toutes les circonstances importantes on avait recours à son expérience et à sa fermeté.

« Mais sa dernière grande mission à Java fut d'y rechercher et d'y recueillir tout ce qui pouvait intéresser les sciences naturelles. A la mort du professeur Howard que la Hollande entretenait dans ce pays pour compléter ses collections d'Europe, Monsieur Diard fut nommé à sa place. Il mit à contribution toutes les résidences de Java pour enrichir le Musée de Leyde. Dans les commissions dont il fut chargé et les explorations qu'il fit à l'île Maurice, à Bourbon et à Ceylan, c'était le premier objet de ses recherches et partout il laissait des correspondants qui lui transmettaient ce qu'ils trouvaient de rare et de précieux. Il en eut jusqu'au Japon. Il en résulta que le Musée de Leyde fut un des plus riches musées d'histoire naturelle d'Europe (pour ce qui se rapporte aux colonies hollandaises et qu'aucune autre ne pouvait lui être comparée pour ce qui concerne l'Histoire Naturelle de Java). Mais le temps altérait cette belle collection. En 1860 on sentit la nécessité de la renouveler, Monsieur Diard proposa au Gouvernement d'organiser dans les provinces des Comités qui se livrèrent à des recherches, et une exploration complète allait commencer sur une vaste échelle, lorsque la mort le surprit au milieu de ses préparatifs, sur le succès duquel il fondait les plus grandes espérances.

« Il avait découvert un procédé qui lui permettait d'assurer aux peaux de mammifères et des oiseaux une inaltérable conservation, en leur laissant leur souplesse et leur lustre. Cette opération dans laquelle il entraît de l'arsenic, n'était pas sans danger et M. Diard ne voulait pas que la manipulation se fit en dehors de sa présence. Pour préserver ses domestiques d'un contact qui pouvait compromettre leur santé, il s'y exposa lui-même avec une regrettable imprudence,

et après avoir lutté quelques jours contre un mal dont il fut impossible d'arrêter le progrès, il mourut le 16 Février 1863.

« Sa mort fit une impression triste et profonde à Batavia où il jouissait de l'estime et du respect universels. Le Consul général de France, les fonctionnaires hollandais du rang le plus élevé se firent un devoir de le conduire à sa dernière demeure. Le cortège de ses amis fut considérable et d'innombrables indigènes le suivirent; dans leurs démêlés avec la police, c'était leur protecteur. C'était leur médecin dans leurs maladies et ils trouvaient toujours auprès de lui des conseils désintéressés et souvent l'argent nécessaire pour se procurer les remèdes dont ils avaient besoin. Aussi regardaient-ils de toucher à ce qu'il possédait. Son habitation n'était qu'à dix minutes de Batavia; sa maison, ses jardins restaient ouverts la nuit comme le jour. Ses portes n'étaient jamais fermées à clef et jamais il n'eut à constater chez lui le plus léger détournement alors que tous ses voisins se plaignaient de larcins continuels.

« Il y avait quarante six ans qu'il avait quitté la France et pendant ce long exil, il n'y était revenu qu'une fois en 1843 et il y était resté cinq ans; mais à l'étranger le souvenir de la patrie était toujours présent à sa mémoire. Il souhaitait qu'elle reconquit dans les Grandes Indes la puissance qu'elle y avait perdue. C'était le rêve de toute sa vie et son voyage en Cochinchine lui avait donné la conviction que c'était là que son drapeau flotterait un jour. Il avait assisté au prélude de la persécution qui a sévi si cruellement contre les chrétiens; il en avait suivi les phases avec le plus douloureux intérêt. Quand la France, tirant une éclatante vengeance de tout son sang répandu, conquit les trois provinces de la Basse Cochinchine, où elle établit d'abord sa domination, il crut que son heure était venue. Il prédit qu'elle serait dans la nécessité de faire aussi la conquête des deux autres provinces et il fut sur le point de quitter son établissement de Java pour se mettre à la disposition du gouvernement français, afin d'organiser, dans ces nouvelles

possessions, le système colonial qui avait développé l'admirable prospérité de la possession hollandaise de Java et qu'il croyait applicable au caractère, aux mœurs et aux cultures des indigènes.

« Les voyages de Monsieur Diard ont enrichi les Musées d'Histoire Naturelle de Londres, de Leyde et de Paris. La belle collection recueillie dans l'archipel de la Sonde a été offerte à la Société Zoologique de Londres, par Lord Raffles qui en était le fondateur et le président. Depuis elle a été dispersée dans les divers musées d'Histoire Naturelle de la capitale de l'Angleterre. Les nombreux envois faits en Hollande sont aujourd'hui l'une des principales richesses de Leyde, ils l'ont doté des objets les plus précieux. Les mammifères de Ceylan n'y étaient pas connus, et l'éléphant de l'espèce sumatrane expédié par M. Diard a été considéré comme le spécimen le plus curieux de la race.

« Les objets placés dans la galerie du Musée de Paris sont au nombre de 955, oiseaux et mammifères, dont plus de la moitié manquait aux collections. Parmi ces objets se trouve le tapir asiatique que George Cuvier, dans son discours sur les révolutions du globe, a signalé comme une des plus intéressantes découvertes modernes en Histoire Naturelle. »

Messieurs et Chers Confrères, si j'ai tenu à vous donner, ce soir, lecture d'une étude destinée à paraître bientôt dans un ouvrage d'agriculture coloniale, c'est que je pense qu'un jour doit venir où l'idée de Joseph François Cossigny de Palmas, le créole le plus remarquable de l'île de France au XVIII<sup>e</sup> siècle, doit se réaliser ici au plus tôt pour la glorification de tous ceux qui ont contribué à la prospérité de notre île natale, grâce à l'érection d'une pyramide au Jardin Colonial telle que ce novateur en parle dans l'avant-propos de son ouvrage : « Les moyens d'amélioration et de restauration des colonies » proposés au Gouverneur et aux habitants « afin d'exciter l'émulation des voyages, je voudrais que la reconnaissance ordonnât l'éléva-

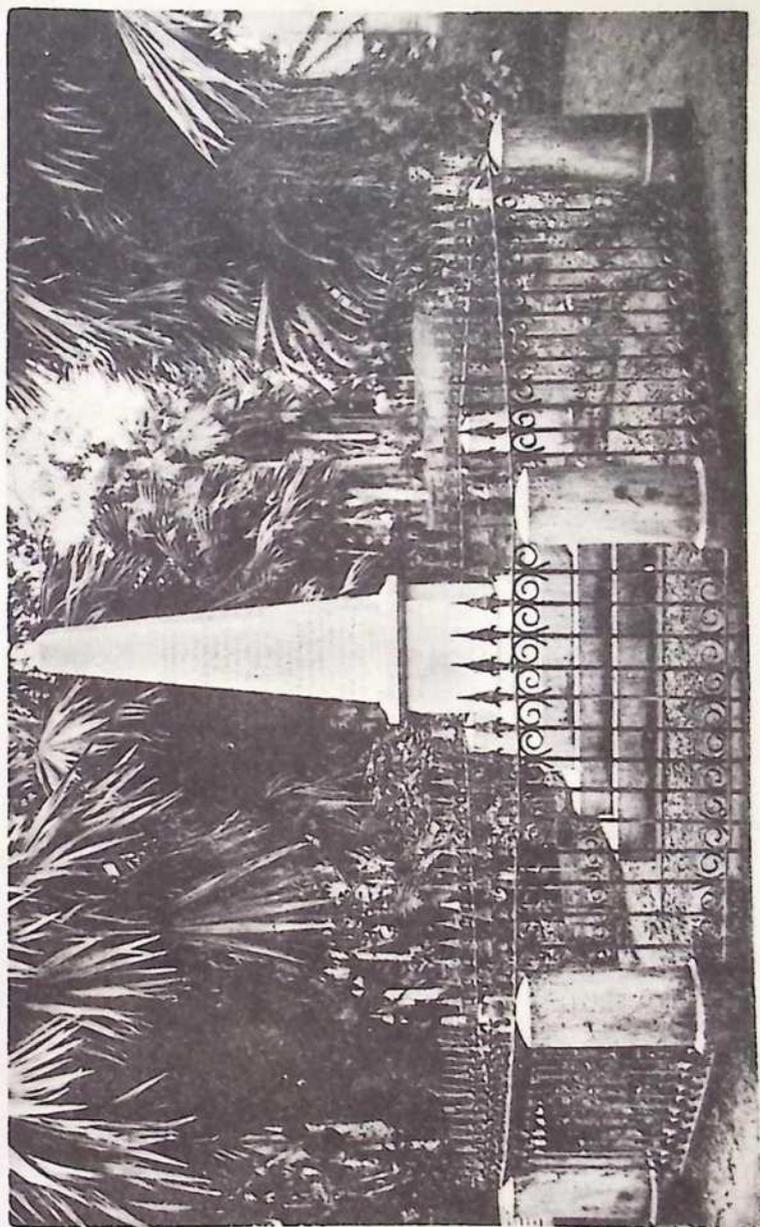
tion d'une pyramide dans le Jardin Botanique où l'on inscrirait les noms des citoyens qui ont bien mérité de la Colonie.»

François Liénard en 1860 réalisa l'idée de Cossigny en donnant la somme nécessaire pour édifier au Jardin des Pamplemousses le monument qui porte son nom et grâce auquel on reconnaît quels sont ceux qui ont contribué le plus à la prospérité de l'île de France depuis le Gouvernement de Labourbonnais jusqu'à nos jours.

Mes chers Confrères, ne vous semble-t-il pas que l'Académie de l'île de la Réunion puisse être favorable à l'idée d'élever un monument semblable au Jardin Colonial ? Ce serait le Livre d'or de l'Agriculture Réunionnaise où, à côté des noms des voyageurs comme Rochon, Commerson, Bougainville, de botanistes tels que : Céré et Claude Richard, des hommes comme Joseph Hubert, Poivre, d'un naturaliste comme Diard, on verrait que nous en avons possédé en la personne de M. Adrien Berg, un autre homme de science qui a fait connaître ce qu'étaient les insectes qui attaquent notre principale culture, comme Wincelas Bojer le fit à l'île Maurice au temps où les cultivateurs de nos deux îles ne s'en faisaient aucune idée.

On verrait sur ce monument dressé par la reconnaissance du pays le nom d'Edouard Albius qui, pour avoir eu un maître botaniste tel que Méziaire Lepervanche qui l'initia à la vie des plantes, trouva le moyen pratique de féconder les fleurs du vanillier, et on y rencontrera également le nom du riche propriétaire Adrien Bellier Montrose qui, pour continuer, au delà de la vie, à être utile à l'île natale qu'il aimait profondément, a laissé à l'administration locale, de quoi récompenser chaque année le dévouement, le courage et l'intelligence de l'un de ses compatriotes.

Si nous avons su la place qu'occupait M. Diard dans l'Agriculture Néerlandaise et ce qu'il valait comme savant et Français, en 1921, quand nous séjournâmes un mois et demi à Java,—pour lui montrer qu'il n'était pas oublié des créoles de la Réunion—pour y porter des fleurs, nous nous serions fait



COLONNE LIÉNARD

PAMPLEMOUSES, ILE MAURICE



**RAPPORT**  
SUR UN  
**PROJET DE CALENDRIER PERPÉTUEL**  
**présenté à l'Académie**

PAR  
**M. LE BARBIER,**  
Administrateur des Colonies.

---

LU PAR M. MAURICE JEAN, MEMBRE TITULAIRE,  
A LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION DU 22 DÉCEMBRE 1932.

---

Monsieur le Président,

Messieurs,

Il y a quelque temps, notre Académie recevait en hommage de M. le Barbier, Administrateur des Colonies, un projet de Calendrier perpétuel, qu'il avait d'ailleurs déjà soumis à l'Académie des Sciences depuis 1918.

A la demande de notre Président, j'ai eu l'avantage d'étudier ce travail, et voici, résumées les idées qui ont servi de base à son établissement.

D'abord, qu'est-ce qu'un Calendrier perpétuel ? nous savons tous qu'il y a dans le Calendrier actuel, dit Grégorien, des dates fixes (14 Juillet, 11 Novembre, 25 Décembre, etc) auxquelles correspondent des jours variables suivant les années. Inversement, nous avons d'autres dates dites mobiles correspondant à des jours bien déterminés (Vendredi-Saint, Pâques, Pentecôte... etc) tandis que les dates elles-mêmes sont variables avec les années. Le Calendrier perpétuel sera celui qui donnera aux différentes fêtes, une date et un jour immuables, quelle que soit l'année considérée.

Examinons maintenant le mémoire de Monsieur Le Barbier. Si j'avais à le définir, je dirais simplement que c'est l'année grégorienne, bouleversée quant à la distribution des mois, semaines et jours. L'auteur en effet la divise en 365 jours avec 1 jour supplémentaire tous les 4 ans. (année bissextile). De plus les années séculaires au millésime divisible par 4 ne sont pas bissextiles. Ce sont là les éléments de la réforme grégorienne. Seulement, l'année commence le 22 Décembre du Calendrier Actuel pour prendre fin le 21 Décembre à minuit. Il y a douze mois qu'il nomme :

Nivôse	Messidor
Pluviôse	Thermidor
Ventôse	Fructidor
Germinal	Vendémiaire
Floréal	Brumaire
Prairial	Frimaire

Nous revoyons là le calendrier républicain de Fabre d'Eglantine.

Chaque mois est de 28 jours. Ce qui fait :

$$12 \times 28 = 336 \text{ jours.}$$

Chaque mois a 4 semaines de 7 jours appelés : Lundi, Mardi, etc...

Ce qui fait :  $12 \times 4 = 48$  semaines.

Il manque donc  $365 - 336 = 29$  jours, ou puisque la semaine est de 7 jours : 4 semaines + 1 jour.

Comme il y a 4 saisons, il ajoute alors à chacune d'elles, une semaine complémentaire dite de saison. A cette semaine il donne un nom comme aux mois.

*Hibernôse* après Ventôse (Hiver)

*Printanial* après Prairial (Printemps)

*Estivador* après Fructidor (Eté)

*Automnaire* après Frimaire (Automne)

Manque encore 1 jour, le 365e de l'année. Il l'obtient en ajoutant un 2e Dimanche à Automnaire qui se trouve ainsi avoir en fait 8 jours ; ce 8e jour est appelé, Bi Dimanche ou Bidelte.

Enfin le jour supplémentaire des années bissextiles s'obtient en ajoutant également un 2e Dimanche, à Printanial.

Toutefois l'auteur déclare qu'il ne s'agit là que de jours hors semaines. Il insiste en effet sur le caractère *fatidique* du chiffre 7 qu'il faut donc conserver à tout prix.

Voyons maintenant la distribution des fêtes dans ce nouveau Calendrier. L'auteur *décide* que le 1er Nivôse, soit le 22 Décembre du calendrier actuel, sera le jour de la Circoncision.

Le 7 Pluviôse, celui de la Septuagésime... (En 1933... le 25 Janvier.)

Le 14\* Sexagésime soit le 1er février 1933.

Le 21\* Quinquagésime soit le 8 février 1933.

...etc...

Le 9e Dimanche après la Sexagésime est Pâques, soit le 7 Germinal ou 29 Mars 1933.

Je tiens à faire remarquer de suite, car cela est très important, que l'équinoxe du printemps ayant lieu le 21-22 Mars,

---

\* Pluviôse.

soit le 6-7 Hibernôse du Calendrier de M. le Barbier, la Pleine Lune suivante a lieu le 10 Avril 1933, soit le 19 Germinal.

Les autres fêtes sont :

18 Floréal : Ascension

28 Floréal : Pentecôte

11 Prairial : Fête-Dieu... etc.

Enfin, le 7 Automnaire est la St Sylvestre, et le jour Annuel ou Bidelte Automnaire est Noël qui tombe ainsi le 21 Décembre.

Cet aperçu rapide, que je viens de vous donner du mémoire de Monsieur le Barbier, va nous permettre d'en faire maintenant un examen critique.

Il est évident que le but poursuivi par l'auteur est atteint. Les fêtes ont des dates fixes tous les ans ; de plus, les années comme les mois, comme les semaines, commencent un Lundi et finissent un Dimanche.

D'autre part ce calendrier qu'il nomme héliocyclique ou héliochronométrique suit les phases du cycle solaire. A tout prendre c'est une année tropique ayant comme définition : le temps qui s'écoule entre deux solstices d'hiver consécutifs ; la définition classique est la suivante : le temps qui s'écoule entre deux équinoxes de printemps, le principe étant considéré dans son sens absolu, ne va pas sans de gros inconvénients.

En particulier, le pape Grégoire XIII dont il utilise les données laïques avait eu également pour but, en établissant sa réforme, de fixer les dates des fêtes mobiles en adaptant l'année lunaire à l'année tropique. C'est ainsi que toutes les fêtes se réglent sur celle de Pâques, celle-ci devant avoir lieu le 1<sup>er</sup> Dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps. Conformément à ce principe, dans son calendrier, la fête de Pâques aurait lieu le 21 Germinal. Elle a été arbitrairement

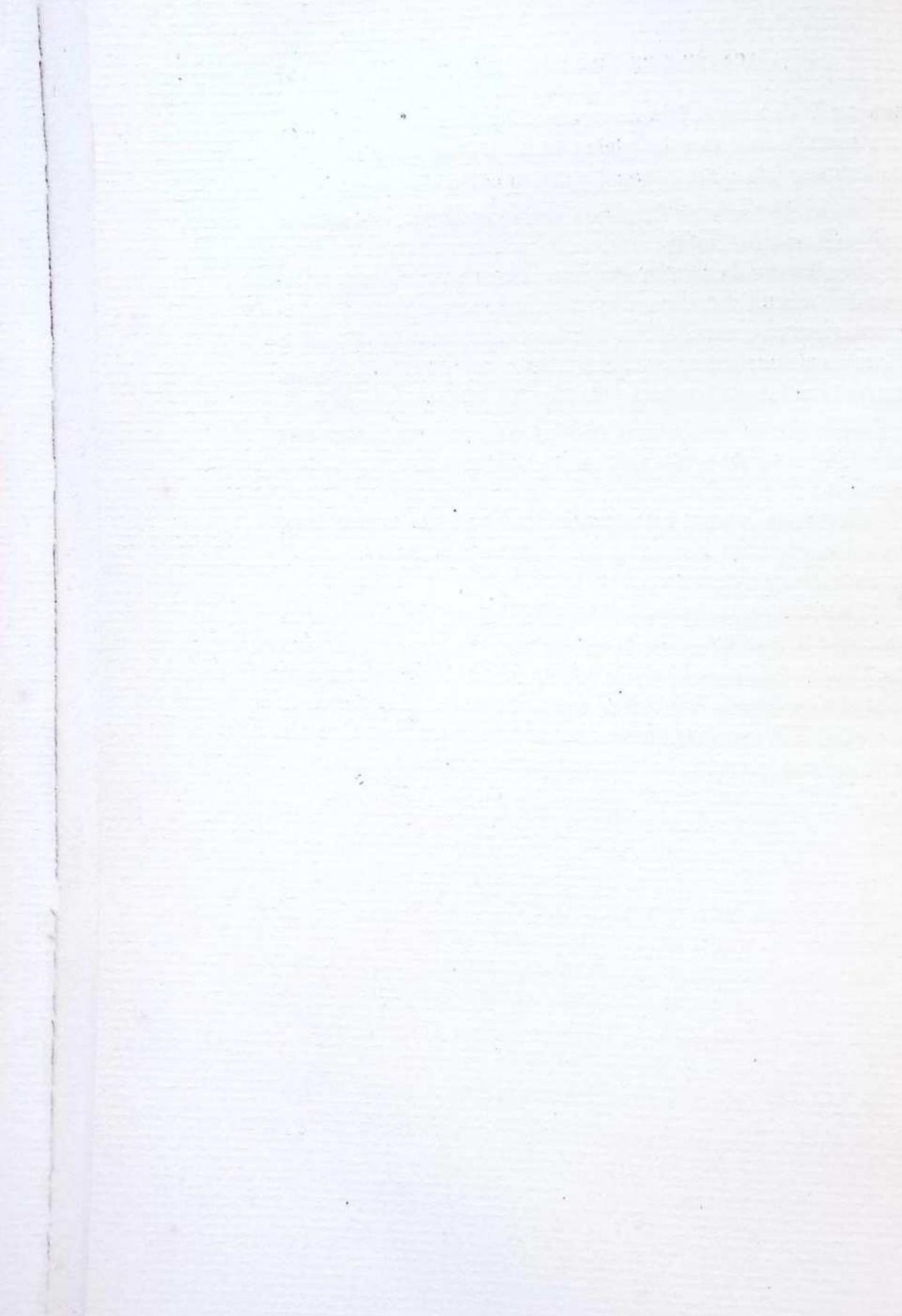
fixée au 7 Germinal, 7 jours après l'équinoxe de printemps, mais onze jours avant la pleine lune. S'il en est ainsi, c'est que l'auteur n'a qu'une seule préoccupation : avoir suffisamment de Dimanches pour y placer toutes les fêtes. Cela crée de l'arbitraire, de l'artificiel.

De plus un Calendrier perpétuel devrait avoir des appellations de mois universelles. C'est ainsi qu'on nous ferait difficilement croire que nous étions hier encore au mois de Frimaire et que nous sommes aujourd'hui (22 Décembre 1932) au jour de l'an de l'année nouvelle : 1er Nivôse....X.... de son calendrier.

Enfin on ne sait guère où et comment loger les noms patronymiques dans ce calendrier. Sous ce rapport il est imprécis.

En résumé, son apparente unité cache trop de conventions. Il y a dans le calendrier actuel des données dont l'auteur aurait dû tenir compte davantage.

Toutefois, le mémoire est très intéressant à la lecture, il témoigne d'une connaissance profonde du sujet traité, bien que l'auteur n'ait eu à sa disposition, dans l'établissement de ce mémoire que le Dictionnaire des Sciences Usuelles de E. Bouant (1897) que l'on donne comme prix aux élèves du Lycée (édition plus récente), le Memento et Dictionnaire Larousse (Petite Edition des Ecoles.),—ainsi qu'il l'avoue lui-même.



**Origine, date et lieu de naissance**  
**d'AUGUSTE LACAUSSADE**

*8 Février 1815 — 7 Juin 1897*

PAR

**M. AUGUSTE DE VILLÈLE,**  
membre titulaire de l'Académie de la Réunion.

---

Mesdames,

Messieurs,

Pendant longtemps on n'a pu être fixé sur la date de naissance d'Auguste LACAUSSADE, le poète le plus attaché à son pays natal de tous ceux que notre île a produits. Le Dictionnaire Universel des Contemporains de Vapereau, édition de 1858, le fait naître en 1820, et comme il indique 1839 pour l'année où parurent les « Salaziennes » dédiées à Victor Hugo, il résulterait qu'il n'aurait eu que dix neuf ans à ce moment. Tout porte à croire que cette date a été fournie à l'éditeur par quelqu'un de mal renseigné.

D'après notre confrère, Monsieur Raphaël Barquissau, LACAUSSADE serait né au Champborne en 1817, et le 10 Avril 1921 serait le jour de l'inauguration du Boulevard LACAUSSADE. Il a su

faire un éloge parfait de notre poète pour ce qui regarde œuvre, mais n'a point rappelé que c'était à l'Académie de la Réunion qu'est venue l'idée première de faire connaître à la population du chef-lieu, ce poète, vite oublié, alors que cadets : Leconte de Lisle et Léon Dierx avaient leurs noms tachés à deux édifices publics et leurs bustes se dressant deux endroits de la ville. On avait longtemps méconnu LACAUSSE parce qu'il était de nature très modeste. M. Barquis qui a dit avoir vu son nom au registre paroissial de la localité du Champborne s'est exprimé ainsi dans le discours prononcé par lui en 1921 : (\*)

« Ce ne fut point un chœur gracieux de fées qui entonna son berceau....., il fut jonché de roses noires. Je ne vis point, en ce jour de fête et de glorification, insister sur les pénibles révélations qui lui tinrent lieu de bienvenue au jour et qui l'attristèrent pour la vie, sans aigrir son cœur naturellement bon. »

Il semblerait d'après cela qu'il y eût quelque chose de mystérieux dans l'origine de notre poète et aussi de toute sa famille ; pour notre part, nous n'avons qu'à vous expliquer comment nous est venue l'idée de nous occuper de cette question qui se rattache à notre littérature coloniale et nous avons fait cela par reconnaissance vis-à-vis notre poète que nous avons connu personnellement.

Ayant été accueilli, à Paris, d'une façon parfaite par Auguste LACAUSSE, comme créole et comme jeune homme épris du culte des vers, je voulus faire d'abord connaître sa naissance qui était encore ignorée et voir ensuite son pays lui rendre l'honneur qu'il méritait. Les vers suivants qui commencent le Poème du Bengali et du Rossignol :

(\*) Le fascicule I du Bulletin de l'Académie de l'Île de la Réunion pour 1921 étant complètement épuisé, nous n'avons pas hésité, en dehors de cette question de naissance, à donner ici les renseignements biographiques relatifs à Auguste LACAUSSE pouvant intéresser ceux n'étant pas venus à la célébration de son Centenaire.

Il était né dans une rizière  
Qui borde l'étang de Saint-Paul ;  
Heureux, il vivait de lumière,  
De chant libre et de libre vol.

et la ressemblance du visage du poète, passé la soixantaine, avec celui d'un des notables de la plus ancienne ville de la colonie, m'avaient fait croire qu'il vit le jour dans une des demeures se montrant le long de la Chaussée ou se cachant dans les vergers de la Caverne, mais l'absence de son nom sur les registres de la Municipalité en question, nous montra bien que nous faisons fausse route et dès lors nous pensâmes, par déduction, que c'était dans une étude de notaire que nous pourrions trouver quelques indications certaines sur les origines de LACAUSSE et ensuite la date de sa naissance. Sachant que M. Barquissau préparait un travail sur notre poète, nous lui fîmes aussitôt part de notre observation, pour qu'il puisse en tirer profit.

Persuadé donc qu'il fallait porter nos investigations dans cette direction, un jour de l'année 1920 que nous voyagions en chemin de fer avec M. Joseph DUPONT, ancien administrateur colonial, qui, pour ne pas rester inoccupé, se fit notaire à Saint-Denis, nous lui demandâmes si, parmi tous les documents qu'il possédait, ne se trouvait pas quelque acte relatif à la famille de LACAUSSE. Quel ne fut pas notre étonnement, de l'entendre nous répondre immédiatement qu'il venait de découvrir l'inventaire de cet avocat qui avait été frappé de paralysie de la moitié du corps chez une nommée Fanny DESJARDINS, rue de la Compagnie.

Nous trouvant à Paris, en 1921, nous nous rendîmes au Ministère de la rue Oudinot où sont déposés, ainsi que vous le savez tous, les Etats Civils Coloniaux, et nous sûmes que Françoise Lucile Fanny DESJARDINS (\*) née à Saint-Paul en 1788, de père et mère inconnus, avait trois enfants déclarés le même jour, le 29 Novembre 1811 et dont nous reproduisons les extraits de naissance :

(\*) Nous avons appris plus tard, que Fanny DESJARDINS avait déjà eu un fils dont le père était M. Guilbault, capitaine au long cours d'un navire à voile faisant le voyage de la Réunion à Madagascar.

COLONIE  
ou PROTECTORAT  
de *la Réunion*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

COMMUNE  
ou CIRCONSCRIPTION  
de *St Denis*

MINISTÈRE DES COLONIES.

ARCHIVES COLONIALES.

ANNÉE 1811

(Dépôt des papiers publics des colonies, créé par édit du  
mois de Juin 1776.)

Date de l'acte : 29 *Novembre*

Fo. 17 No.....

EXTRAIT DE NAISSANCE

Nom et prénoms : *Desjardins Augustin Pierre happy*

du sexe *masculin*

né le *quatre ventôse an douze, à cinq heures du matin*  
*à Saint Denis, Réunion*

fil de *Françoise Lucile Fanny Desjardins*

et de.....

Délivré à Paris, le *vingt cinq Mars mil neuf cent vingt cinq*

L'Archiviste Paléographe  
Bibliothécaire-Archiviste.

*Ministère des Colonies.*—Conservation des archives.—1916. (10.—Écu 366.)

\* Happy est un mot anglais signifiant heureux ; le père de cet enfant ne l'aurait pas choisi si de tristes révélations avaient dû assombrir sa vie comme M. Raphaël Barquissau le présuma le jour du Centenaire du poète, où une personne de Saint-Denis, élevée dans la famille LACAUSSE et qui depuis son adolescence a la garde de la tombe de ceux qui s'occupèrent d'elle, au cimetière de l'Est, venue là pour la glorification du poète et par le fait de toute la lignée, s'est retenue pour ne pas suffoquer de douleur et s'en aller en entendant ce qui avait été dit.

COLONIE  
ou PROTECTORAT  
de *la Réunion*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

COMMUNE  
ou CIRCONSCRIPTION  
de *St Denis*

MINISTÈRE DES COLONIES

ANNÉE 1811

ARCHIVES COLONIALES

(Dépôt des papiers publics des colonies, créé par édit du  
mois de juin 1776.)

Date de l'acte : 29 *Novembre*

Fo. 17 V. No....

EXTRAIT DE NAISSANCE

Nom et prénoms : *Desjardins Tranquile Harlove*  
du sexe *féminin*

né le *dix juillet mil huit cent huit*, à *quatre heures du*  
*matin à Saint Denis, Réunion*

filie de *Françoise Lucile Fanny Desjardins*

et de.....

Délivré à Paris, le *vingt cinq Mars mil neuf cent vingt*  
*cinq*

L'Archiviste Paléographe  
Bibliothécaire-Archiviste

COLONIE  
ou PROTECTORAT  
de *la Réunion*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

COMMUNE  
ou CIRCONSCRIPTION  
de *St Denis*

MINISTÈRE DES COLONIES.

ARCHIVES COLONIALES.

ANNÉE 1811 (Dépôt des papiers publics des colonies, créé par édit du  
mois de juin 1776.)

Date de l'acte: 29 *Novembre*

Fo. 17 V. No....

EXTRAIT DE NAISSANCE

Nom et prénoms : *Desjardins Pierre, Edouard*

du sexe *masculin*

né le *vingt septembre à dix heures du matin à Sa*

*Denis, Réunion*

fils de *Françoise Lucile Fanny Desjardins*

et de.....

Délivré à Paris, le *vingt cinq Mars mil neuf  
cent vingt cinq*

L'Archiviste Paléographe  
Bibliothécaire-Archiviste.

Ces trois documents nous furent délivrés le 25 Mars 1925. Nous ne trouvâmes pas à ce moment celui du poète et devant les difficultés de telles recherches qui ne se font pas sans peine, ni débours, nous nous promîmes de les reprendre ici plus tard. Grâce à l'obligeance de l'Etat Civil de Saint-Denis, nous eûmes le document cherché en vain depuis longtemps.

## RÉUNION

Extrait du registre des actes de naissance pour l'année mil huit cent quinze :

AUGUSTE  
enregistré le  
31 Mai 1815

L'an mil huit cent quinze, le treize Février, le sieur LACAUSSE, avoué près du Tribunal de cette ville, a déclaré que la dite Fanny DESJARDINS est accouchée chez lui, le huit de ce mois, d'un enfant naturel, mâle, qui portera le nom d'Auguste.

Signé : LACAUSSE (\*)

LE MAIRE signé : Illisible.

(Pour copie conforme délivrée le vingt sept Octobre mil huit cent vingt six.)

Ces quatre enfants ne sont pas les seuls qu'ait eus Fanny DESJARDINS, du même père, il serait facile de retrouver l'acte de naissance de Thomy et sans doute d'un autre.

L'avoué près du Tribunal de Saint-Denis, père de ces enfants, se nommait Cazenave de LACAUSSE, originaire de Lormont dans la Gironde et appartenait à une famille existant encore et dont un représentant, avocat aussi, a été tué dans la Grande Guerre, et portant la particule que le père du poète

(\*) Voir Hommage aux Morts (Welcome Ozoux page 247).

avait dû mettre de côté ainsi que le nom patronimique qui la précédait, puisqu'il est venu ici pendant la Révolution. Les noms d'Harlove et d'Happy, d'origine anglaise que portaient deux de ses enfants, avant l'occupation étrangère, ne leur ont point été donnés par un autre que l'avoué qui en était le père et connaissait cette langue. Rien que cette indication nous semble bien être une preuve de sa paternité.

Cazenave de Lacaussade est mort au dernier jour de Janvier 1829, ainsi qu'il ressort de son acte de décès, reproduit plus loin, à l'âge de 60 ans environ d'après la déclaration de M.M. Labé-nardière et Augrain, chez Françoise Lucile Fanny Desjardins, habitant alors dans les hauts de la ville, sans doute depuis que le père de ses enfants avait été frappé d'hémiplégie, et cela parce que les ressources avaient diminué. Le journal qui, à cette époque, s'imprimait à Saint-Denis « La Feuille Hebdomadaire » a dû certainement publier quelques lignes au sujet de cet homme de loi et citer les noms des collègues qui l'accompagnèrent à sa tombe. Malheureusement la Bibliothèque Coloniale ne possède pas la collection de ce périodique : seule la pièce citée plus haut nous apprend que ce sont des métropolitains qui ont rendu le service de faire la déclaration de son décès à l'Hôtel de Ville pour avoir le permis d'inhumation.

En 1838, Françoise Lucile Fanny Desjardins épousa M. Truilhier J.-B., jeune homme originaire de Marseille, qui avait quinze ans de moins qu'elle. Elle mourut à Saint-André le 22 Juin 1845 à l'âge de 57 ans, comme le témoigne l'acte de décès reproduit ci-après. A l'étude de M. Hervé Grondein, notaire, se trouve l'acte de partage de ce qu'elle laissa entre tous ses enfants Guilbault et Lacaussade. Elle avait fait croire qu'elle était fille d'Evariste de Parny.

A dix ans, c'est-à-dire en 1825, Auguste Lacaussade est envoyé en France pour faire ses classes à Nantes, dans une pension de famille où il trouve son compatriote Charles Leconte de Lisle ; en 1834, il revient au pays et travaille jusqu'en 1836

comme clerc de notaire, puis retourne à Paris cette même année pour faire sa médecine ; en 1839, il publie son premier volume de vers « Les Salaziennes » dédiées à Victor Hugo. Il avait alors 24 ans et épousa Mademoiselle Luce Deniot qui lui donna trois enfants dont l'aîné un garçon, est mort en bas âge, une fille Alice à laquelle il a consacré un long et beau poème, et Sarah, la dernière, devenue Madame Drouhet, morte en 1877. En 1842, il publia une traduction d'Ossian, différente de celles qui étaient connues précédemment et qui fut très estimée, puis revenu pour la dernière fois au pays natal, il retrouve Leconte de Lisle qui y était aussi. Un an auparavant, un tout jeune poète, âgé de vingt ans, était passé peu de jours à Bourbon, étonnant tous ceux qui le voyaient par sa curiosité et son originalité, c'était Charles Baudelaire ; ce n'est qu'en France que nos compatriotes le connurent. Dans l'Art romantique, Baudelaire consacra de fort belles pages à Leconte de Lisle, mais après avoir quelque peu dénigré « les créoles qui ont le front emphatiquement haut », (\*) mais vide de pensée selon lui, ce qui n'est point exact, Mesdames et Messieurs, comme le prouvent cette enceinte et votre présence.

De retour à Paris, Lacaussade est choisi par Sainte-Beuve comme secrétaire et quitte peu après l'auteur des poésies de Joseph Delorme pour s'occuper de politique révolutionnaire en Bretagne et en Vendée avec son compatriote Leconte de Lisle. Après 1848, il redevient secrétaire de Sainte-Beuve qui l'estimait beaucoup. Il collabora, dès lors, comme rédacteur à la Revue Française, au Moniteur, à la Revue Contemporaine qu'il dirigea. Il était aussi bon prosateur que délicat poète. C'est de 1834 à 1836, c'est-à-dire de 19 à 21 ans, que LACAUSSADE a dû sentir la poésie de l'île natale qu'il avait quittée à 10 ans, mais en ce moment il n'avait pas encore vu, croyons-nous, la Partie du Vent, parce que sa mère résidait à Saint-Denis. C'est là qu'il

---

(\*) à l'exception de celui de Leconte de Lisle.

connut la Source dont il en est question dans son Poëme du Rossignol et du Bengali ; il n'a été au Champborne qu'en 1842, après le mariage de sa mère. Les impressions les plus fortes de poésie coloniale sont venues à LACAUSSE à cette époque, et il en a fixé le souvenir à son retour définitif en France.

Notre compatriote a été fort longtemps bibliothécaire du Sénat où il avait comme collègue Leconte de Lisle, habitant tous deux le même immeuble national au 62, du Boulevard Saint-Michel, lui au premier étage et l'auteur des « Poèmes Barbares » au second que Madame Demont-Breton nomme la « Mansarde Parnassienne » dans son second volume des « Maisons que j'ai connues ». Qu'il était loin le temps où les deux amis se comprenaient et s'aimaient, les années où parurent : le « Cap Bernard, » et le « Dies Irae » ! Plus âgé que Leconte de Lisle, LACAUSSE reconnaissait son talent élevé, comme on le voit par ses vers :

Oh ! vous tenez du ciel un ample et beau génie :  
 Pour en doter vos vers vous avez emprunté  
 A l'océan sa mâle et sereine harmonie ;  
 Aux monts leur grande ligne et leur placidité ;

Si la Muse pour vous, poète au front antique,  
 Fut prodigue au berceau ; de ses dons naturels,  
 Moi, le ciel m'a doté d'une âme sympathique  
 Qui pour votre âme aura des échos fraternels.

Des dissemblances profondes s'étaient produites plus tard chez les deux poètes réunionnais : Leconte de Lisle, étant devenu chef d'Ecole à la création du « Parnasse Contemporain », attirait à lui des jeunes gens prêts à modifier l'art poétique en respectant au début, religieusement, la prosodie comme leur Maître pour y faire entrer ensuite des couleurs et surtout de la musique. LACAUSSE apporta sa contribution aux volumes du « Parnasse Contemporain », ce qui témoignait de sa nature excellente ; un autre s'en serait abstenu. La guerre étant survenue, dès la chute de l'Empire, après le 4 Septembre 1870, à l'invasion des

Tuileries, on apprit que, du jour où la Colonie, cruellement éprouvée, cessa de donner à nos deux poètes la subvention qui leur avait été accordée depuis 1855, grâce à la sollicitation de Lamartine auprès du Conseil Général, le farouche républicain, qu'était Leconte de Lisle, par l'intervention du critique d'Art, Théophile Sylvestre, qui avait de l'ascendant sur Napoléon III, recevait de celui-ci 3.000 frs par an. Plus l'auteur des «Poèmes Barbares», du «Cathéchisme» du «Bon Républicain» laissait à désirer vis-à-vis son collègue, son compatriote, son ancien compagnon en Bretagne et en Vendée, plus celui des «Poèmes et Paysages», des «Epaves» et des «Automnales» gardait la correction exigée pour toutes ces raisons. Il préférait dans l'intimité se taire au sujet de celui qui était près de lui par le fait de leur situation réciproque à la Bibliothèque du Luxembourg et dans le même domicile, mais bien éloigné au point de vue des sentiments.

Celui qui écrit ces lignes s'est approché en 1877 et 1878 des deux poètes créoles ; reçu chez Leconte de Lisle, il n'osa plus y retourner tellement il lui parut marmoréen ; tandis qu'il fut accueilli, comme un enfant, par l'auteur du Champborne. Grâce à LACAUSSE, il eut le plaisir d'entendre au Boulevard des Capucines, Madame Erns (Siona Lévy) déclamer le «Cimetière d'Eylau» ; se trouvaient devant lui, Georges et Jeanne Hugo, âgés de 10 et 8 ans, qui ne cessaient d'applaudir les vers du Grand'père.

LACAUSSE s'était remarié, longtemps après la mort de sa première femme, à la veuve d'un directeur de théâtre, madame Nézel, née Lydie Porcher, très belle et d'un caractère affable symbolisant en son logis la présence de la Muse. Son salon était fréquenté par des critiques littéraires, des poètes tels que : Jules Levallois qui avait été comme LACAUSSE, secrétaire de Sainte-Beuve, André Lemoyne, et d'autres aussi. On y parlait d'art et de l'île lointaine où le poète avait encore une sœur et un vieil ami, M. Louis d'Escland, le père de la première jeune fille de ce pays qui se présenta à l'examen du

baccalauréat ès lettres et fut reçue brillamment ; elle n'avait pas eu d'autre professeur que son père.

Quand j'étais près de lui, notre compatriote me donnait des conseils, non seulement pour la prosodie, mais aussi pour la façon de vivre, et je me souviendrai toujours que lorsque je lui fis mes adieux, en m'embrassant, il me recommanda d'être bon pour ceux qui travailleraient avec moi, et aux moments d'impatience que donne la charge d'employé dans une colonie où se trouvent des travailleurs de différentes races, je me suis plus d'une fois souvenu de ce conseil, et ces pauvres hommes ne se doutaient pas que c'était grâce au poète que ma sévérité à leur égard était loin d'être excessive.

Mesdames et Messieurs, nous serons heureux quand s'élèvera au haut du Boulevard qui porte son nom et d'où on voit le Cap Bernard qu'il a chanté et la rade qu'il a aimée, le Cénotaphe que nous avons rêvé de voir édifier pour rappeler aux passants qu'Auguste LACAUSSE fut le poète de Bourbon qui aima le plus son Ile natale et souhaitait d'y reposer toujours. Nous avons renoncé à la réalisation de son désir puisqu'il était à Paris auprès des siens et comprimes qu'il valait mieux ne point l'en séparer. (\*)

---

(\*) Cette détermination fut prise par nous quand nous nous sommes rendu au Cimetière Montparnasse avec M. Marlet seul petit neveu de LACAUSSE existant encore à ce moment et qui était sous-bibliothécaire du Sénat au Luxembourg.

# Mairie de Saint-Denis

---

REUNION

ETAT CIVIL

*Extrait du registre des actes de Décès pour  
l'année mil huit cent vingt-neuf.*

---

1er Février 1829. L'an mil huit cent vingt-neuf, le premier  
février à onze heures du matin, en la maison  
DÉCÈS DE commune et par devant nous Hyacinthe Tabur,  
LACAUSSADE chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon, Maire  
et officier de l'Etat Civil de la Commune Saint-  
L. 12 Denis, Ile Bourbon, sont comparus les sieurs Jean  
Olivier Augrain, propriétaire, âge de soixante  
cinq ans, et Louis Lehoux de Labernardière,  
propriétaire, âgé de soixante deux ans, tous  
deux domiciliés de cette ville, lesquels nous ont  
déclaré que le sieur Pierre Augustin Casenave  
de Lacaussade, ancien avocat en cette île âgé  
d'environ soixante ans né à Bordeaux (on ignore  
les noms de ses père et mère) domicilié de cette  
ville Saint-Denis, est décédé le jour d'hier à  
trois heures de l'après-midi en la demeure de la  
nommée Fanny Desjardins, sise dans les hauts  
de la ville, ainsi que nous nous en sommes assuré  
et ont les déclarants signé avec nous le présent  
acte sur les trois registres après lecture faite.  
Signé : L. Lehoux —Augrain—Tabur  
Pour copie conforme délivrée le vingt-deux  
Décembre mil neuf cent trente deux.

LE MAIRE

(Signé) J. CHATEL.

ÉTAT-CIVIL

ILE DE LA RÉUNION

Bulletin délivré à titre  
de simple renseignement,  
et ne pouvant tenir lieu  
de copie d'un acte au-  
thentique de l'Etat-Civil.

*Commune de Saint-André*

No. 76 de l'acte

**BULLETIN DE DÉCÈS**

Bulletin de décès *Desjardins Lucile Fanny*

décédée le 22 Juin 1845

née à.....âgée de 57 ans

épouse de *Jean Baptiste François Marie Truilhier*

filie de *père et mère inconnus*

et de.....

Saint-André, le 25 Novembre 1926

LE MAIRE, *Officier de l'Etat-civil*

(Signé) Docteur L. MARTIN.

COLONIE  
ou PROTECTORAT  
de *la Réunion*  
—  
COMMUNE  
ou CIRCONSCRIPTION  
de *Saint André*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ  
—  
MINISTÈRE DES COLONIES  
—  
ARCHIVES COLONIALES

ANNEE 1838 (Dépôt des papiers publics des colonies, créé par édit du  
mois de juin 1776.)

Date de l'acte 5 *Février*.

Fo. 2... No. 2...

BULLETIN DE MARIAGE

Entre : Nom et prénoms *Truilhier Jean Baptiste*  
*François Marie*

profession .....

né à *Marseille*, âgé de *trente cinq ans*

fil de *Truilhier Jean Baptiste*

et de *Christaut Marie*

Et : nom et prénoms *Desjardins Lucile Fanny*

profession .....

née à *Saint Paul (Réunion)*

fille de .....

et de .....

inscrit sur les registres de l'état civil de *Saint André*  
(*Réunion*)

le *cinq février mil huit cent trente huit*, à *Saint André*

Délivré à Paris, le *vingt cinq Mars 1925*

L'Archiviste Paléographe  
Bibliothécaire-Archiviste.

# Commune de Saint-André

ETAT-CIVIL

## CERTIFICAT DE MARIAGE

---

Nous soussigné, Maire de la Commune de Saint-André (Réunion) certifions que :

TRUILHIER JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS MARIE—né à Marseille, Département des Bouches-du-Rhône, âgé de trente-cinq ans— fils de JEAN-BAPTISTE TRUILHIER et de MARIE CHRISTAUT.

Et

DESJARDINS LUCILE FANNY— née à Saint-Paul fille de père et mère inconnus.

Ont contracté mariage à Saint-André le 5 Février 1838.

*Saint-André, le 25 Novembre 1926.*

LE MAIRE, *Officier de l'Etat-civil*

(Signé) Docteur L. MARTIN.

**HISTOIRE**  
**de**  
**LA VILLE DE St DENIS**

PAR

**LE DR H. AZÉMA**

*(Suite)*

*1871-1882.*

---

N.B. Après la publication — Librairie A. Quillet, Paris, 1926 — de son *Histoire de la Ville de St Denis de 1815 à 1870*, le Docteur HENRI AZÉMA avait entrepris de poursuivre, de 1871 à nos jours, l'exposé des événements qui ont marqué la vie de sa ville natale. Sa mort a interrompu ces travaux encore à leur commencement.

Les pages que l'on va lire ont été remises par son fils, M. HENRI AZÉMA, au Président de l'Académie de la Réunion.



# LOUIS LE SINER

1871-1882.

---

**1871.**— Intérimat P. Lahuppe (10 novembre 1870). Suffrage universel (1870)— Députés : Alex. de Laserve, Fr. de Mahy (20 novembre 1870)— Conseil général (Février 1871)— Conseil Municipal (5 mars 1871)— Maire, L. Le Siner (30 mars 1871)— Autonomie financière (1871) : Police, Instruction primaire, Assistance publique, Hôpital communal (1873)— Conduites d'eau : Petite-Ile, Camp-Ozoux, Bois de nêfles (1872-1873) — Chaloupe à vapeur (Juillet 1872)— Dépôt de pétrole (1873) — Jardin de l'Etat : Buste Bailly de Montléon (1874) — Pont du Barachois (1874)— Pont Labourdonnais.

**1875.**— Election municipale (1875)— Nouvelle canalisation (1875)—Gouverneur Faron (1875)—Représentation : Sénateur, Alex. de Laserve; Député, Fr. Mahy (1876)—Police municipale (1877)—Palais Rontaunay (1877) — Réélection Fr. de Mahy (1877)—Recensement (1877)—Port et chemin de Fer (1878) — Démonétisation (1879).

**1879.**— Election municipale (1879) — Démonétisation (mai 1879) — Police municipale (1880)— Réformes politiques : Conseil général, Députation, Ecole normale (1882) — Chemin de Fer (1882)— Loi des Maires (1882).

Au lendemain de sa démission de maire que donna Gibert des Molières à la date du 10 Novembre 1870, le premier adjoint

LAHUPPE (Pierre) prit, pendant les quatre mois et demi qui le séparaient de la prochaine élection municipale, les rênes du pouvoir édilitaire de la ville. Durant cet intérim d'importants événements politiques s'étaient produits. Ce fut d'abord, et conformément à un décret du gouvernement de la Défense Nationale, l'élection, par le suffrage universel direct, de deux représentants du peuple à l'*Assemblée nationale*. MM. ROBINET DE LASERVE (Alexandre) et de MAHY (François Césaire) furent élus. Proclamés le 20 novembre 1870, ils s'embarquèrent le 17 décembre suivant pour aller en France rejoindre leur poste. Ils furent admis à prendre place à la Chambre des députés, dès l'ouverture de la session du mois de février 1871.

Le Gouvernement de la Défense Nationale dotait encore le pays, par un décret du 3 novembre 1870, du pouvoir d'élire par le suffrage universel ses conseillers généraux et ses conseillers municipaux. Il abolissait le serment politique.

En vertu de ce décret et de l'arrêté d'exécution du gouverneur de Lormel, l'élection des *Conseillers généraux* se fit à la date du 19 février 1871. Le nombre des membres composant l'assemblée était pour toute la Colonie fixé à 24. Au chef-lieu échet le droit d'élire cinq membres proportionnellement au chiffre de sa population. Vingt candidats se présentèrent au jour de l'élection. Les cinq élus furent :

MM. Dufour Brunet  
 „ Théodore Drouhet  
 „ Mazaé Azéma  
 „ Ruben de Couder  
 „ Germain Gillonet

L'élection des membres du *Conseil Municipal* fut fixée au dimanche suivant 26 février 1871. Le peuple encore peu initié à l'accomplissement de ce devoir civique ne vint point aux urnes en nombre suffisant. La consultation populaire ne donna point de résultat. Ce ne fut qu'à la deuxième journée,

le dimanche 5 mars 1871, que furent proclamés les 24 élus du Conseil municipal de la ville de St Denis. L'édilité, officiellement établie par un arrêté en date du 30 mars, reçut à sa tête, nommés par le gouverneur, comme maire le docteur Le Siner (Louis) et comme adjoints Bédier (Gabriel), Morau (Achille), Esnart (Alexis).

La première séance du Conseil général dont les membres venaient d'être élus par le suffrage universel eut lieu à la date du 14 mars 1871 en l'hôtel situé rue Rontaunay. Le gouverneur de Lormel accompagné d'une députation de conseillers généraux et suivi d'un cortège de hauts fonctionnaires se rendit au sein de l'assemblée où il prononça le discours d'ouverture. Après son départ, on procéda à l'élection du Bureau. Adrien Bellier élu président, ayant décliné cet honneur pour des raisons de santé, on eut recours à un nouveau scrutin qui donna les résultats suivants :

Ruben de Couder	...	...	...	Président
Mazaé Azéma	...	...	...	Vice-Président
Dufour Brunet	...	...	...	} Secrétaires.
Alexandre Choppy	...	...	...	

AUTONOMIE FINANCIÈRE. (1er Janvier 1872).—Mis à la tête de l'édilité dyonisienne, le nouveau maire Louis Le Siner mesura l'étendue du mandat qui venait de lui être confié. Il prenait les rênes du pouvoir municipal précisément à une époque où allait être résolue la grave question de *l'autonomie financière* des communes.

Le Conseil général dont les pouvoirs avaient été étendus, voyait dès ses premières séances, en 1871, la suppression de l'association financière qui existait jusqu'alors entre la Colonie et les municipalités, paralysant leur initiative réciproque. De cette autonomie, résultaient pour les communes des pouvoirs plus grands, mais aussi des obligations nouvelles. La ville de St Denis allait dès le 1er Janvier 1872 voir décentralisés et

mis, en partie, à sa charge les trois services de la POLICE, de L'INSTRUCTION PRIMAIRE et de L'ASSISTANCE PUBLIQUE. Pour contre-balancer ces dépenses, le Conseil général, il est vrai, lui votait des ressources équivalentes.

### POLICE (23 MARS 1872)

La police dont l'organisation remontait à l'année 1848 fit l'objet des discussions du Conseil général. Il en résulta de notables changements que réglait, sous la signature du gouverneur Cuinier, l'arrêté du 23 Mars 1872. Ce fut d'abord et après la suppression du commissariat central résidant au chef lieu, ainsi que l'avait décidé l'arrêté du 29 décembre 1871, la réunion en un seul et même service des corps de la police générale, administrative, judiciaire et communale qui devait relever simultanément du directeur de l'Intérieur, du Procureur général et des maires. A la commune appartenait le soin de fixer le nombre des agents rétribués par elle. Au Gouverneur, sur la proposition du directeur de l'Intérieur, restait le privilège de faire les nominations. Un arrêté également du 23 mars 1872 déterminait la part afférente aux communes dans les dépenses de la police.

S'inspirant de la décision qu'avait prise le commissaire général de la République Sarda Garriga, le 28 décembre 1848, le Pouvoir divisa la ville de St Denis en trois arrondissements confiés chacun à un commissaire de police sous les ordres duquel étaient placés des agents. Le 1er arrondissement auquel était attaché le commissaire principal Leroy (Charles) avec autorité sur les deux autres commissaires, s'étendait du rivage de la mer à la rue de la Compagnie. Le 2me arrondissement dont le poste de police était dirigé par Tourneux (Henry) partait de la rue de la Compagnie pour s'arrêter à la rue Dauphine. Le 3me arrondissement dont le poste était administré par le commissaire de police Genève (Auguste) comprenait toute la partie haute de la ville.

## INSTRUCTION PRIMAIRE

Décentralisé, le service de l'Instruction primaire passait entre les mains des municipalités qui devaient s'occuper des écoles. A l'administration coloniale restait le contrôle de l'enseignement.

Les congrégations religieuses avaient à cette époque la direction de l'Instruction primaire. Les Frères de la Doctrine Chrétienne recevaient les petits garçons dans leur établissement de la rue St Denis, et les Religieuses de St Joseph de Cluny donnaient dans l'ancienne maison de l'Ecole Joinville autrefois fondée, dans la rue de la Fontaine, par M. M. Drouhet et Christophe, l'instruction aux petites filles.

Ces congrégations, par les Noviciats qu'elles avaient créés, pouvaient facilement recruter des maîtres pour les classes.

Le Noviciat des Frères établi depuis 1836 et alors aux frais de la communauté se vit en 1851 subventionné par la Colonie qui entretenait dix boursiers. L'arrêté du 18 février 1851 allouait à chacun des titulaires une bourse de 900 fcs et fixait à quinze mois la durée des études pédagogiques. Les jeunes créoles qui, par vocation, se destinaient à la vie religieuse et à l'instruction des enfants, étaient logés dans un des pavillons de l'établissement des Frères.

Le Noviciat des sœurs de St Joseph de Cluny, créé postérieurement à celui des Frères, datait du 21 janvier 1858. Il était également secouru par la Colonie qui y maintenait cinq boursières.

Ces noviciats existèrent jusqu'en 1871, époque à laquelle ils furent supprimés conformément à un vœu du Conseil général. Il devenait dès lors nécessaire de les remplacer par une autre institution laïque qui formerait les instituteurs. *Louis Brunet* dans une séance du Conseil général du mois de juillet 1871 proposa de fonder dans la colonie une *Ecole Normale primaire* qui serait une pépinière de maîtres pour les classes.

Il fut également décidé que l'on demanderait à la métropole d'envoyer dans la colonie un inspecteur chargé de donner, après un examen fait sur place, son avis sur la création et le fonctionnement de cette Ecole Normale primaire.

Alors que se formulaient ces vœux concernant l'école primaire, d'autres événements se produisaient dans l'Instruction publique. Depuis la mise à la retraite en 1869 de M. Drouhet, inspecteur d'Académie, le service de l'Instruction publique était dirigé par le Secrétariat de la Direction de l'Intérieur. Les membres de la première assemblée du pays, par la voix des députés, protestèrent auprès du ministre contre ce système d'administration. La Métropole décida alors de déléguer un Inspecteur général qui étudierait la question et visiterait toutes les écoles de l'île. L'arrivée de cet inspecteur se fit attendre. Ce ne fut qu'en 1873 que débarqua à St Denis M. Viaut qui ne séjourna que quatre mois dans la colonie au cours desquels il renseigna le pouvoir local sur l'état des écoles. Au cours de l'année suivante fut définitivement résolue la création d'une Ecole Normale primaire à la Réunion.

### ASSISTANCE PUBLIQUE.

L'action bienfaisante de l'Assistance publique d'après l'organisation du 19 Avril 1869 s'étendait sur toute la colonie. Cette action était trop vaste pour s'exercer d'une façon complète et irréprochable. Comment demander à une administration, dont tous les membres résidaient à St Denis, de se rendre compte des besoins qui se manifestaient dans toutes les communes de l'île et de les satisfaire ? Des critiques ne tardèrent pas à s'élever. Aussi le Conseil général dans sa séance du 12 août 1871 prit-il des décisions destinées à simplifier l'organisation de l'Assistance publique.

Dans ce but le directeur de l'Intérieur, M. Laugier, adressa un rapport au Gouverneur. L'étude de cette réorganisation fut officiellement confiée à une commission dite « *Commission des*

22 juillet 1872 », composée, sous la présidence du directeur de l'Intérieur, de :

MM. Elie Pajot	...	Président de l'Assistance publique
„ Dufour Brunet	...	Membre de l'Assistance publique
„ Henri Deville	...	Conseiller général
Docteur Louis Le Siner	...	Maire de St Denis
M. Félix Frappier	...	Maire de St Pierre
Docteur Milhet de Fontarabie	...	Maire de St Paul
M. Bellier de Villentroy	...	Maire de St Benoit
Le Chanoine Peyrou	...	Curé de la Cathédrale.

Les votes que prit cette Assemblée dans laquelle figuraient les maires des quatre principales communes de l'île, ainsi que les dispositions nouvelles qu'exigeait la décentralisation de l'Assistance publique, justifèrent l'arrêté du 10 septembre 1872. En vertu de cet arrêté, disparaissait la commission du 19 Avril 1869, qui était remplacée par une autre Commission centrale formée du Directeur de l'Intérieur, président, et de quatre membres désignés par le gouverneur. Elle allait commencer à fonctionner dès le 1er janvier 1873.

Cette nouvelle commission dont le chiffre des membres était plus restreint que celui des membres de la commission de 1869, avait aussi un rôle plus limité. Elle n'avait plus à s'occuper des établissements hospitaliers qui faisaient retour à la Direction de l'Intérieur. Ses attributions se bornaient :

« A gérer le patrimoine mobilier et immobilier de l'Assistance publique ;

« A répartir semestriellement sous l'approbation de l'autorité supérieure la totalité de ses revenus disponibles entre les bureaux de bienfaisance de la Colonie qui seuls seront chargés de leur emploi... »

Mais, pour créer ces bureaux de bienfaisance dans toutes les communes de l'île, pour leur assurer des droits et une existence légale, l'autorisation du chef de l'Etat était indispensable. Aussi le projet fut-il soumis à la sanction du Président de la

République, M. Thiers, qui l'approuva par un décret, signé à Versailles le 25 février 1873.

En vertu de ce décret, promulgué dans la Colonie le 17 mai 1873, le bureau de bienfaisance, établi dans chaque commune, se trouvait composé du maire comme président, du curé ou du desservant et de trois autres membres nommés par le gouverneur, sur la proposition du directeur de l'Intérieur. L'emploi des secours attribués aux indigents était désormais retiré des attributions des conseillers municipaux.

L'avènement du décret présidentiel coïncidait avec des malheurs publics survenus dans la Colonie. Victime au début de l'année d'un terrible cyclone accompagné d'une inondation qui transformait en lacs le "*Quartier-Français*" et "*la ville de St Paul*", le pays allait voir encore s'ajouter à ces dégâts les tristes effets d'une épidémie de *Fièvre Dengue*. La maladie éclata, au mois de février 1873, d'abord à St Denis, où sans causer de nombreuses mortalités elle atteignit les deux tiers de la population, puis se répandit dans les autres communes. Les indigents que frappa l'épidémie et qui ne jouissaient plus du bienfait d'être soignés à l'établissement de la Providence, dont les portes avaient été fermées à la suite de l'émeute du 2 décembre 1868, furent reçus à l'Hôpital communal qui venait d'être créé au Butor.

Les ressources locales eussent été bien vite épuisées par ces malheurs si la métropole n'était venue au secours du pays en lui faisant généreusement l'envoi d'un million de francs. Deux cent cinquante mille francs furent aussitôt prélevés pour être remis aux bureaux de la bienfaisance qui se chargèrent d'en faire la distribution aux nécessiteux.

HÔPITAL— A la date du 1er janvier 1873 le chef-lieu procédait à l'inauguration, dans la localité du Butor, d'un hôpital communal destiné à recevoir ses indigents malades. Il organisait en outre un service de médecins chargés de visiter à leur

domicile les malheureux qui n'avaient pu se rendre à l'établissement hospitalier et confiait à des religieuses le soin de leur porter des médicaments et des substances alimentaires. Cet hôpital résidait dans l'ancienne maison appartenant à M. Vari-gault et que la commune avait acquise pour servir de succursale à l'École des Frères et qui plus tard reçut des cholériques pendant l'épidémie de 1859. La réparation des bâtiments qui tombaient en ruines et la création d'une salle de dispensaire coûtèrent à la commune plus de dix mille francs. Le pavillon, affecté au dispensaire et séparé de la maison principale, avait une porte d'entrée qui s'ouvrait discrètement sur une ruelle que suivaient les femmes malades et que, par ironie, l'on baptisa du nom de « *ruelle des anges* ».

CONDUITES D'EAU : *Petite-Ile, Camp-Ozoux, Sainte Clotilde, Bois de Nefles*, (1872-1873). — Aux obligations que créait à la commune son autonomie financière, vinrent s'ajouter de pressantes dépenses, notamment celles que nécessitaient des conduites d'eau dans la banlieue.

La localité de la Petite-Ile ne possédait ni source, ni fontaines. Les habitants étaient obligés de descendre à la rivière pour faire leurs provisions d'eau potable. Pendant la saison des pluies et aux jours de cyclone où la rivière roulait, avec impétuosité, des torrents pollués de boue, les approvisionnements étaient rendus impossibles. Force était pour cette population de traverser le pont et de se rendre aux fontaines du centre de la ville pour se procurer l'eau qui lui était nécessaire. Le maire s'empressa de remédier à cet état de choses et de faire adapter, en 1872, au réservoir du « Chateau d'Eau » situé sur la colline opposée, à l'angle des rues de l'Arsenal et du Rempart, un canal qui traversait le lit de la rivière, remontait vers la Petite-Ile pour déverser ses eaux dans d'autres fontaines publiques.

Le plateau du « Camp-Ozoux » qui s'étend, au sud de la

ville, du pied de la montagne du Brûlé à la rue Dauphine, et qui est occupé par une population d'ouvriers, se trouvait lui aussi dépourvu de fontaines locales. Ses habitants avaient, à plusieurs reprises, fait entendre leurs doléances à la précédente municipalité, notamment au lendemain d'un incendie qui, éclaté au mois de février 1862 avait, faute d'eau, anéanti plusieurs cases et failli détruire toutes les autres paillottes qui se trouvaient dans le voisinage. Leurs démarches étaient restées vaines. La population réitéra auprès du nouveau maire ses réclamations faisant valoir la nécessité, pour elle, d'être pourvue d'eau potable et de réservoirs publics pour l'arrosage de jardins potagers. Le Dr Le Siner accueillit favorablement la requête qui lui était adressée et chargea l'ingénieur communal, en attendant la réalisation du projet de la nouvelle canalisation, d'ériger sur le plateau du Camp-Ozoux des fontaines qui recevraient l'eau surélevée de la rivière. L'ingénieur Camille Jacob de Cordemoy eut alors recours à l'installation d'une roue hydraulique suivant le système Poncelet qui éleva un volume d'eau suffisant pour entretenir deux fontaines publiques et un réservoir terminés en 1872.

Un autre point de la banlieue bien plus éloigné, le *Bois de Nèfles*, situé sur une des montagnes qui encadrent la ville, implorait pour lui aussi les bienfaits d'une conduite d'eau. Mais, ici, la commune ne pouvait, à elle seule, faire les frais de cette longue canalisation d'un parcours de 9 kilomètres. Elle sollicita du commissaire ordonnateur Laborde qui remplaçait intérimairement le gouverneur en congé et obtenait, par un arrêté en date du 30 novembre 1872, l'autorisation de contracter un emprunt de 100.000 fcs pour l'exécution du travail. L'emprunt souscrit le mois suivant, les tuyaux en fonte furent immédiatement commandés en France. Ils arrivèrent dans la colonie au mois de mai 1873 et à la fin de la même année la canalisation était faite et les fontaines du *Bois-de-Nèfles*, alimentés d'une eau pure et fraîche. Cette conduite d'eau remplaçait la cana-

lisation incomplète, faite en maçonnerie, et établie en 1852 sous l'administration municipale d'Elie Pajot.

Pendant que s'exécutaient ces travaux urgents de conduites d'eau dans les localités qui en étaient complètement privées, la Municipalité s'occupait encore de faire créer une nouvelle canalisation dont le volume d'eau irait grossir celui apporter par le canal Tourette et serait abondamment distribué aux particuliers et aux fontaines publiques. Une décision du Conseil municipal en date du 7 avril 1874 acceptait le projet présenté par l'ingénieur Grenard et un arrêté, du 27 août suivant, pris par le gouverneur de Lormel, autorisait la commune de St Denis à contracter un emprunt de 130.000 frs pour l'accomplissement du travail.

CHALoupES A VAPEUR (Juillet 1872)— Le chef-lieu devait encore bénéficier des avantages d'un nouveau progrès. Les communications, par mer, avec la Possession allaient se faire au moyen de chaloupes à vapeur. Les transports de voyageurs et de marchandises devenaient ainsi plus réguliers et étaient entourés de plus de sécurité que par les petits bateaux à rames qui existaient jusque là. L'initiative de la création nouvelle revenait à un entrepreneur *M. Vinchant* qui obtenait du Conseil général une subvention annuelle de 3.000 frs pour lui permettre d'assurer un service *quotidien* d'aller et retour, par sa chaloupe à vapeur, entre St Denis et la Possession. Ce moyen de transport très apprécié de la population commença à fonctionner dès le 15 juillet 1872.

DÉPÔT DE PÉTROLE (Juillet 1873)— Dans le but de soustraire à des dangers d'incendie les magasins de la ville qui recevaient, pour les vendre, des cargaisons de pétrole, la Municipalité obtint du gouvernement, par un arrêté en date du 24 octobre 1872, l'autorisation d'établir sur les pas géométriques, dans la banlieue, un magasin de dépôt pour ces huiles.

Sur le boulevard Lancastel, fut l'année suivante construit, par les soins de l'ingénieur communal, Camille Jacob de Corde-

moy, un bâtiment en pierre couvert en zinc, destiné à recevoir les cargaisons de pétrole consignées aux commerçants de la place. Ce bâtiment offrait, par sa situation et sa construction, toutes les garanties désirables. Un arrêté du 17 juillet 1873 décidait qu'à l'avenir les pétroles ne seraient reçus et conservés que dans ce magasin.

JARDIN DE L'ÉTAT (Novembre 1871)—Le jardin de l'Etat qui avait été concédé, par arrêté du 27 mars 1865, pour une période de dix ans, à la Société d'Acclimatation fut par celle-ci, avant le terme échu, restitué en 1870 à l'Administration. Le gouverneur de Lormel confia, par un arrêté du 16 novembre 1871, la direction du jardin botanique à Julien Potier, et celle du Muséum d'histoire naturelle à Lautz. Tous deux accomplirent leur mission respective sous le contrôle d'un comité administratif. Le jardin qui avait été laissé dans un déplorable état d'abandon par la Société d'Acclimatation ne tarda pas, entre les mains de Potier et de Lautz, à recevoir les embellissements et les décors qui en firent un coin ravissant du chef-lieu. Le public qui en avait été pendant longtemps privé retrouva avec joie le chemin de sa promenade favorite. Il se laissa volontiers attiré par les jardins fleuris, les allées ombrées, ratissées et aussi par les nombreuses richesses qu'avait reçues le Muséum. En novembre 1869 le bateau le *Guillaume Tell* avait débarqué une collection de 55 mammifères et de 270 oiseaux que le professeur Milne Edwards, de Paris, adressait à la colonie.

Toujours dans un but d'embellissement, le directeur botaniste, Julien Potier, décida en 1873 de substituer des «vitex» aux manguiers séculaires qui ombrageaient la grande allée du jardin. Ce ne fut point sans tristesse que le public dyonisien assista, au mois d'août, à l'exécution des 73 vieux manguiers, si connus, qui avaient été les témoins des jeux et des promenades de plusieurs générations.

BUSTE DE BAILLY, COMTE DE MONTHION (1874)—A la fin du mois de décembre 1874 la Municipalité faisait ériger sur la place

du jardin le buste en bronze du général François Gédéon Bailly, comte de Monthion, né à St Denis, le 27 janvier 1776 et mort à Paris, le 7 septembre 1850. Cette grande figure qui domine l'entrée du jardin honore, par ses exploits militaires pendant les guerres du Premier Empire, et la colonie, son pays natal et la Métropole qui perpétua son souvenir, par un bronze, qu'elle fit élever sur une des places publiques de Besançon.

Moulée par son gendre le comte Pajol, sa statue, que conserve avec fierté la ville de St Denis, fut offerte par l'artiste lui-même et par sa femme née Bailly de Monthion.

Déjà la ville de St Denis avait glorifié sa valeur militaire en donnant à l'une de ses rues le nom de : rue Monthion.

PONT DU BARACHOIS (1874)— Le chef-lieu se vit à la fin de l'année 1874, remis, après dix ans d'attente, en possession de son pont débarcadère du Barchois qu'avait détruit le cyclone du 2 février 1863. La décision qu'avait prise le Conseil général dans sa séance du 27 juin 1868 d'en faire demander un autre en France, et qui avait été transmise à la métropole, resta cinq ans avant d'obtenir satisfaction. Ce ne fut qu'en 1873 que le ministère passa un traité avec la maison Fives-Lille pour l'exécution du travail. La puissante compagnie s'engagea, pour la somme de 260.000 frs à fournir les matériaux nécessaires à les transporter dans la colonie et à reconstruire le pont, en fer, le plus promptement et le plus solidement possible. Le nouveau pont terminé mesurait 80 mètres de long, dépassant de dix mètres celui qu'il remplaçait. Sa largeur était de huit mètres. Terminé en 1874, il fut livré à la circulation le 15 janvier suivant.

PONT LABOURDONNAIS.—Le pont Labourdonnais subit, à la date du 17 février 1872, le même sort qui avait frappé le pont du Barchois dont il était voisin. Il fut, lui aussi, emporté par un cyclone. Mais si le pont du Barchois, après une longue attente, peut-être reconstruit, la jetée de Labourdonnais dont il ne subsiste aujourd'hui que la culée en maçonnerie, resta à

jamais perdue dans les flots. Le Conseil général avait bien voté, au cours de l'année qui suivit ce désastre, une somme de 150.0000 frs pour sa réédification. Mais ce vote ne reçut jamais d'exécution.

Ce fut la première jetée qui exista dans la ville de St Denis, que Labourdonnais fit construire en 1738 et dont il parle en ces termes dans ses mémoires :

« L'utilité du pont suspendu que je fis construire au quartier St Denis, à l'Île Bourbon, est également reconnue. Lorsque la mer brise avec force, il est impossible aux bâtiments de décharger sur la côte. Ce pont soutenu par quatre mâts en fourches de hunes de 60 pieds de longueur a 130 pieds de portée sur la mer ; vers son extrémité est placé un escalier qui s'élève et s'abaisse à volonté et auprès duquel viennent aborder les chaloupes qu'on charge et qu'on décharge ainsi sans difficultés. »

FIN DU MANDAT MUNICIPAL (1875) — 1875, expirait le mandat du maire et des conseillers municipaux élus en 1871. Le passage au pouvoir de ces élus du peuple fut marqué par de précieux services. La ville de St Denis présentait à la fin de leur administration un budget qui se chiffrait par 592.356 frs 75 c. de recettes et par 589.735 fs 66 c. de dépenses, laissant un excédant de 2.621 frs 09 c. qui témoignait de la bonne situation financière du chef-lieu.

### 1875—1879

Election municipale (Avril 1875). — Nouvelle Canalisation (1875). — Gouverneur Faron (1875). — Sénateur : A. Laserve, Député : F. de Mahy, Police municipale, (1877). — Palais Rontaunay (1871-1877). — Réélection de Fr. de Mahy (1877). — Recensement (1877). — Port et chemin de fer (1878). — Démonétisation (1879).

Les élections pour le renouvellement du Conseil municipal se firent au chef-lieu en avril 1875. Ce ne fut qu'après la

seconde épreuve électorale fixée au 25 avril 1875 que les candidats obtinrent le chiffre de suffrages exigé pour être élus. Le docteur Louis Le Siner proclamé en tête de liste vit son mandat de maire lui être conservé. Il compta comme adjoints MM. Gabriel Bedier (1er adjoint) ; Achille Morau (2ème adjoint) ; Jules Loupy (3ème adjoint).

La nouvelle édilité composée à peu près des mêmes membres qui avaient fait partie du précédent conseil, poursuivit avec dévouement l'œuvre administrative qui venait de recevoir l'approbation populaire.

NOUVELLE CANALISATION (1875).— Cinq mois après son installation, la Municipalité donnait à la ville la nouvelle canalisation qu'elle attendait avec impatience. Le précédent Conseil municipal avait à la date du 7 avril 1874 accepté le plan de l'ingénieur Grenard et voté son projet d'établir un tuyau métallique qui irait prendre l'eau de la rivière St Denis à 1.200 mètres au dessus du point de départ du canal Tourette et déboucherait à 22 mètres au dessus du Château-d'eau. Le gouverneur de Lormel à la date du 27 août 1874 autorisait la commune à faire un emprunt de 130.000 fcs pour l'exécution du travail. Cette canalisation, terminée, mesurait, suivant les calculs plus tard établis par l'ingénieur Camille Jacob de Cordemoy, une longueur de 2.200 mètres, débitait 32 litres d'eau qui ajoutées aux 80 apportées par le canal Tourette représentaient un volume de 110 litres à la seconde, c. à. d. 9.500.000 litres d'eau par 24 heures dont la ville était enrichie. De multiples canaux parcouraient en tous sens l'enceinte du chef-lieu, distribuant l'eau aux particuliers et aux fontaines publiques. Le chiffre de ces fontaines qui n'était que 17 en 1871 ne tarda pas à être triplé. Bientôt au nombre de 50, elles furent placées dans tous les quartiers de la ville jusque dans les points les plus reculés donnant satisfaction aux besoins de la population.

A la faveur de ce canal métallique qui passait au sommet du Camp-Ozoux, la population de cette localité composée de

travailleurs, de jardiniers, eut la joie de voir leurs fontaines alimentées de l'eau qui leur avait été depuis si longtemps promise. Cette profusion d'eau apportée dans toute la ville et aussi à la banlieue comme aux Lataniers, au Butor, au Boulevard Lancastel, à Petite-Ile, assurait partout l'hygiène, décorant les emplacements de verdure et de fleurs.

L'inauguration de cette bienfaisante canalisation se fit à la date du 15 septembre 1875 à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence du gouverneur de Lormel.

GOUVERNEUR FARON (19 nov. 1875)— Au gouverneur de Lormel qui, après six ans d'administration, quittait la colonie sur sa demande le 18 septembre 1875 laissant, pour la seconde fois le pouvoir intérimaire à M. Laborde, commissaire de la marine, succéda le gouverneur Faron qui débarqua du *Dupleix* le 19 Novembre 1875. Le maire, à la tête du Conseil municipal, reçut le nouveau gouverneur sur le quai du Barchois et lui adressa une harangue.

SENATEUR : ALB. DE LASERVE — DEPUTE : FR. DE MAHY — (1876).

Les deux représentants Albert de Laserve et François de Mahy, élus en 1870, virent également leur mandat expirer à la fin de l'année 1875. La Colonie à la suite de discussions qui s'étaient produites à l'Assemblée nationale faillit perdre son droit à la représentation. Elle put heureusement sortir victorieuse de ses débats. Aux termes de la nouvelle constitution, elle bénéficiait du pouvoir d'élire *un sénateur et un député*.

La nouvelle constitution métropolitaine fut promulguée à la Réunion le 16 Février 1876. Les élections sénatoriales se firent le 15 mars 1876 et les élections législatives trois semaines plus tard, c-a-d le 9 avril suivant. A. de Laserve posa sa candidature pour le Sénat et François de Mahy pour la Chambre des députés.

Venu seul dans le pays pour la campagne électorale, Fr. de Mahy s'occupa également de son collègue resté en France pour défendre les intérêts de la Colonie. Ils ne rencontrèrent pas de

concurrent. Tous deux furent élus. Albert de Laserve fut le premier sénateur de la République que posséda l'île de la Réunion. Le succès des deux représentants fut, le soir, fêté au Jardin colonial décoré à cette occasion d'un arc de triomphe.

**POLICE MUNICIPALE (1877)** — Les élections terminées, le maire dut, encore une fois, s'occuper d'une question importante pour la cité : le rétablissement de la police municipale. La décentralisation, en supprimant ce service, avait produit des résultats déplorables. La commune privée de sa police municipale se trouvait dans l'impuissance de faire réprimer les abus et respecter les arrêtés. L'entretien du chef-lieu laissait à désirer, les rues n'étaient plus balayées et arrosées ; elles restaient ainsi que les places publiques ouvertes aux animaux errants. Ailleurs se signalaient des abus préjudiciables au fisc et à la santé publique. Le service de la boucherie n'était plus surveillé, des viandes impropres à la consommation se débitaient sur les étaux du marché, des animaux tués hors de l'abattoir échappaient à tout contrôle. Le Conseil municipal persistait à réclamer le retour de la police municipale. L'Administration se décida alors à lui donner une demi-satisfaction. Le gouverneur Faron, par un arrêté en date du 28 décembre 1877, mettait sous les ordres directs du maire, l'un des trois commissaires de police, Emile Wickers et sept agents de police qui furent ensuite portés à onze. L'autorité centrale promettait en outre au maire de rétablir prochainement la police municipale.

**PALAIS ROUTAUNAY (1877)** — Le Palais législatif situé au Jardin de l'Etat et dans lequel se réunissaient les membres de la première assemblée du pays avait été en 1855 transformé en Muséum d'histoire naturelle. Le Conseil général, de ce fait, se trouvait sans résidence. Il dut, à la date du 7 mai 1855, se réunir en séance dans une des salles de l'aile droite du Palais gouvernemental que l'ingénieur Schneider avait aménagée dans ce but. Cette salle était également occupée par la chambre d'agriculture pour ses réunions. Le président du Conseil géné-

ral Desbassyns signalait en 1857 l'insuffisance de cette salle commune à deux assemblées. Le Pouvoir fit alors l'acquisition d'une maison appartenant à M. de Rontaunay, située dans l'emplacement de l'ancienne Intendance et voisin de la rue St Louis. C'est dans ce nouveau local que le Conseil général se réunit pour sa première séance du 14 mars 1871. Le bâtiment possédait une grande salle pour les délibérations précédée d'une petite varangue tournée au nord.

Lorsque survint le décret du 13 février 1877 qui rendait publiques les réunions du Conseil général, le bâtiment devint insuffisant. L'Administration fit alors placer des gradins dans la petite varangue Nord qu'elle mit à la disposition du public aux jours des séances, puis fit construire, vers la partie Sud de la maison, une autre varangue plus spacieuse servant de pas-perdus aux conseillers généraux. Ainsi agrandi le siège des réunions du Conseil général dans la rue St-Louis reçut le nom de : « Palais Rontaunay ».

RÉÉLECTION DE DE MAHY (18 Novembre 1877)—Au mois de juillet 1877 parvenaient dans la colonie des nouvelles sensationnelles : d'une part la dissolution de la Chambre des députés, et de l'autre, la consécration, par une loi, de la convention intervenue entre l'Etat et MM. Pallu de la Barrière et Lavalley relative à la création du Port et du chemin de fer à la Réunion.

Après le Coup d'Etat du 16 mai 1877 qui avait amené la dissolution de la Chambre des députés, la colonie avait, comme les autres départements de la métropole, à procéder à de nouvelles élections législatives pour la reconstitution du Parlement.

Les collèges électoraux de la Réunion furent convoqués pour le 18 novembre 1877. La candidature de M. de Mahy recommandée par le sénateur Alb. de Laserve et aussi désignée par l'acte de courage dont il avait fait preuve en votant, dans la mémorable journée du 19 juin précédent, contre le ministère de de Broglie, s'imposait à la colonie. Toute la presse du pays, sauf le journal clérical « la Malle » soutint avec ardeur sa candidature.

A la dernière heure se présenta un autre candidat patroné par « la Malle. » Cet adversaire, Pierre Conil, qui posait sa candidature contre celle de de Mahy, était un inconnu bien que créole. Il était revenu depuis peu dans le pays pour s'occuper de l'achèvement du Port de St Pierre, et de l'éclairage au gaz de la ville de St Denis. Les monarchistes et les cléricaux en firent un candidat à la députation. Il soutenait la politique de Mac-Mahon qui avait provoqué le coup d'Etat du 16 mai.

Le résultat était prévu. La journée du 18 novembre fut marquée par le triomphe de de Mahy et par la défaite de Pierre Conil. Les urnes révélèrent 10.899 voix données à de Mahy contre 1.894 attribuées à son concurrent.

RECENSEMENT (1877) — Au mois de novembre 1877 la commune de St Denis voulut par une statistique établir le chiffre de sa population. Le recensement lui donna le nombre de 32.050 habitants. Ce chiffre était inférieur à celui déterminé par le précédent recensement qui, fait en 1872, lui avait révélé la présence de 32.452 citoyens. La commune constatait ainsi dans sa population un abaissement de 402 âmes.

PORT ET CHEMIN DE FER (1878) — La colonie allait enfin voir se réaliser un des vœux que depuis longtemps elle avait formé, celui de posséder un Port et Chemin de Fer. Le projet repris et étudié par MM. Lavalley et Pallu de la Barrière fut en 1877 présenté aux Chambres françaises qui l'approuvèrent, une loi en date du 24 Juin 1877 consacrait ce vote d'approbation de la création d'un Port à la Pointe-des-Galets et d'une ligne de Chemin de Fer s'étendant de St. Benoit à St. Pierre. La société formée par MM. Lavalley et Pallu de la Barrière sous le nom de *Compagnie du Port et du Chemin de Fer* obtenait une garantie de l'Etat de 1.425.000 frs pendant 99 ans. La colonie avait précédemment voté une subvention de 160.000 frs pendant 30 ans et concédé sur les pas géométriques les terrains nécessaires pendant 99 ans.

Enthousiaste fut la joie des habitants de la Réunion d'ap-

prendre que bientôt le pays allait posséder un abri pour ses bateaux et un moyen de transport rapide pour ses voyageurs et ses marchandises et lettres.

Le choix de la Pointe-des-Galets comme lieu d'établissement du port ne laissa cependant pas que de provoquer des critiques et des revendications de clocher. La commune de St.-Pierre qui depuis 1854 avait commencé des travaux de creusement de son port, à l'embouchure de la rivière d'abord, demandait que les nouvelles constructions se fissent dans sa rade. La ville de St. Paul plaidait pour que l'on utilisât son étang qui est un port naturel. Enfin St.-Denis caressait le rêve de voir ajouter à son titre de chef-lieu celui de « Capitale maritime ». N'avait-il pas groupées dans son enceinte toutes les administrations, les banques, les maisons de commerce et de consignations les plus importantes ? Ne possédait-il pas tout construits des magasins, des entrepôts, un quai au Barachois dont pourrait se servir la Compagnie et qu'elle ne trouverait pas ailleurs ? L'ingénieur de la ville Camille Jacob de Cordemoy écrivit un rapport très documenté montrant la possibilité et l'intérêt qu'il y avait à creuser le port à St.-Denis. Ce travail, lu en séance du Conseil municipal, reçut l'approbation générale. L'assemblée n'hésita pas à lui confier le mandat d'aller en France défendre son projet auprès des pouvoirs. Il prit le paquebot du 2 mars 1878. Il put obtenir du département cette seule concession que la désignation du lieu d'établissement du port serait subordonné au choix de l'ingénieur M. Lavalley qui se rendait à la Réunion. MM. Jacob et Lavalley prirent le même paquebot qui arriva dans la colonie en Juin 1878. M. Lavalley fit peu après connaître sa détermination de créer le port à la Pointe-des-Galets. Devant cette résolution définitive, les espérances du chef-lieu et des deux autres communes s'évanouirent.

Dès le mois qui suivit son arrivée, M. Lavalley soumit le tracé du chemin-de-fer aux conseils municipaux des communes, que la voie ferrée devait traverser, avant de demander au conseil

général son homologation. Le Conseil Municipal de St. Denis fut consulté à la date du 13 juillet 1878. MM. les ingénieurs Lavalley, Molinos et Blondel assistèrent à la séance où fut examiné le tracé proposé pour le passage de la voie ferrée sur le territoire du chef-lieu. D'après le tracé des préjudices étaient causés à des propriétaires depuis longtemps établis sur les pas géométriques. Au nom des intéressés le Conseil municipal de St. Denis réclama une indemnité pour les dédommager. M. Lavalley soutint que la colonie et la métropole, en lui concédant gratuitement les pas géométriques, entendaient l'exempter de toute indemnité. Un litige était né. Le Conseil municipal soutint ses prétentions à l'indemnité et refusa jusqu'à nouvel ordre d'approuver le tracé.

Le Conseil général convoqué étudia la question et déclara la compagnie exonérée de toute charge d'indemnité à payer aux propriétaires évincés des pas géométriques. Toutefois la Compagnie du chemin-de-fer, dans un but de conciliation, offrit à titre gracieux, une somme de 50,000 fcs. à répartir entre les occupants lésés. Après quelques autres concessions réciproques de la compagnie du chemin-de-fer et de la colonie, le projet fut accepté dans son ensemble.

L'acceptation une fois votée par le conseil général à la date du 20 septembre 1878, les travaux commencèrent immédiatement. MM. Lavalley et Molinos purent retourner en France et laissèrent à M. Blondel la direction de l'opération à la Réunion.

DÉMONÉTISATION.—Ce fut là un évènement inattendu qui vint surprendre et attrister le pays. Sans que la colonie ait été pressentie, sans que ses mandataires en France, MM. Laserve et de Mahy aient été avertis, la métropole prenait l'initiative de confier à un inspecteur des finances, M. Hocdé, la mission de venir à l'île de la Réunion, retirer de la circulation les monnaies étrangères (quadruples espagnoles, roupie de l'Inde à l'effigie de la reine Victoria, les kreuzers, pièces d'argent autrichiennes dites pièces de k/Veguen, les pièces en or de la Chine). Le bateau

le *Dupleix* qui portait cet inspecteur des finances arrivait en rade de St. Denis le 5 Février 1879, trois jours avant sa date réglementaire. La population du chef-lieu qui, suivant son habitude, était accourue sur le quai du Barachois à l'arrivée du courrier pour avoir les nouvelles et assister au débarquement des passagers, apprit, à son grand étonnement, la présence à bord d'un inspecteur des finances, porteur d'un décret de démonétisation à l'adresse du gouverneur Faron. La nouvelle ne tarda pas à se confirmer. Elle causa une grosse émotion sur la place qui voyait dans la substitution de ses monnaies d'or et d'argent par des billets de banque avec cours forcé une crise épouvantable qui allait achever la ruine de la colonie. Le gouverneur, touché de la gravité de la situation, ne crut pas devoir assumer la responsabilité de l'exécution d'un acte qui allait jeter la perturbation dans les affaires du pays. Il s'empressa de réunir pour les consulter le Conseil privé, la Chambre de Commerce, le Syndicat des agents de change, les directeurs de banques. Tous furent unanimes pour demander l'ajournement de la décision ministérielle. Le gouverneur transmit le vote au ministère de la marine qui lui répondit par la dépêche suivante :

Paris 18 mars 1879.

Ministre Marine à Consul Français Aden  
pour Gouverneur de la Réunion :

« D'accord avec ministre des finances, décret de démonétisation retiré. Inspecteur reçoit ordre rentrer. »

Cette décision ministérielle ramena le calme dans la population qui resta reconnaissante à M. le gouverneur Faron de la sagesse de son intervention.

1879—1882

Election municipale (1879).— Démonétisation (mai 1879)  
Police municipale (1880). — Réformes politiques : Conseil  
général (1880), Députation (1881).— Ecole Normale (1882), Inauguration du chemin de fer (Février 1882).— Loi des maires : Elections du nouveau maire et nouveaux adjoints (mai 1882).

Les pouvoirs du conseil municipal élu en 1875 expiraient le 18 Avril 1879. L'administration, par un arrêté en date du 24 mars, convoquait les électeurs pour le dimanche 20 avril 1879. C'était depuis l'avènement de la République du 4 Septembre, promulgué dans la colonie le 3 novembre 1870, la troisième fois que la municipalité se faisait élire par la voix du suffrage universel. Les collèges électoraux venaient, cette année, d'acquérir un droit nouveau, celui de former des « réunions publiques ». Les électeurs ne comprirent point du premier coup l'importance du pouvoir qu'ils venaient d'acquérir, celui de se mettre en rapport direct avec leurs candidats dont ils pouvaient connaître le programme politique, au besoin de le discuter, de faire valoir leurs aspirations. Aussi n'assistèrent-ils point en grand nombre à ces premières réunions qui se produisirent sans bruit. Les urnes continuèrent à être peu entourées au jour de l'élection, ne révélant pas aux candidats le nombre de voix nécessaires pour être élus. Tous les cantons du chef-lieu, sauf les localités de la Rivière et de la Montagne qui avaient donné des résultats définitifs, durent-ils procéder le dimanche suivant 27 avril à une nouvelle consultation populaire où il suffisait aux candidats, pour être élus, d'avoir une majorité relative, quelque fut le nombre des suffrages exprimés. Arrivé en tête de liste, M. le Siner fut conservé comme maire en vertu d'un arrêté du gouverneur Cuinier, en date du 4 juin 1879, qui nommait aussi comme adjoints, MM. Gabriel Bédier, Achille Morau, Cologon.

Cette nomination de M. Le Siner encore une fois à la tête

de la municipalité reçut l'approbation de ses concitoyens qui vinrent, le lendemain soir, accompagnés de la musique de la milice, lui offrir une sérénade à sa demeure particulière.

Quelques jours après son installation officielle, le nouveau Conseil, formé à peu près des mêmes membres qui avaient composé la précédente édilité, reçut à l'Hôtel de Ville le gouverneur Cuinier qui venait tout récemment, à la date du 2 mai, d'arriver dans la Colonie porté par le paquebot le « Godavery ». M. Cuinier remplaçait le gouverneur Faron qui avait demandé au ministère de le relever de ses fonctions et avait quitté la Réunion à la date du 29 avril 1879. La Colonie recevait en même temps que le nouveau gouverneur, M. Edouard Manès fils comme directeur de l'Intérieur et M. Imhaus comme trésorier-payeur.

**DÉMONÉTISATION (5 mai 1879).**—Dès son arrivée, le gouverneur Cuinier prenait à la date du 5 mai un arrêté qui promulguait dans la Colonie le décret du président de la République en date du 2 avril 1879 relatif à la démonétisation. Un autre arrêté était également pris par le gouverneur le même jour pour fixer les conditions et les délais dans lesquels devrait s'opérer le retrait des pièces démonétisées.

La précipitation mise dans la promulgation du décret ministériel dont le retrait avait été promis et les courts délais (du 12 au 31 mai, c-a-d. 19 jours) impartis pour l'échange des pièces de monnaie jetèrent le désarroi dans le commerce. L'administration espérait par l'application du décret ministériel du 2 avril amener l'abaissement du change et la réduction du prix des marchandises importées dans le pays.

Comme les quadruples espagnoles, comme les roupies de l'Inde, comme les pièces d'or de la Chine, et autres monnaies étrangères, les pièces autrichiennes d'argent de 20 Kreuzers dites de K/véguen furent retirées de la circulation. Ces pièces de K/véguen de la valeur nominale de 1 franc avaient été introduites en 1859 et, depuis cette époque, n'avaient cessé de rendre

service au pays. La monnaie faisait alors défaut et les propriétaires se trouvaient dans l'embarras pour satisfaire à leurs obligations et notamment pour payer les salaires de leurs engagés. En présence de ces difficultés, M. le Coat de K/véguen avait obtenu du gouverneur Darrican en 1859 l'autorisation d'admettre dans la Colonie de vieilles monnaies autrichiennes destinées à payer ses engagés. A la faveur de cette autorisation M. de K/véguen introduisit d'abord 227.000 pièces à la date du 11 juillet 1859, et plus tard 500.000 pièces de ces monnaies de 20 Kreuzers.

Les pièces d'argent dites de K/véguen devinrent bientôt la monnaie courante du pays. Elles se trouvaient dans toutes les mains pour les achats quotidiens. Aussi ce retrait causa-t-il un trouble profond dans la population qui se trouvait désormais dans l'impossibilité de faire leurs emplettes, ces pièces de 1 franc étant partout refusées.

A la date du 31 mai 1879 toutes les monnaies étrangères étaient retirées de la circulation. Les Kreuzers de M. de K/véguen furent les dernières à disparaître.

POLICE MUNICIPALE.—Deux années s'étaient écoulées sans apporter à la commune la réalisation des promesses qui lui avaient été faites par le pouvoir de rétablir sa police municipale.

L'édilité s'adressa alors en 1879 au nouveau gouverneur M. Cuinier pour lui exprimer son désir, comptant sur son libéralisme pour avoir satisfaction. Elle prenait en même temps à la date du 29 novembre 1879 un vote par lequel elle rétablissait à son budget une allocation pour la police telle qu'elle existait avant la Décentralisation. Ce vote fut annulé par le gouverneur. Le Conseil de commune alors, dans sa séance du 14 février 1880, décida à l'unanimité de se pourvoir devant le Conseil d'Etat.

Le 12 juin 1880 le nouveau directeur de l'Intérieur, Edouard Manès, adressa une lettre au maire pour l'informer qu'un projet de réorganisation de la police municipale lui serait soumis.

Devant cette promesse, le pourvoi fut ajourné. Mais grande

fut bientôt la déception du Conseil municipal d'apprendre que le directeur de l'Intérieur Manès venait, au mois de novembre 1881, de déposer sur le bureau du Conseil général un rapport par lequel, contrairement à ce qu'il avait promis, il se déclarait opposé aux revendications de la commune.

Le Conseil municipal reprit alors son projet de s'adresser au Conseil d'Etat.

RÉFORMES POLITIQUES.— Le libéralisme républicain dotait la colonie de quelques réformes heureuses : le chiffre des membres du Conseil général se trouvait accru, la représentation coloniale était augmentée d'un député, les municipalités acquéraient le pouvoir de nommer elles-mêmes les maires et les adjoints.

CONSEIL GÉNÉRAL (1880).— Le nombre des conseillers généraux qui, jusqu'alors, était fixé à 24, en vertu du décret du 26 juillet 1854, se trouvait désormais porté à 36 par suite du décret du 7 novembre 1879 promulgué dans la colonie le 17 décembre suivant. Le serment politique était aboli.

Afin de bénéficier des avantages de cette réforme libérale, le Conseil général fut d'abord dissous à la date du 7 janvier 1880, puis, les collèges électoraux convoqués dans les diverses communes de l'île à la date du 1er février suivant, durent élire les membres dont le nombre était déterminé pour chacune d'elles.

La ville de St Denis proclama les six conseillers auxquels elle avait droit et qui furent :

Mazaé Azéma

Edouard Leroy

Jules Loupy

Camille Jacob de Cordemoy

Gabriel Lahuppe

Achille Morau.

DÉPUTATION (1881).— La loi du 28 juillet 1881 divisait la colonie en deux arrondissements électoraux donnant à chacun

d'eux le droit d'élire un député. Les élections législatives se firent le 25 septembre suivant, nommant Charles Dureau de Vaulcomte pour représenter le 1er arrondissement et renouvelèrent à de Mahy son mandat pour être le député de la seconde circonscription. La colonie se trouvait de ce fait enrichie d'un député de plus pour la représenter à la Chambre des députés.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE (Février 1882). — La décision prise, au mois d'octobre 1874, pour l'établissement dans la colonie d'une Ecole normale primaire ne reçut satisfaction qu'en 1877. Cette temporisation avait été causée par le retard apporté par la métropole dans l'envoi du professeur de pédagogie. Dès l'arrivée de M. Fuschs, l'institution s'ouvrait sous le nom de «Cours normal» et était annexée au Collège de St Paul alors dirigé par M. Bernardy de Sigoyer. Le Cours normal ne subsista dans ce quartier que jusqu'en 1880, n'ayant produit que trois maîtres :

MM. Henri Laffon  
Ferdinand Furlin  
Frédéric Mareuil

L'institution fut alors transférée à St Denis en vertu d'un arrêté du 16 novembre 1881 et prit son véritable nom d'«École normale primaire». — Elle débuta le 1er février 1882 dans un local situé au haut de la rue du Conseil et voisin du Lycée. L'établissement avait comme directeur M. Bossard qui était dans le pays depuis le mois de décembre 1880 avec le titre d'inspecteur primaire, et, comme surveillant, M. Henri Laffon. Ce cumul d'emplois, de directeur de l'École normale primaire et d'inspecteur, exercé par M. Bossard ne resta pas à l'abri de la critique. Il se produisit précisément à un moment où l'opinion publique protestait contre un autre cumul de fonctions de proviseur du Lycée et de vice-recteur p.i. dont jouissait M. Lecadet. Les critiques ne restèrent pas vaines : un arrêté du mois de mai 1882 maintenait M. Bossard comme directeur de

l'Ecole normale primaire, mais limitait ses fonctions d'Inspecteur primaire au 31 août 1882, époque à laquelle devait arriver un nouvel inspecteur.

Fixée à St Denis, l'Ecole normale primaire s'ouvrait avec 32 élèves venus aussi bien du chef-lieu que des quartiers et dont 4 : MM. Hoareau Fery ; Payet J. Baptiste ; Lenormand Fernand ; Valentinois, reçus les premiers au concours d'admission étaient nommés boursiers de la colonie en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 16 novembre 1881.

VICE-RECTORAT (2 mars 1880).—La colonie qui depuis l'année 1871 avait demandé à la métropole de retirer le service de l'Instruction publique des mains de la Direction de l'Intérieur pour être confié à un Vice-Recteur attendit 9 ans avant d'obtenir une solution. Ce ne fut qu'à la date du 2 mars 1880 qu'un décret ministériel lui donnait satisfaction. Le premier vice-recteur M. Buisson, nommé deux ans plus tard par la métropole, ne vint jamais prendre son poste. Il fut ultérieurement remplacé par M. Neuvialle.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER (11 Février 1882).—

Après trois ans et demi de travaux poursuivis avec activité, la voie ferrée, qui s'étendait de St Benoit à St Louis d'abord, puis, plus tard jusqu'à St Pierre en traversant le tunnel de la montagne St Bernard, déjà en partie construit par les gouverneurs Hubert Delisle et Darrican en 1858, fut inaugurée à la date du 11 février 1882. Cette inauguration se fit avec solennité. Les trains, décorés de drapeaux tricolores et rangés en une ligne droite, sur la place de la gare de St Denis, reçurent la bénédiction de l'évêque Mgr Coldefy alors que, en face sur une estrade préparée par la Compagnie, se trouvaient réunis sous la présidence du gouverneur Cuinier le personnel officiel de l'Administration, les conseillers généraux, le Conseil municipal de St Denis, les maires des quartiers et d'autres notabilités. Le directeur de la Compagnie Blondel prit le premier la parole pour adresser un discours à l'Assemblée auquel répondit le gouverneur

Le jour même de l'inauguration le premier train quittait la gare de St Denis pour se rendre à St Benoit, et le lendemain un autre train partait du chef-lieu pour traverser le tunnel et se diriger vers la partie sous le vent.

Le soir de la fête un banquet, présidé par le maire le Dr Le Siner, était à l'Hôtel-de-ville offert à l'assemblée des invités.

L'exploitation du chemin de fer pour les voyageurs et les marchandises commença le lundi 20 Février 1882.

LOI DES MAIRES (1882).— Le *Dupleix* arrivé en rade de St Denis le 27 avril 1882 apportait à la Colonie l'importante *loi des maires* du 28 mars 1882. Par cette loi, chacune des municipalités de l'île se trouvait mise en possession du pouvoir d'élire elle-même son maire et ses adjoints au bulletin secret. C'était là une précieuse conquête qu'elle faisait sur les prérogatives du gouverneur à qui était réservé jusqu'alors le privilège de procéder à ces nominations. La loi fut promulguée par un arrêté du gouverneur Cuinier à la date du 28 avril 1882. Aux termes de cet acte officiel chaque municipalité devait tout d'abord pourvoir au remplacement des conseillers manquants pour être ensuite en mesure d'élire son maire et ses adjoints. Cette élection complémentaire fixée au dimanche 14 mai n'ayant point, au chef-lieu, donné de résultat, fut renouvelée le dimanche suivant 11 mai où les conseillers furent nommés. La formalité accomplie, les membres du Conseil municipal de St Denis se réunirent à l'Hôtel-de-ville le jeudi 25 mai 1882 sous la présidence du doyen d'âge, Louis Le Siner, pour l'élection du maire et des adjoints. L'urne, après avoir circulé et recueilli les bulletins de vote des conseillers municipaux, révéla les résultats suivants : Gabriel Lahuppe était élu maire, Mazaé Azéma 1er adjoint, Alexandre Cologon 2me adjoint, Hippolyte de Peindray 3me adjoint.

Le Dr Louis le Siner, la nouvelle municipalité étant ainsi constituée, déclara être prêt à remettre immédiatement à son successeur l'administration de la commune.



## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Arrêté constitutif ... ..	III
Liste des membres ... ..	VI
Extraits des procès-verbaux de l'année 1931 ... ..	XV
" " " 1932 ... ..	XXI
—	
COLLET ET CAMBRONNE ... ..	1
Inauguration du buste de MÉZIAIRE GUIGNARD ... ..	9
(a) compte rendu	
(b) discours de M. B. Cazemage	
(c) „ de M. Charles Rivière	
(d) „ de M. H. Foucque	
(e) „ de M. Maurice Merlo	
(f) „ de M. le Gouverneur Merwart	
(g) „ de Madame L. Revest	
(h) „ de M. le Gouverneur Jules Repiquet	
Nécrologie de M. ATHANASE GARSULT ... ..	31
AUGUSTE DE VILLÈLE.—Le Livre Journal du Gouverneur de Villers et les Vigies Françaises aux Mascareignes..	35
HENRI GERARD.—Le Coût de la vie à la Réunion depuis 1933	47
MAURICE JEAN.—Rapport sur l'Eruption Volcanique de l'année 1931 à l'Ile de la Réunion ... ..	67
Vœu adopté par l'Académie de la Réunion dans sa séance du 2 juin 1932 ... ..	79
DR G. MANÈS.—Station Thermale de Cilaos ... ..	83
Funérailles du Docteur AZÉMA ... ..	93
(a) compte rendu	
(b) discours du proviseur du Lycée	
(c) „ de M. Auguste de Villèle	
(d) „ du Dr Ozoux	
(e) „ de M. Lucas	

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
M. H. FOUCQUE.—Éloge de M. le Docteur AZÉMA ...	103
Allocution de M. le gouverneur J. REPIQUET ...	111
DR VERGÈS.—Le Docteur Félix GUYON ...	115
AUGUSTE DE VILLÈLE.—Monsieur DIARD ...	127
Rapport sur un projet de Calendrier Perpétuel présenté à l'Académie par M. le Barbier et lu par M. MAURICE JEAN	153
AUGUSTE DE VILLÈLE.—Origine, date et lieu de naissance d'Auguste LACAUSSE ... ..	159
DR H. AZÉMA.—Histoire de la Ville de St Denis ...	175

